

Gérard Mauger

La sociologie de la délinquance juvénile

Collection

R E P È R E S



La Découverte

ÉCONOMIE

SOCIOLOGIE

SCENCES POLITIQUES • DROIT

HISTOIRE

GESTION

CULTURE • COMMUNICATION

Gérard Mauger



La sociologie de la délinquance juvénile



Gérard Manger

La sociologie de la délinquance juvénile

Si vous désirez être tenu régulièrement informé des parutions de la collection « Repères », il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information mensuelle par courriel, à partir de notre site <http://www.collectionreperes.com>, où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.

ISBN : 978-2-7071-4971-8



Ce logo a pour objet d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir du livre, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, le développement massif du photocopillage. Nous rappelons donc qu'en application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute photocopie à usage collectif, intégrale ou partielle, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

© Éditions La Découverte, Paris, 2009.

Introduction

Il en va de la délinquance juvénile comme de tout autre fait social, la représentation qu'on en a peut être issue de l'expérience directe (comme « acteur », « victime » ou « témoin ») ou de l'expérience indirecte à travers les récits disponibles. En ce qui concerne la délinquance juvénile en France, ces récits sont de deux sortes. Il s'agit, d'une part, des statistiques judiciaires (le « Compte général de l'administration et de la justice criminelle », abandonné en 1974, était depuis 1825 la principale statistique criminelle nationale) et des statistiques policières devenues la référence privilégiée à partir de 1976-1977 : représentations d'allure scientifique, elles sont régulièrement commentées par les journalistes, les « experts » et les hommes politiques. Il s'agit, d'autre part, de la littérature anecdotique et des feuilletons [Kalifa, 1995]*, des romans et du cinéma policiers, mais surtout de la chronique médiatique des « faits divers » et enfin des enquêtes sociologiques qui se sont récemment multipliées en France.

Statistiques et faits divers

On peut s'interroger sur les rapports entre ces deux catégories de récits. Les séries statistiques se présentent comme une représentation quantitative des variations du nombre de crimes et délits au fil du temps. Quant aux « faits divers », écrits ou

* Les références entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'ouvrage.

filmés, réels ou fictifs, ils focalisent l'attention sur tel ou tel aspect de la délinquance et des délinquants.

Par ailleurs, si les séries statistiques sont continues, la chronique médiatique de la délinquance juvénile est à la fois discontinue et récurrente. De 1950 à la fin du siècle, la statistique policière a mis en évidence une forte croissance des prédateurs (multipliés par neuf en cinquante ans) et une moindre croissance des infractions contre les personnes, qui ont néanmoins triplé au cours de la même période. Quant aux médias, ils ont focalisé l'attention au cours du *xx^e* siècle sur les « apaches » de la Belle Époque [Perrot, 1979], sur les « blousons noirs » à la fin des années 1950 qui ont fait l'objet des premières enquêtes de sociologues [Monod, 1968 ; Robert et Lascoumes, 1974], sur les « loubards » à la fin des années 1970 [du Pouget, 1976 ; Mauger et Fossé-Poliak, 1983], sur ceux qui connaissaient la « galère » au début des années 1980 [Dubet, 1987], jusqu'à ce que les « jeunes des cités » fassent régulièrement la une de l'actualité.

Si l'on s'en tient à ces deux catégories de récits, la délinquance juvénile apparaît alors comme un fait social de longue durée à la lumière de la statistique [Yvorel, 2005] et comme un phénomène à éclipses si l'on s'en tient à sa mise en scène médiatique. Le thème récurrent de la « fin des bandes » est sans doute pour partie un effet des stéréotypes médiatiques. Il renvoie à la quête régulièrement déçue des sociologues à la recherche de « véritables » bandes (*i. e.* conformes au stéréotype). Ainsi, quand, en octobre 1964, Jean Monod entreprend son enquête sur les blousons noirs, il note : « On m'a tant dit que les bandes n'existaient plus et le tableau qu'on m'a fait est si loin de ce que j'imaginai que j'en vins à douter qu'il en existe encore. » Douze ans plus tard, Bruno du Pouget [1976] écrit : « Le groupe de quartier, réputé, il y a dix ans, en termes de "bande délinquante", semble s'estomper au profit de groupes de voisinage d'immeuble. » De même encore, François Dubet [1987] décrit en ces termes le début de son enquête de 1983-1984 : « Les travailleurs sociaux et les animateurs [...] parlent des bandes d'autrefois ou de celles du quartier d'à côté, mais aujourd'hui c'est mort. [...] Peu à peu une idée s'impose : l'incertitude, le flottement, la formation de réseaux fragiles à la place des bandes. »

La fiabilité des représentations

On peut, par ailleurs, s'interroger sur la fiabilité de ces récits (statistiques ou littéraires) et, plus précisément, sur les rapports entre le phénomène et ses représentations statistiques ou médiatiques. La critique de la représentation statistique est désormais classique [Cicourel, 1968 ; Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier et Tournier, 1994]. Celle des représentations médiatiques a fait l'objet d'un ensemble de travaux récents [Champagne, 1991 ; Boyer et Lochard, 1998 ; Collovald, 2000 ; Mucchielli, 2001 ; Macé et Peralva, 2002 ; Sedel, 2007 ; Bonelli, 2008]. Comment rendre compte de cet intérêt sporadique des médias pour un phénomène permanent ? On peut l'attribuer à des fins commerciales, le fait divers utilisant les ressorts du roman réaliste pour réactiver l'intérêt du lectorat [Kalifa, 1995], ou à des fins politiques, les journalistes se comportant alors en « entrepreneurs de morale » capables de susciter des *moral panics* mobilisant leur lectorat ou leur public en faveur d'un « ordre moral » menacé [Gusfield, 1963].

Quelles que soient les intentions prêtées aux journalistes, comment situer ces représentations médiatiques entre reflet plus ou moins déformé et artefact pur et simple, et comment rendre compte de leur production dans la diversité de leurs formes ? Julie Sedel [2007] rappelle que « la vision de la réalité produite par les médias d'informations [...] est élaborée [...] selon des logiques de fonctionnement journalistique propres et [...] en fonction d'une réalité "objective" qui oppose de la résistance et des limites au travail journalistique » : la proposition vaut, *mutatis mutandis*, pour le travail sociologique. L'analyse des représentations médiatiques renvoie au degré d'autonomie de telle position au sein du champ médiatique par rapport au champ politique (logiques d'obéissance, logiques de connivence, etc.) et par rapport au champ économique (logiques d'audience), à l'état de la division du travail journalistique (par exemple, entre les rubriques « faits divers » et « société ») et aux formes de l'enquête journalistique (sources mobilisées, schèmes de perception des journalistes, modalités d'accès au « terrain », etc.).

Les effets des représentations

Quelles sont les incidences de ces mises en scène médiatiques sur le phénomène représenté ? La question renvoie à celle, controversée, de la réception socialement différenciée des productions médiatiques. Depuis les années 1930, on déplore les effets néfastes du cinéma sur le public adolescent. En fait, l'invocation rituelle de l'« attention oblique » des classes populaires vis-à-vis des médias [Hoggart, 1959] tient trop souvent lieu d'enquête pour pouvoir écarter l'hypothèse de l'influence qu'exerceraient les productions symboliques sur leur public. Mais on ne peut pas la valider non plus sur la base de mécanismes supposés d'« imitation » ou d'« identification ». Ces représentations médiatiques contribuent-elles à faire advenir ce qu'elles décrivent ? Dans la perspective d'Howard Becker [1985], l'apposition du label « déviant » contribue à « faire le déviant » : « Est déviant celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès » et l'étiquetage consolide l'engagement dans une carrière déviante. Dans quelle mesure la production et la diffusion de « prêt-à-porter » identitaires contribuent-elles à l'adoption des styles de vie correspondant, la vulgarisation de stéréotypes à leur intériorisation, la mise en scène des pratiques à la diffusion des pratiques ? On peut supposer que la représentation stylisée du blouson noir (perfecto/jeans/santiags) ou, plus tard, celle du jeune des cités (« survêt »/casquette/baskets) ont contribué à la diffusion des styles vestimentaires correspondants. De même, il est vraisemblable que la mise en scène médiatique de l'embrassement progressif des cités en France lors de l'émeute de novembre 2005 a favorisé sa propagation en organisant implicitement (par l'affichage des scores locaux de voitures brûlées) une sorte de « concours émeutier intercités » [Mauger, 2006c].

Mais l'essentiel est sans doute la capacité acquise par les médias de porter sur la place publique des « problèmes de société » (quitte à devoir monter en épingle de simples faits divers), d'imposer leur existence, leur mise en forme et leur importance. Produisant et diffusant à plus ou moins grande échelle des labels — de l'« apachisme » [Kalifa, 2002] aux « jeunes des cités », en passant par les « blousons noirs » [Bantigny, 2007] et les « loubards » —, des descriptions et des interprétations (puisant, le plus souvent aujourd'hui, dans le répertoire d'interprétations *omnibus* qui mettent en cause la

« crise d'adolescence », la « démission des familles » ou la « perte des repères »), focalisant l'attention sur telle ou telle « variable » (hier, les cités « ghettos », aujourd'hui, l'origine « immigrée »), les journalistes contribuent aux luttes symboliques (politiques, médiatiques, scientifiques) qui ont pour objet l'imposition de la représentation légitime de la délinquance juvénile et de ses causes. En fait, la mise en scène médiatique des bandes de jeunes et la mesure de ses effets sur l'opinion publique *via* les sondages commandités par les médias (par exemple, sur la place de l'insécurité dans les préoccupations des Français) pèsent surtout sur le champ politique. Non seulement ils imposent depuis un quart de siècle le « problème des banlieues » ou celui de l'immigration », les « violences urbaines » ou la « montée de l'insécurité » comme des enjeux majeurs du débat politique, mais ils en évaluent aussi l'ampleur, en analysent les causes et suggèrent ou écartent des solutions possibles (prévention/répression, incarcération/rééducation, etc.).

Délinquance, délinquance juvénile, bandes de jeunes

On a jusqu'à présent confondu « délinquance » (ce que mesurent les statistiques judiciaires et policières), « délinquance juvénile » (la part de la délinquance des « jeunes », juridiquement ou sociologiquement définis) et « bandes de jeunes » (la délinquance des jeunes des classes populaires), alors que ces trois notions sont sociologiquement distinctes. Pour l'essentiel, il s'agira ici de la délinquance attribuée aux bandes de jeunes : en précisant d'emblée que toute délinquance n'est pas imputable à cette forme de sociabilité et que tous les groupes, plus ou moins cristallisés, de jeunes des classes populaires ne sont pas délinquants. Le monde des bandes peut être défini comme le répertoire des formes de sociabilité propres aux jeunes des classes populaires qui font l'objet, à tort ou à raison, d'une présomption de délinquance : des groupes de pairs qui se mettent en place au hasard des relations de voisinage, homologues populaires des groupes de condisciples des quartiers bourgeois [Bozon, 1990] aux bandes délinquantes plus ou moins conformes à tel ou tel stéréotype.

Après avoir abordé quelques-uns des problèmes que pose la construction de l'objet étudié — la délinquance des jeunes des

classes populaires —, on s'efforcera d'échapper à la compilation scolastique des théories de la délinquance juvénile en présentant quelques schèmes d'interprétation dans une perspective délibérément cumulative. On ébauchera ensuite une histoire sociale de la délinquance des jeunes des classes populaires — des blousons noirs aux loubards, des loubards aux jeunes des cités — en s'efforçant de mettre en évidence les invariants et les variations du phénomène.

I / La délinquance juvénile : construction d'objet

La délinquance juvénile apparaît d'emblée comme un idéal-type de l'objet préconstruit : un de ces « "problèmes sociaux" dont la prétention à exister comme problèmes sociologiques est d'autant plus grande qu'ils ont plus de réalité sociale pour la communauté des sociologues » [Bourdieu, Chamboredon et Passeron, 1968]. Comment rompre avec cet objet de sens commun pour en faire un objet de science ? Bien que la définition préalable puisse apparaître comme un moment obligé du rituel de l'exposition scolaire, Durkheim lui attribuait, non sans quelques raisons, une fonction de rupture. Il y voyait une construction théorique provisoire destinée à « substituer aux notions du sens commun une première notion scientifique », quitte à devoir « réunir ce que le vulgaire sépare » et « distinguer ce que le vulgaire confond » [Fauconnet et Mauss, 1901, *in* Mauss, 1969].

Dans le cas présent, l'exercice implique une série de délimitations de notions emboîtées les unes dans les autres. Il faut d'abord distinguer la « délinquance » de la « déviance » : en substance, la déviance désigne l'ensemble des conduites sociales qui s'écartent de la norme, alors que la délinquance désigne les seules déviances sanctionnées par la loi pénale. Il faut ensuite délimiter la « délinquance juvénile » au sein de la délinquance. Dans cette perspective, on montrera, après avoir abordé la question de la mesure des pratiques délinquantes et les problèmes qu'elle soulève, que, fait statistique, la délinquance juvénile (au sens sociologique) est également une construction juridique définie par l'ordonnance de 1945 et une construction sociale validée par un ensemble de constructions théoriques. On

expliquera enfin le parti de limiter le propos à la délinquance des jeunes des classes populaires dans la société française contemporaine.

Déviance et délinquance

Comment définir la déviance ? Selon Durkheim [1937], « nous constatons l'existence d'un certain nombre d'actes qui présentent tous ce caractère extérieur que, une fois accomplis, ils déterminent de la part de la société cette réaction particulière qu'on nomme la peine. Nous en faisons un groupe *sui generis*, auquel nous imposons une rubrique commune ; nous appelons crime tout acte puni ». Extensible, dans le temps et dans l'espace, aux crimes religieux, aux crimes contre l'étiquette, au cérémonial, à la tradition, etc., la définition de Durkheim [1937] peut être encore élargie en étendant la notion de « peine » à celle de « stigmatisation » qui inclut les sanctions diffuses, les sarcasmes, le mépris, etc. [Ogien, 1990]. De ce point de vue, le répertoire des pratiques déviantes — définies comme celles qui sont susceptibles de susciter la stigmatisation — apparaît à peu près illimité. Ainsi conçue, la notion de déviance a « un sens plus large que celui de délinquance : sont qualifiés de déviants les comportements qui transgressent des normes acceptées par tel ou tel groupe social ou par telle institution ; cette catégorie inclut donc les actes sanctionnés par le système juridico-policié, [...] mais aussi les maladies mentales ou l'alcoolisme », note ainsi Jean-Michel Chapoulie [1985]. Variable d'une époque à l'autre et d'une société à l'autre, la définition sociale de la déviance l'est aussi d'un groupe à l'autre au sein d'une même société. Selon Goffman [1963], si un individu est doté d'un attribut qui le distingue, en le discréditant, des autres membres de la catégorie qui lui est ouverte, cet attribut constitue un « stigmata ». Telle est aussi la perspective de Becker [1963] qui définit la déviance par le défaut d'obéissance aux normes du groupe : « Quand on a décrit les normes qu'un groupe impose à ses membres, on peut décider avec une certaine précision si un individu a, ou non, transgressé celles-ci, et donc s'il est déviant. » L'élargissement de la notion de déviance est alors tel que Goffman [1963] en vient à douter que « tous les "déviateurs" aient assez en commun [...] pour qu'il soit possible de tenir sur eux des propos généraux et

sensés ». Mais, s'il est vrai qu'une société comporte plusieurs catégories dotées de leur propre système de normes, force est de constater avec Becker [1963] qu'« il existe des normes qui sont très généralement reconnues par tous ». La déviance apparaît alors comme la « transgression d'une norme acceptée d'un commun accord ». De ce point de vue, la déviance et son envers, la norme, sont les produits toujours révisables d'une construction sociale, le résultat provisoire de la concurrence entre « entrepreneurs de morale » [Becker, 1963].

Comment, dans ce cadre, définir la délinquance ? Et quels sont les rapports entre déviance et délinquance ? Pour Durkheim [1900], la peine est une « réaction passionnelle d'intensité graduée, que la société exerce par l'intermédiaire d'un corps constitué sur ceux de ses membres qui ont violé certaines règles de conduite ». La distinction entre déviance et délinquance repose ainsi sur la réaction sociale : diffuse, informelle et de faible intensité en matière de déviance, elle est institutionnalisée et codifiée en matière de délinquance. En d'autres termes, les délits et les crimes (*i. e.* la délinquance) sont les pratiques déviantes retenues par le code pénal et sanctionnées comme telles. Telle est la définition proposée par Philippe Robert [2005] : « Le crime est un comportement [...] saisi par le droit qui menace son auteur d'une peine, autrement dit un comportement incriminé. » Dans cette perspective, déviance et délinquance ne sont pas étanches. Une pratique déviate peut être « pénalisée », s'inscrivant alors dans le répertoire des pratiques délinquantes, comme ce fut le cas récemment pour le délit d'occupation abusive des halls d'immeuble (loi sur la sécurité intérieure de mars 2003). À l'inverse, un délit peut être « dépenalisé » : ainsi Nicolas Sarkozy a-t-il déclaré devant le Medef vouloir mettre un terme à la pénalisation du droit des affaires (30 août 2007). Mais une pratique peut également être pénalisée en droit et tolérée en fait. Ainsi la banalisation de la consommation de cannabis incriminable en France a-t-elle conduit à une tolérance de fait à l'égard des usagers.

Pourtant, s'il est vrai que les contours de ces pratiques délinquantes varient dans le temps et dans l'espace, certaines pratiques étant « pénalisées » alors que d'autres sont « dépenalisées », force est de remarquer que d'autres pratiques font plus constamment l'objet de sanctions pénales : « Les premières, note Durkheim [1895], correspondent aux conditions changeantes de

la vie sociale, les secondes aux conditions constantes. » Paul Veyne [2005] fait ainsi remarquer, à propos de la gladiature à Rome, que « la société romaine n'admettait pas plus le meurtre que nous ne l'admettons et qu'aucune société ne l'admet ; celui qui a du sang sur les mains est partout honni ; sans cet interdit, aucun groupement humain ne pourrait subsister ». Toutefois, il relève également que, « partout et toujours, l'interdit de tuer est levé en deux cas, la guerre et la peine de mort ; chez nous, il l'a été aussi pour le duel », comme il le fut à Rome dans les arènes. Et ce qui vaut pour le meurtre vaut aussi pour le vol. Selon la morale païenne, comme selon la morale chrétienne, « il ne fallait ni tuer, ni voler ; une maxime païenne disait de ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas voir faire à soi-même » [Veyne, 2005]. En dépit de l'ancienneté et peut-être de l'universalité de l'interdit du meurtre et du vol, le christianisme rompait avec la morale coutumière par son universalisme, identique en cela à la prétention du pouvoir monarchique de garantir la paix et la sécurité (on ne peut tuer et/ou piller que les ennemis de la société ou de la patrie) en revendiquant le monopole de la violence physique légitime [Weber, 1971].

Pratiques déviantes et contrôle social

Divers objets de recherches dérivent de cette définition étatique de la délinquance au sein de la déviance. C'est ce que suggérait Marx [1861-1865], un siècle avant Becker, en répertoriant les multiples effets sociaux du crime, délimitant ainsi implicitement un « monde du crime » : « Un criminel produit des crimes... mais aussi le droit criminel et, par suite, le professeur qui fait des cours de droit criminel, et l'inévitable traité grâce auquel ledit professeur jette comme une marchandise ses conférences sur le marché général. Le criminel produit, d'autre part, toute la police et la justice criminelle, les sbires, les bourreaux, les jurés... Il produit encore de l'art, de la littérature, des romans et même des tragédies. » Ainsi peut-on étudier, d'une part, la sociogenèse des pratiques délinquantes (sociologie dite du « passage à l'acte ») et, d'autre part, les institutions et les pratiques de contrôle social (sociologie dite de la « réaction sociale »). Dans la première perspective, on s'efforce de rendre compte sociologiquement des trajectoires et des situations qui

conduisent à transgresser les normes. Dans la seconde, on tente de rendre compte des processus de production normative et d'incrimination. Ainsi les sociologues interactionnistes considèrent-ils la déviance comme une « catégorie construite au cours des activités d'un ensemble complexe d'agents : ceux qui sont en fin de compte qualifiés de "déviants", mais aussi ceux qui font respecter des normes (juridiquement définies ou non), ceux qui cherchent à en imposer de nouvelles ou à faire étendre le champ d'application des normes existantes, l'entourage des "déviants" » [Chapoulie, 1985]. Mais, en reprenant à leur compte certaines formules « radicalement constructivistes » de Becker [1963], certains chercheurs en vinrent à considérer qu'expliquer le crime, c'était rendre compte du fonctionnement des institutions chargées de prononcer et d'infliger des sanctions [Ogien, 1995], et à inviter à renoncer à une « criminologie du passage à l'acte » au profit d'une « criminologie de la réaction sociale » [Robert, 1973]. Cette perspective conduisait à la fois à ignorer le point de vue des déviants, à réduire la sociogenèse de leurs pratiques (dont celles labellisées déviantes) aux effets de l'étiquetage et à n'envisager les pratiques délinquantes que sous l'angle juridique : « De plus en plus souvent, les chercheurs étudièrent la police et les tribunaux ou les activités des psychiatres et du personnel du secteur de la santé mentale, plutôt que la personnalité ou la situation sociale des déviants » [Becker, 1985]. On a pris ici le parti inverse d'étudier la sociogenèse des pratiques délinquantes, en considérant — comme Becker lui-même — qu'elle ne se réduit pas à une opération d'étiquetage. La réduction de la sociogenèse des pratiques délinquantes aux effets du *labelling* semble ignorer que ces pratiques — prédatations et violences, pour l'essentiel — ne sont pas seulement des pratiques « incriminées ». Les prédatations sont aussi des pratiques économiques susceptibles d'être étudiées comme telles, de même que la violence physique (les « coups et blessures volontaires » du code pénal) peut être étudiée comme un moyen de domination.

Pratiques délinquantes

En définissant la délinquance comme l'ensemble des comportements incriminés, l'inventaire des pratiques délinquantes dans la société française contemporaine renvoie à la nomenclature la

plus récente du code pénal. Mises à part les infractions à la sécurité routière, il distingue, pour l'essentiel, les « crimes et délits contre les personnes » (livre II), les « crimes et délits contre les biens » (livre III) et les « crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique » (livre IV).

Si les juristes distinguent trois catégories d'incriminations selon la gravité de la sanction encourue (le crime, le délit et la contravention), le classement juridique ignore les distinctions usuelles entre grande criminalité (« crime organisé ») et petite délinquance, entre délinquance « en col blanc » et délinquance « populaire » et il méconnaît, bien sûr, les classements indigènes qui tiennent compte de critères comme la compétence spécifique, les risques pris, l'honorabilité des pratiques et qui différencient délinquance amateur (« vols à la roulotte » — autoradios — et « vols à l'arraché » — sacs à main et téléphones portables) et délinquance professionnelle (cambriolages, braquages, proxénétisme), le « business » [Tafferant, 2007] occupant une position intermédiaire (vêtements, parfums, etc., côté amateur, drogues dures, voitures volées, etc., côté professionnel). L'intention de construire une première ébauche d'objet sociologique invite alors à « réunir ce que cette définition juridique sépare » et à « distinguer ce qu'elle rassemble » : tout indique, en effet, qu'aux pratiques délinquantes selon le code pénal correspondent des catégories socialement différenciées de délinquants, donc aussi des sociogenèses distinctes.

Comment délimiter, au sein du code pénal, les pratiques caractéristiques de la délinquance juvénile ? Statistiquement, il s'agit d'identifier les pratiques incriminées les plus fréquentes dans la population juvénile, ce qui suppose à la fois un instrument de mesure des pratiques délinquantes et une délimitation de la population juvénile. Mais comment d'abord définir les jeunes ? Une « police des âges » [Percheron et Rémond, 1991] de plus en plus précise et systématique s'est mise en place au fil des siècles : elle balise de multiples seuils le cours des existences individuelles et organise la structuration par âge de la population. Ainsi la majorité juridique définit-elle une frontière entre deux types de justice. Mais cette définition proprement politique de la jeunesse n'est pas exclusive. À ce travail politique d'organisation des citoyens en fonction de leur âge se superposent un travail scientifique de périodisation et de classement par âge (calendriers physiologiques, stades psychologiques, étapes de la

Nomenclature des pratiques délinquantes dans le code pénal (extraits)

Les crimes et délits contre les personnes (livre II) :

- atteintes à la vie de la personne (volontaires/involontaires) (titre II, chapitre 1, sections 1 et 2) ;
- atteintes volontaires à l'intégrité physique ou psychique de la personne : violences et menaces (titre II, chapitre 2, section 1, paragraphes 2 et 3), agressions sexuelles — viol, harcèlement sexuel — (section 2, paragraphes 1, 2 et 3), trafic de stupéfiants (section 4).

Les crimes et délits contre les biens (livre III) :

- vol simple et aggravé (titre I, chapitre 1, section 1) ;
- extorsion, chantage (chapitre 2, sections 1 et 2) ;
- recel (titre II, chapitre 1, sections 1 et 2) ;
- destructions, dégradations et détériorations (chapitre 2, sections 1, 2 et 3).

Les crimes et délits commis contre les agents dépositaires de l'autorité publique (livre IV, titre III, chapitre 3) :

- menaces et actes d'intimidation commis contre les personnes exerçant une fonction publique (section 2) ;
- outrage (section 4) ;
- rébellion (section 5).

vie sociale) et le travail de repérage que chacun met en œuvre dans la vie quotidienne. À ces trois formes de classement interdépendantes correspondent des définitions distinctes de la « jeunesse » [Mauger, 1995].

Mesures de la délinquance

La mesure de la délinquance se heurte à un ensemble d'obstacles. Le répertoire des pratiques incriminées variant au fil du temps, la reconstitution de séries longues et les comparaisons sont malaisées. Mais la principale difficulté tient surtout à l'incrimination. Pratique illicite, donc dissimulée, elle échappe souvent à la mesure : l'objet se dérobe à l'enquête du policier comme à celle du sociologue. Enjeu politique, la mesure de la délinquance est mobilisée dans une rhétorique alarmiste qui accrédite, « chiffres à l'appui », la montée inexorable des « violences urbaines » et l'apparition d'un nouveau profil de délinquants, « de plus en plus jeunes et de plus en plus violents »

[Mucchielli, 2001]. Les données utilisées sont celles du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice (procès-verbaux, personnes mises en cause, casiers judiciaires, etc.) et celles des chercheurs (« enquêtes de victimation » et « enquêtes de délinquance autoreportée »).

Statistiques policières et judiciaires

En France, la mesure de la délinquance est produite par les statistiques de police et de gendarmerie (infractions réparties en cent sept rubriques et personnes mises en cause) et par les statistiques judiciaires et pénitentiaires (condamnations prononcées et personnes incarcérées) [Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier et Tournier, 1994].

Les statistiques policières sont les plus fréquemment utilisées. Elles mesurent les plaintes enregistrées — rôle « réactif » de la police — et les interpellations faites à l'initiative de la police — rôle « proactif ». L'importance de ces deux catégories varie avec le type d'infraction. Si on laisse de côté l'énorme contentieux de circulation routière (les neuf dixièmes des procès-verbaux), la part de la proactivité dans l'approvisionnement policier est faible. Les infractions à victime individuelle directe (vols, agressions) sont en général connues par la plainte de la victime. Mais la plainte dépend des infractions : systématique pour les vols de voitures et les cambriolages, elle reste minoritaire pour les agressions. Les autres infractions (dites sans victime), comme le séjour irrégulier d'un étranger sur le territoire ou le trafic de stupéfiants, sont au contraire comptabilisées par l'activité policière en fonction des moyens dont elle dispose et de ses priorités. C'est dire que les variations qu'enregistre la statistique peuvent être aussi bien celles de l'activité policière que celles des infractions constatées. Par ailleurs, toute infraction connue de la police n'est pas nécessairement comptabilisée. Une déclaration peut donner lieu à un procès-verbal transmis au parquet et enregistré par la statistique ou à une simple inscription sur le registre de « main courante ». Si la statistique policière est lacunaire, elle est aussi surévaluée du fait des escroqueries à l'assurance, des « non-lieux » de la justice, des plaintes multiples, etc. Ces statistiques, issues de la police en zone urbaine et de la gendarmerie en zone rurale, enregistrent une délinquance « constatée » ou « apparente » et rien n'assure que la délinquance

« enregistrée » soit représentative de la délinquance « réelle ». En fait, la statistique policière consigne les faits enregistrés, les faits élucidés et les personnes mises en cause. L'écart croissant entre faits enregistrés et personnes mises en cause s'explique par le très faible taux d'élucidation des vols. Par ailleurs, la statistique policière ne retient que trois critères pour définir les personnes mises en cause (le sexe, le fait d'être mineur ou majeur et la nationalité), excluant ainsi toute possibilité d'enquête statistique sur la sociogenèse des pratiques délinquantes.

Quant aux statistiques judiciaires (condamnations prononcées et personnes incarcérées), elles informent surtout sur l'activité du ministère. Les poursuites pénales sont abandonnées dans 80 % des cas (« classement sans suite », en général faute de suspect mis en cause pour vols et cambriolages), les crimes et délits sont transmis aux juges d'instruction (qui décident un non-lieu une fois sur cinq). Les infractions commises par les mineurs sont transmises aux juges des enfants : les condamnations sont en très nette augmentation. C'est pourquoi, selon Aaron Cicourel [1968], « le sens des statistiques officielles [...] doit être resitué dans le contexte suivant : comment les hommes, les ressources, les politiques, les stratégies de la police, par exemple, comment une communauté donnée, interprètent les appels reçus, répartissent leurs forces, filtrent les plaintes, routinisent les rapports. De nombreuses études fournissent la preuve du caractère problématique de la justice criminelle quand on examine les façons par lesquelles des individus sont catalogués comme suspects ou victimes ».

« Enquêtes de victimation » et « enquêtes par autorévélation »

Comment évaluer l'écart entre la délinquance réelle et la délinquance enregistrée ? Deux procédés ont été utilisés : les « enquêtes de délinquance autoreportée » (*Self-reported Delinquency Surveys*, inaugurés après la Seconde Guerre mondiale) et les « enquêtes de victimation » (*Victimisation Surveys*, expérimentées au cours des années 1960 et routinisées depuis les années 1970). Dans les deux cas, on s'en remet aux enquêtés pour révéler s'ils ont commis des actes de délinquance ou s'ils en ont été victimes. En France, le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) a mené les premières enquêtes de victimation [Robert, Zauberman,

Pérez-Díaz et Lévy, 1990] ; depuis 1996, elles sont réalisées par l'Insee ; une enquête plus précise a été réalisée en 1999 par l'ITHESI [Peretti-Watel, 2000]. Sebastian Roché [2001] a réalisé la première enquête de délinquance autoreportée. Mais la fiabilité de ces « autorévélation » est évidemment problématique. Ces enquêtes par questionnaire, plus encore que celles sur la sexualité [Bajos et Bozon, 2008], soulèvent, en effet, un ensemble de problèmes méthodologiques : plan de sondage et pondérations de l'enquête, formulation des questions (un même substantif — « vol », « agression », etc. — n'a pas nécessairement la même signification pour tous les enquêtés), conditions de recueil et fiabilité des données recueillies (la confidentialité garantie et l'anonymat promis ne suffisent pas nécessairement à instaurer la « confiance » entre délinquants et enquêteurs, etc.).

Quant aux sondages de victimation, avec toutes les réserves qu'appellent les difficultés méthodologiques qu'ils soulèvent, ils permettent surtout d'explorer les comportements des victimes : tolérance à la violence, propensions socialement différenciées à porter plainte, etc. Les taux de dépôt de plainte (donc d'enregistrement) dépendent des infractions : très élevés pour les homicides ou les vols d'automobiles (pour des raisons liées à l'assurance), ils sont assez faibles (mais en progression) pour les agressions sexuelles. Quant au sentiment d'insécurité — défini comme une « inquiétude cristallisée sur un objet (le crime au sens large) et sur ses auteurs » [Roché, 1993] —, il semble être inversement proportionnel aux risques encourus. Il est plus intense chez les femmes que chez les hommes, chez les personnes âgées que chez les jeunes, alors que les femmes sont moins fréquemment victimes d'agression que les hommes, que les adolescents et les jeunes adultes sont fortement surreprésentés parmi les victimes d'agression et de vol et que les personnes âgées sont nettement sous-représentées parmi les victimes de la délinquance [Peretti-Watel, 2000]. Les résultats des enquêtes convergent : dans le cas des crimes contre les personnes, le profil type de la victime est un homme jeune (moins de 25 ans), célibataire, vivant en ville, sans emploi ou ayant de faibles revenus, c'est-à-dire aussi le profil type du délinquant [Fillieule, 2001].

Les grandes tendances mesurées par la statistique

Mesurée par la statistique policière, la délinquance a connu une très forte croissance au cours des cinquante dernières années (du milieu des années 1960 au milieu des années 1980, elle a été multipliée par six). Si la propension à porter plainte s'est accrue et si, parallèlement, l'activité policière s'est intensifiée, ne serait-ce qu'en raison du doublement des effectifs policiers au cours de la même période, l'ampleur des variations constatées exclut pratiquement qu'elle soit exclusivement imputable à la « panique morale » ou à la fébrilité policière. La statistique policière met ainsi en évidence l'« explosion à une échelle inaccoutumée des vols et de toutes sortes de cambriolages » (mais dont près de la moitié est liée à l'automobile). Quant aux crimes et délits contre les personnes, ils ont été multipliés par trois : cette croissance s'accélère à partir des années 1980 et plus encore au cours de la décennie suivante. Au cours des trente dernières années, le nombre des personnes « mises en cause », relativement stable, oscille autour de 800 000 par an : une sur trois l'a été pour vol (deux tiers des faits constatés), une sur cinq pour crime ou délit contre les personnes (7 % du total des faits constatés), plus de 80 % sont des hommes, environ 20 % des mineurs (la proportion a doublé depuis 1973).

Délinquance et délinquance juvénile

Pourquoi faire de la délinquance juvénile une catégorie *sui generis* ? Distinguer la délinquance juvénile de la délinquance, c'est supposer l'existence d'une correspondance entre une catégorie de pratiques et une catégorie d'âge. La première raison est statistique : les pratiques délinquantes de masse sont, pour l'essentiel, des pratiques « juvéniles » (au sens sociologique du terme). La deuxième est juridique : en France, l'ordonnance de 1945 réserve un traitement spécifique à la délinquance des mineurs. La troisième est scientifique : certaines disciplines (médecine, psychologie, sociologie) proposent des théories des comportements juvéniles, qui étayent à la fois les « polices des âges » et la distinction de sens commun entre jeunes et adultes.

La surreprésentation des jeunes hommes

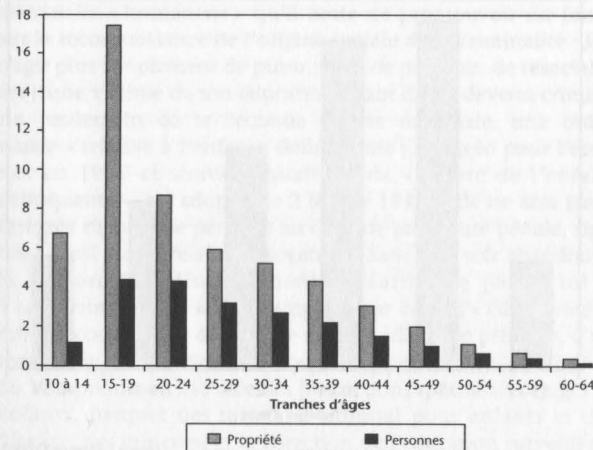
Les enquêtes disponibles mettent en évidence la surreprésentation des jeunes parmi les auteurs de pratiques délinquantes. En d'autres termes, l'essentiel des pratiques incriminées correspond à la jeunesse sociologiquement définie comme la séquence de trajectoire biographique qui correspond à la double insertion sur le marché du travail et sur le marché matrimonial et qui s'étend entre sortie du système scolaire et accès au marché du travail, entre émancipation par rapport à la famille d'origine et formation d'une famille conjugale [Mauger, 1995].

En France, le nombre annuel de mineurs mis en cause par la police dépassait 170 000 en 1998 (contre 628 000 majeurs) et se maintenait à ce niveau jusqu'en 2000 (ministère de l'Intérieur, 2001). Surreprésentés dans les personnes mises en cause par la police, on peut supposer qu'ils le sont aussi parmi les auteurs de pratiques délinquantes. Cependant, comme le notent Bruno Aubusson de Cavarlay [1997] et Hugues Lagrange [2002], ni la croissance des mises en cause de 70 000 à plus de 100 000 entre 1978 et 1981, ni celle de 95 000 en 1993 à 170 000 en 1998-2000 ne correspondent à la seule croissance du nombre de mineurs délinquants. Cet accroissement récent tient à l'augmentation du taux de réitération, à la transformation d'enregistrements de main courante en procès-verbaux, mais aussi aux injonctions contradictoires associées à l'invitation à « faire du chiffre » qu'implique la « culture du résultat » propre au « nouveau management de l'insécurité » [Matelly et Mouhanna, 2007 ; Mucchielli, 2008].

Mais, de façon générale, selon Gottfredson et Hirschi [1990], « l'effet de l'âge est partout et à toutes les époques le même ». La courbe des âges atteint son sommet pour les 18-19 ans, diminue légèrement entre 20 et 24 ans, nettement entre 25 et 29 ans, puis décroît progressivement au fil du temps (graphiques 1 et 2). Il faut donc rendre compte de l'amplification de la participation au cours de l'adolescence et du désistement qui caractérise le passage à l'âge adulte.

Par ailleurs, toutes les données disponibles montrent que les femmes commettent nettement moins d'actes de délinquance que les hommes et d'autant moins que les actes sont plus graves (13,6 % des personnes mises en cause en 2000 par la police et 4 % des personnes incarcérées). Pratique juvénile, la délinquance est aussi une pratique masculine.

Graphique 1. Taux d'arrestation selon l'âge pour les « crimes contre la propriété » et les « crimes contre les personnes » aux États-Unis en 1999 (taux pour 1 000)



Source : Fillieule [2001].

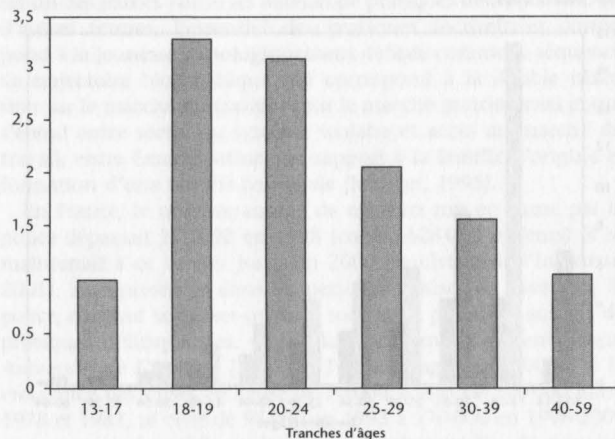
La justice des mineurs

Outre que la statistique conduit à faire de la délinquance juvénile une catégorie distincte au sein de la population délinquante, les dispositions juridiques arrêtées à l'égard des mineurs les soumettent depuis longtemps à une réglementation pénale partiellement spécifique (la police des âges en matière pénale), contribuant ainsi à faire de la délinquance juvénile une catégorie à part.

Le code criminel révolutionnaire puis le code pénal de 1810 ont instauré une distinction parmi les mineurs délinquants : si le juge estimait que le mineur avait agi « avec discernement », il prononçait une peine atténuée, sinon il recourait à une mesure dite « de correction ». Nées de l'initiative philanthropique, les premières entreprises privées d'éducation « corrective » ou « correctionnelle » furent mises en place au cours des années

Graphique 2. Taux des mises en examen pour crime ou délit selon l'âge en France en 1998

(taux pour 1 000)



Source : Fillieule [2001].

1820-1830. Des quartiers distincts au sein des établissements pénitentiaires puis la prison de la Petite-Roquette furent créés pour les mineurs. Les colonies pénitentiaires agricoles les remplacèrent : la loi du 5 août 1850 organisa le champ de la rééducation de l'enfant de justice et le décret du 10 avril 1869 fixa le règlement général définitif. Tout au long du XIX^e siècle, les neuf dixièmes de la population accueillie par les colonies pénitentiaires furent ainsi des mineurs « acquittés comme ayant agi sans discernement » (article 66 du code pénal). Le droit des mineurs a été progressivement construit par les juristes et criminologues à la fin du XIX^e siècle. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le climat est propice à une réforme pénale. Répartissant les mineurs délinquants en trois groupes d'âge auxquels correspondaient des traitements spécifiques, la loi pénale du 22 juillet 1912 les appréhendait dorénavant dans une perspective de « redressement » : l'« éducation surveillée ». Au cours des années 1930, une campagne de presse dénonce les

« bagnes d'enfants » [Gaillac, 1971]. Le courant dominant en politique criminelle est alors celui de la « Défense sociale » d'obédience catholique (promu par un magistrat, Marc Ancel), puis de la « Défense sociale nouvelle » (après 1945). La politique criminelle « humaniste » qu'il tente de promouvoir est fondée sur la reconnaissance de l'origine sociale de la criminalité : il ne s'agit plus simplement de punir, mais de prévenir, de resocialiser un jeune victime de son éducation avant d'être devenu criminel. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une ordonnance « relative à l'enfance délinquante », rédigée pour l'essentiel en 1937 et souvent qualifiée de « charte de l'enfance délinquante », est adoptée le 2 février 1945 : elle ne sera jamais intégrée ni au code pénal ni au code de procédure pénale, signifiant ainsi son caractère dérogatoire. Sans que soit abandonnée la notion de « discernement » (réaffirmée par la loi du 9 septembre 2002), elle la remplace par celle d'« éducabilité du mineur coupable » : dès lors, le mineur relève, en principe, d'une mesure de rééducation avec ou sans placement. L'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 crée des juridictions spécialisées (juges des enfants, parquet des mineurs, tribunal pour enfants et cour d'assises des mineurs) et la Direction de l'éducation surveillée au sein du ministère de la Justice (devenue aujourd'hui la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse — PJJ). Cette nouvelle direction impulse le recrutement d'un corps autonome de techniciens de la rééducation (devenus plus tard « éducateurs spécialisés ») et la mise en œuvre d'un équipement éducatif spécifique. Lors du IV^e plan (1962-1966), des foyers de semi-liberté, des foyers de post-cure, des centres d'action éducative, des clubs de prévention, etc. sont mis en place. S'inspirant de la doctrine de la Défense sociale nouvelle, les magistrats qui investissent le champ de l'« enfance malheureuse et délinquante » s'intéressent à la prise en charge individuelle du mineur (relation de face-à-face « humaine et paternelle ») et, de ce fait, à une « psychogenèse » plus qu'à une « sociogenèse » de la délinquance. C'est aussi l'époque (1950-1970) où la notion de « carence maternelle » jouit d'une faveur exceptionnelle : elle implique en effet la responsabilité du corps social dans la production de toute déviance et légitime donc le refus des sanctions pénales classiques au profit d'une attitude de compassion. D'où la domination de la psychologie qui se perpétue

aujourd'hui encore dans le monde de l'encadrement de la délinquance juvénile, plus que dans le champ scientifique.

Le texte de 1945 a connu de nombreuses modifications. L'ordonnance du 23 décembre 1958, refondue par la loi du 4 juin 1960, a permis de prononcer des mesures à l'encontre des mineurs dits « en danger » et la loi du 18 octobre 1966, remaniant celle du 22 août 1946, a organisé la mise en tutelle des prestations sociales. L'intrication pratique de ces trois régimes (pénal, civil et social) définissait un champ spécifique consacré à l'encadrement des mineurs délinquants, à la frontière du pénal et du travail social, dont le juge des enfants était la clé de voûte [Renouard, 1990]. La délinquance juvénile était alors perçue comme la conséquence de dysfonctionnements sociaux, d'inégalités structurelles qu'il s'agissait de compenser, pour éviter l'ancrage dans une délinquance répétitive, par une attention collective particulière et une action éducative individualisée.

La responsabilité

Le retour en France depuis les années 2000 d'une définition purement judiciaire de la responsabilité a provoqué la rupture avec la justice protectrice issue du texte de 1945. À partir des années 1980, la forte croissance de la délinquance et la montée du « sentiment d'insécurité » conduisent à multiplier les maisons de la justice et du droit (« traitement en temps réel » et « tolérance zéro ») et à soupçonner de laxisme la justice des mineurs [Coutant, 2005]. Prenant prétexte de l'inefficacité des mesures éducatives de milieu ouvert ou de placement, la réorientation des politiques judiciaires de la jeunesse banalise l'intervention pénale. Des nouvelles mesures sont introduites dans le code pénal (lois Perben I et II). La première instaure des sanctions éducatives applicables aux mineurs de 10 à 13 ans et la possibilité de placer en détention provisoire des mineurs de 13 à 16 ans, reformule le principe de la responsabilité du mineur en la fondant non plus sur son âge, mais sur ses capacités de discernement, met en place les centres éducatifs fermés (article 33) ouvrant la possibilité de placement en milieu fermé non pénitentiaire pour les mineurs et crée de nouveaux délits (regroupement dans les halls d'immeuble, manque de respect aux représentants d'une autorité, etc.). La seconde qui instaure le « stage de citoyenneté », nouvelle sanction pénale applicable aux mineurs de 13 à

Les révisions de l'ordonnance de 1945 depuis 2002

- Loi « Perben I » du 9 septembre 2002.
- Loi « Sécurité intérieure » du 18 mars 2003.
- Loi « Perben II » du 9 mars 2004.
- Loi « Traitement de la récidive » du 12 février 2006.
- Loi « Lutte contre le terrorisme » du 21 mars 2006.
- Loi « Égalité des chances » du 31 mars 2006.
- Loi « Prévention de la délinquance » du 21 mars 2006.
- Loi « Peines planchers » du 10 août 2007.
- Loi « Rétention de sûreté » du 25 février 2008.

18 ans, renforce les mesures prévues par la première [Bailleau, 2007]. Deux lois successives sur la récidive (12 décembre 2005 et 10 août 2007) ont remis en cause l'excuse atténuante de minorité prévue pour les mineurs de plus de 16 ans [Lazerges, 2008]. Le 15 avril 2008, la ministre de la Justice qui entend rendre le texte « plus adapté, opérationnel, lisible et cohérent » avec l'« évolution de la délinquance des mineurs », a installé la commission chargée de « remettre à plat », « sans tabou », l'ordonnance de 1945 : il s'agira de sa 62^e réforme.

Aujourd'hui remise en cause, l'ordonnance de 1945 définissait ainsi une police des âges en matière pénale. À un seuil d'âge correspondait un changement de perspective sur le délinquant : au-delà de ce seuil, il était tenu pour responsable de ses actes. Or la notion de « responsabilité » est fondatrice du droit : pour pouvoir juger, il faut, en effet, mettre entre parenthèses les déterminismes et postuler que chacun est l'origine de ses actes. Le droit a toutefois concédé depuis longtemps à la psychiatrie l'« excuse » de la folie : la loi de 1838 instituait ainsi le « placement d'office » qui confine de force dans l'asile, devenu hôpital psychiatrique en 1937. À cette exception, l'ordonnance de 1945 ajoutait celle de la minorité. En deçà du seuil fixé, la délinquance était perçue comme la conséquence des conditions de vie, de l'éducation reçue et, en définitive, de la « personnalité », qui était elle-même conçue comme la conséquence des conditions de vie et de l'éducation : le mineur délinquant apparaissait alors comme une « victime ». C'est aussi pourquoi l'« enfance délinquante » s'enchevêtrait alors avec l'« enfance en danger ». Le primat de l'éducatif et la connaissance de la personnalité du mineur étaient au cœur du modèle protectionniste : la sanction

laissait place à la rééducation, à une prise en charge d'inspiration psychopédagogique. À ce seuil d'âge correspondait ainsi un changement d'étiologie, de discipline de référence (de la psychologie au droit) et de traitement (de la psychothérapie à la prison), mais aussi une rupture épistémologique : la perspective « déterministe » prévalait avant 18 ans et, au-delà de ce seuil d'âge, celle du « sujet » responsable s'imposait (à l'exception psychiatrique près). On peut s'étonner de ce renversement de perspective et l'abolir en étendant à l'ensemble de la population délinquante soit la perspective déterministe (comme ce fut le cas en un temps où la justice des mineurs a joué un rôle moteur dans l'évolution du droit pénal des majeurs), soit, à l'inverse, la perspective subjectiviste (comme c'est le cas aujourd'hui), créditant les jeunes d'un « présentisme » irrépressible (c'est-à-dire la « recherche de la satisfaction immédiate et facile des désirs ») qui s'atténue avec l'âge [Cusson, 1981]. Mais, dans une perspective sociologique, on peut également considérer que la jeunesse, « âge de l'indétermination » et « âge des classements » [Mauger, 1995], est aussi un âge de cristallisation des *habitus* et, de ce fait, une séquence de trajectoire biographique qui se prête plus facilement que d'autres à des entreprises de conversion.

Les délimitations théoriques de la « jeunesse »

Il faudrait montrer ce que cette construction politique progressive d'une police des âges (et ses redéfinitions successives au fil du temps) et plus spécifiquement ici d'une justice des mineurs doit aux périodisations construites par les différentes disciplines scientifiques concernées. Ces constructions savantes sont bien souvent inséparablement cognitives et pratiques, scientifiques et politiques, mais leur efficacité historique « n'est pas pour autant assurée à l'avance [...], elle dépend de leur capacité à s'imposer comme des évidences aux forces qui, finalement, feront la décision » [Topalov, 1995]. Il faudrait, en particulier, mettre en évidence l'importance prise par la référence aux calendriers scientifiques : physiologiques et biologiques, mais surtout psychologiques (les « huit étapes de l'homme » d'Erikson, l'analyse génétique de Wallon, les stades selon Piaget, etc.), la plupart d'entre eux étant ancrés sur les « calendriers naturels » (physiologiques et biologiques). En ce qui concerne la jeunesse, la puberté, définie comme la période de

transition qui s'étend sur deux ou trois ans au cours de laquelle les caractères somato-psychiques de l'enfant évoluent vers le dimorphisme sexuel de l'adulte est la date clé des périodisations physiologiques et biologiques. Les théories freudiennes ont pris le relais des premières tentatives d'étude psychologique de l'adolescence, mais sans doute pourrait-on mettre en évidence les fils invisibles qui relient la psychanalyse au passé avec lequel elle rompt et, de ce fait, l'effet à distance qu'exercent les représentations savantes de la fin du XIX^e siècle sur les représentations contemporaines. Bien que, selon le mot d'Anna Freud [1976], l'adolescence soit longtemps restée la « Cendrillon de la psychanalyse », la psychanalyse s'est presque complètement substituée aujourd'hui au discours médico-psychiatrique de la fin du XIX^e siècle sur l'adolescence. La description du cycle de vie en huit stades proposée par Erik H. Erikson [1972] s'appuie sur la conception freudienne des étapes de la sexualité infantile pour les étendre aux aspects intellectuels et sociaux de la personnalité. La notion de « crise d'adolescence », associée aux représentations psychologiques de la jeunesse, a inspiré le travail social jusqu'aux années 1960 et longtemps conservé une position hégémonique dans la production savante spécialisée.

La délinquance des jeunes des classes populaires

L'étude classique de Clifford R. Shaw et Henry McKay [1942] avait mis en évidence la forte corrélation entre la pauvreté d'un quartier et le taux de délinquants juvéniles qui y résidaient. De même, réalisée au cours des années 1960, l'enquête de Philadelphie » avait montré qu'un petit nombre de délinquants chroniques (6,3 %) commettaient à eux seuls plus de la moitié des infractions de la cohorte étudiée (52 %) et que la délinquance était fortement corrélée avec l'appartenance aux classes populaires précarisées [Wolfgang, Figlio et Sellin, 1972]. Il est vrai que, selon Renaud Fillieule [2001], les « enquêtes de délinquance autoreportée » ont remis en cause cette « idée reçue ». Cette remise en cause comble évidemment les attentes de ceux qui entendent réduire l'explication de n'importe quel phénomène à des causes « individuelles » : soit en défendant une étiologie « psychologisante » de la délinquance, soit en considérant l'*homo delinquans* comme une variante de l'*homo æconomicus*.

Peut-on pour autant considérer que les pratiques délinquantes sont identiques en tout point de l'espace social ? L'enquête classique de Jean-Claude Chamboredon [1971] conduisait non seulement à mettre en évidence la sous-représentation dans la population des jeunes délinquants des enfants de classes moyennes et supérieures et la surreprésentation des enfants des classes populaires, mais elle permettait aussi de distinguer plusieurs types de délinquance juvénile, tant du point de vue de leur étiologie et de leur morphologie que de celui de leur traitement social : « À la délinquance "anémique", symptôme et conséquence d'une crise d'éducation, type de délinquance caractéristique des adolescents des classes favorisées, s'oppose celle des adolescents de classes populaires, qui apparaît comme un phénomène "endémique", lié à un certain style de vie. »

En définitive, s'il est vrai que les jeunes des classes populaires n'ont pas le monopole de la délinquance juvénile, les pratiques délinquantes sont à la fois plus fréquentes dans cet univers, relativement distinctives et issues d'une sociogenèse spécifique : autant de raisons de faire de la délinquance des jeunes des classes populaires une catégorie *sui generis*.

Comme le propose Hugues Lagrange [2002], on peut classer les crimes et délits commis par les jeunes dans deux catégories : les « conduites expressives », d'une part, qui sont à elles-mêmes leur propre fin et, d'autre part, les « actes d'appropriation » et les « agressions instrumentales ». Les pratiques que désigne la notion d'« incivilités » (dont les « violences scolaires »), les vols de voitures, les dégradations et destructions diverses, les bagarres collectives entre jeunes (« bastons entre bandes de cités rivales »), les agressions sexuelles et les affrontements avec les porteurs d'uniformes (souvent perçus comme une « bande rivale ») subsumés sous la notion médiatico-policière de « violences urbaines », relèvent de la délinquance expressive. La délinquance acquisitive rassemble les vols aggravés par des violences, les cambriolages, le racket, la vente de drogue (le contentieux des stupéfiants est celui qui a progressé le plus rapidement et le plus fortement depuis un quart de siècle) et le « business » (recol et vente des biens « tombés du camion »). Qu'il s'agisse de vols dans les magasins, de moyens de locomotion ou de cambriolages, ce type de délits représentait jusqu'aux années 1990 plus de la moitié de la délinquance enregistrée.

Avec toute la circonspection qu'exige la lecture des statistiques policières, il semble que, pendant le dernier quart du xx^e siècle en France, la délinquance d'appropriation des mineurs ne progresse plus que faiblement, alors que les violences et la délinquance expressive des mineurs sont en forte croissance [Mucchielli, 2001 ; Lagrange, 2002 ; Bailleau, 2007]. On se propose de rendre compte sociologiquement de ces pratiques, en les situant dans le cours des trajectoires biographiques correspondantes, référées à deux états successifs de la condition des jeunes des classes populaires.

II / Les théories de la délinquance juvénile

Parmi les multiples récits consacrés aux crimes et aux criminels et, plus spécifiquement, à la délinquance juvénile, certains affichent une prétention scientifique. On les abordera d'abord dans une perspective sociohistorique : en évoquant leur ancêtre commun (la criminologie), puis en esquisant un panorama des tendances de la recherche aux États-Unis et en France et en ébauchant une analyse des rapports entre théories savantes, doctrines professionnelles et représentations profanes. Après avoir indiqué divers classements possibles des théories savantes, on proposera, dans une perspective délibérément cumulative, une sorte d'inventaire raisonné des schèmes d'interprétation « utiles » empruntés aux diverses théories sociologiques, pour l'essentiel anglo-saxonnes, de la délinquance juvénile.

Criminologie et sociologie de la délinquance

En 1885, Garofalo (magistrat italien, disciple de Lombroso, mais influencé par Durkheim, 1851-1934) proposait de rassembler l'ensemble des approches « scientifiques » du crime (sociologie, psychologie, psychiatrie, histoire, droit, médecine, police technique, anthropologie) sous l'appellation « criminologie ». Selon Foucault [1975], l'apparition de cette nouvelle discipline illustre de façon idéal-typique la naissance des « sciences humaines » : « Un savoir, des techniques, des discours scientifiques se forment et s'entrelacent avec la pratique du pouvoir de punir. »

Au cours des années 1880-1914, la médecine, sous ses différentes formes, domine les « sciences du crime » : anatomie

pathologique (dans cette perspective, toute maladie correspond à des lésions spécifiques), aliénisme (tentative de classification des maladies mentales en fonction de pathologies anatomiques), médecine légale (définie comme l'application des principes physico-médicaux à l'administration de la justice) et hygiène publique. Des tensions se font jour entre déterminisme anatomo-psychologique (les « penchants naturels vicieux ») et philanthropie (l'homme reste améliorable) : « Le corps médical est tout disposé à admettre que des rapports de réciprocité sillonnent la vie organique, la vie mentale et la vie sociale. [...] Presque tout ce qui est physiologique paraît modifiable par la pensée ; à presque tous les sentiments correspondent des ressorts organiques » [Léonard, 1981]. Mais, sous l'influence de l'anthropologie définie par Broca (médecin anatomiste français, 1824-1880) comme la « biologie du genre humain » et des aliénistes (théories de l'hérédité et de la dégénérescence), le déterminisme biologique se durcit. « Renforcée et tout entière dominée par le paradigme biologique évolutionniste qu'incarnent alors Darwin et Spencer, convaincue de la toute-puissance de l'hérédité dans la production de l'ensemble des comportements humains, la médecine française, confrontée aux problèmes sociaux du XIX^e siècle, attend tout de l'exploration anatomique et physiologique de l'homme » [Mucchielli, 1994]. Lombroso (médecin italien, fondateur de l'anthropologie criminelle, 1835-1909), héritier de la « théorie du criminel-né », rencontre alors un consensus très large, même si les juristes lui demeurent partiellement hostiles.

Au tournant du siècle, quatre courants vont donner naissance à la « sociologie criminelle » [Robert, 1973] : le mouvement durkheimien, la tendance dite du « milieu social » qu'initie Lacassagne (professeur de médecine légale, fondateur des *Archives d'anthropologie criminelle*, 1843-1924), la psychosociologie de Tarde (magistrat, sociologue et philosophe français, adversaire de Lombroso et de Durkheim, 1843-1904) et les tentatives de synthèse entre psychologie et sociologie qu'illustre Ferri (professeur de droit et homme politique, 1856-1909). Remettant en cause l'évolutionnisme de la plupart des anthropologues et revendiquant l'explication du social par le social, la pensée durkheimienne opère une double rupture par rapport à la vision biomédicale qui dominait le XIX^e siècle. Le crime est un objet de prédilection de la sociologie durkheimienne à ses débuts. Durkheim lui consacre un cours à partir de 1892 et

L'Année sociologique ouvre une rubrique « Sociologie criminelle et statistique morale » en 1898. Trois textes de Durkheim inaugurèrent cette sociologie criminelle : *Les Règles de la méthode sociologique* [1895], *Le Suicide* [1897] et « Deux lois de l'évolution pénale » [1900].

Au sein du monde médical, l'anthropologie cède le pas à la psychiatrie à partir des années 1905-1910, mais l'explication biologique restera longtemps dominante au sein de la communauté psychiatrique [Mucchielli, 1994]. L'empreinte de la phénoménologie sur la psychanalyse dans les années 1950 et l'influence des travaux sur la petite enfance conduisent à souligner l'importance des carences affectives dans la genèse de la personnalité déviante. Mais les tentations réductrices de la pensée médicale n'ont pas disparu pour autant : les mesures anthropométriques ont été remplacées par des modèles hormonaux, neuronaux et génétiques, qui se fondent encore, la plupart du temps, sur le vieux modèle de l'anomalie biologique chère au XIX^e siècle.

Au conflit initial entre psychologie et sociologie, c'est-à-dire aussi entre Tarde et Durkheim, semble avoir succédé un *modus vivendi* fondé sur un partage du territoire : à la biologie et à la psychiatrie, l'étude des criminels et de leurs comportements, à la sociologie, celle du crime (sans que les frontières entre disciplines soient nécessairement étanches). Pour Henri Lévy-Bruhl [1963], l'objet de la criminologie est double : le criminel et le crime. L'étude des criminels use des « méthodes de la biologie et de la psychiatrie » : il s'agit d'analyser leurs comportements « en vue de saisir, par-delà leurs personnes, la genèse et les modalités du fait criminel dont ces délinquants sont, en quelque sorte, les représentants qualifiés ». Quant à la sociologie criminelle, elle « s'attache moins à l'étude du criminel qu'à celle du crime », « au milieu social où il a pris naissance et [qui] a, dans une mesure plus ou moins grande, mais toujours effective, contribué à sa naissance, à son développement ou à son déclin ». À la distinction entre criminel et criminalité correspond ainsi une division du travail de recherche entre disciplines distinctes. Pourtant, ces deux aspects des sciences du crime sont moins éloignés qu'il n'y paraît à première vue. D'après Philippe Robert [1973], la « volonté de synthèse entre psychologie et sociologie » est « latente dans toute la sociocriminologie du passage à l'acte » quelle qu'en soit la forme (en termes de facteurs, de milieux, de

La criminologie

Foucault [1999] voyait dans la criminologie une sorte d'« Ubu psychiatrico-pénal » : « Au point où viennent se croiser l'institution destinée à régler la justice, d'une part, et les institutions qualifiées pour énoncer la vérité, de l'autre, au point, plus brièvement, où se rencontrent le tribunal et le savant, où viennent se croiser l'institution judiciaire et le savoir médical ou scientifique en général, en ce point se trouvent être formulés des énoncés qui ont le statut de discours vrais, qui détiennent des effets judiciaires considérables, et qui ont pourtant la curieuse propriété d'être étrangers à toutes les règles, même les plus élémentaires, de formation d'un discours scientifique ; d'être étrangers aussi aux règles du

droit et d'être, [...] au sens strict, grotesques. »

Selon Laurent Mucchielli [1994, 2004], la criminologie n'existe institutionnellement, en France, qu'en tant qu'annexe du droit pénal. En fait, elle se situe au carrefour de trois pôles universitaires : la médecine, le droit et les sciences sociales. Jean Pinatel (1913-1999) a incarné en France le maintien d'une criminologie traditionnelle dans les années 1950-1980. Il définissait la criminologie comme l'étude du criminel centrée sur la « personnalité criminelle » caractérisée par quatre caractères fondamentaux : « l'égoïsme, la labilité, l'indifférence affective et l'agressivité » (toutes caractéristiques anthropologiques supposées éternelles et universelles). Elle devait servir à diagnostiquer l'« état dangereux » pour préserver la société de ses nuisances.

culture). De ce syncrétisme théorique témoigne, par exemple, la brève « synthèse des déterminants individuels et sociaux » de la délinquance et de la violence, « dans une perspective ouverte sur la prévention et les traitements à apporter », proposée récemment par Sonia Harrati, David Vavassori et Loïck M. Villebru [2006]. Pour Laurent Mucchielli [2004], on assiste à une sorte de partage implicite des objets : aux sociologues reviennent les grandes enquêtes, la délinquance juvénile ordinaire et la délinquance des élites, les politiques publiques, les institutions pénales, etc. ; aux psychologues, les crimes de sang, les affaires sexuelles et l'expertise individuelle (les toxicomanes faisant figure, dans ce cadre, d'objet interdisciplinaire).

Les tendances de la recherche aux États-Unis

Selon Nicolas Herpin [1973], la délinquance juvénile est, par excellence, le domaine d'investigation étudié par toutes les tendances de la sociologie américaine à toutes les périodes de son histoire, en raison de l'existence d'un corps de travailleurs

sociaux, de filières universitaires de formation correspondante et, de façon plus générale, de la pérennité d'une demande institutionnalisée [Chapoulie, 2001]. La recherche sociologique s'est ainsi trouvée dotée d'une « demande » qui est au principe de son émergence (avec l'école de Chicago), de sa continuité et d'un développement relativement autonome. À la sociologie de la délinquance inspirée de l'école de Chicago succède ainsi la sociologie de la délinquance « culturaliste », comme la sociologie « interactionniste » supplante ultérieurement la sociologie « fonctionnaliste ». Chacun de ces paradigmes est sous-tendu par un concept central (respectivement ceux de « désorganisation », de « sous-culture », d'« anomie » et de « réaction sociale ») et se focalise sur tel ou tel aspect du phénomène, tel ou tel type de données et de traitement des données. Mais, selon Renaud Fillieule [2001], ces théories seraient aujourd'hui « dépassées » par le paradigme « actionniste », fondé sur l'analyse de l'action délinquante [Gottfredson et Hirschi, 1990]. Cette remise en cause procéderait à la fois d'un progrès de l'instrument de mesure et d'une transformation morphologique du phénomène mesuré. D'une part, les enquêtes par autorévélation auraient remis en cause la corrélation entre pauvreté et délinquance. D'autre part, la croissance de la délinquance sous toutes ses formes dans la plupart des pays occidentaux à partir des années 1960 (*i. e.* dans une période où la croissance était forte et le chômage bas) resterait une énigme pour les théories culturalistes de la délinquance. Ce renouveau théorique s'est opéré, selon Renaud Fillieule, en deux étapes. Au cours des années 1960, la « théorie du contrôle social » s'impose. Cherchant à rendre compte du caractère exceptionnel de la délinquance, elle ouvre la voie aux « théories actionnistes » apparues dans les années 1970 : l'explosion de la délinquance s'expliquerait, en effet, par la multiplication récente des occasions de délinquance. L'« acteur rationnel » fait alors son entrée en sociologie de la délinquance. Ce nouveau paradigme contribue au renouvellement des politiques de sécurité : il inspire les techniques de « prévention situationnelle » (pour empêcher le passage à l'acte, il suffit de le rendre moins rentable et plus risqué) et la « théorie de la vitre cassée » [Wilson et Kelling, 1982] inspire la mise en place d'une « police de proximité ». Schématiquement, le raisonnement est le suivant : une vitre se brise, progressivement les murs se couvrent de graffitis, peu à peu se dégage du site une impression d'impunité favorable à la déviance

et à la délinquance, le sentiment d'insécurité s'installe, la « spirale du déclin » est engagée, la valeur des logements diminue, l'abandon et le délabrement des lieux en font un site propice aux agressions.

Mais on peut se demander si la fortune américaine, puis européenne, du paradigme actionniste ne doit pas plus aux transformations du champ intellectuel et du champ politique qu'à sa capacité de résoudre des énigmes sociologiques. De façon générale, le retour en force dans le champ sociologique américain de la théorie dite « de l'action rationnelle » (*Rational Action Theory*) et la vogue sans précédent de l'application élargie et modernisée de l'approche économiste des phénomènes sociaux inspirée de Gary Becker [1968] s'expliquent à la fois par la conjonction d'un regain d'intérêt théoricien, du déplacement du centre de gravité du champ sociologique américain vers le pôle subjectiviste (la « révolte microsociologique » ou « constructiviste »), de l'attaque en règle des économistes néoclassiques contre la sociologie et du retour de la philosophie utilitariste individualiste qui constitue l'inconscient anthropologique de la science économique néolibérale [Wacquant et Calhoun, 1989]. Quant à l'écho trouvé par le paradigme actionniste dans le cadre particulier de la sociologie de la délinquance, il procède également du désenchantement vis-à-vis des programmes de traitement des délinquants, de la mobilisation de juristes néoclassiques en faveur d'une justice strictement « rétributive » (sanctionnant ceux qui ont violé la loi), du déplacement de l'intérêt vers les victimes et l'insécurité et de la focalisation sur le *street crime* [Robert, 2005]. De ce point de vue, les théories actionnistes apparaissent comme une arme de combat, plus politique que scientifique, contre les théories classiques, dans la mesure où elles impliquent des conséquences politiques diamétralement opposées. « Peut-on raisonnablement penser que la délinquance disparaîtrait si la pauvreté, les inégalités, etc. venaient à disparaître ? La réponse que les théoriciens actionnistes, et en particulier les partisans de la théorie des activités routinières, apportent à cette question est très clairement : non. Pour eux, [...] les véritables causes de la délinquance sont plutôt à rechercher dans les gratifications qu'apporte la délinquance, dans la faiblesse du contrôle social qui s'exerce sur certains individus, dans les occasions de délinquance (et leur multiplication avec le progrès économique et l'émancipation des femmes) et dans le présentisme [*i. e.* la préférence pour le présent] », écrit ainsi

Renaud Fillieule [2001]. Dans cette perspective, lutter contre la délinquance, ce n'est pas combattre la pauvreté, le chômage, le racisme, etc., mais renforcer les sanctions (pour accroître les coûts de la délinquance) et les contrôles (pour réduire les opportunités).

Les tendances de la recherche en France

Si la sociologie de la délinquance en France, en dépit de ses origines durkheimiennes et d'un nouvel essor récent, a longtemps fait figure de parent pauvre dans la discipline, c'est peut-être parce que la psychologie y occupe la position institutionnelle qui était celle de la sociologie aux États-Unis. Elle y conserve, avec le droit, une position dominante dans la formation des différentes catégories de « professionnels de la délinquance » : travailleurs sociaux, policiers, magistrats. Mais cette relative déshérence peut s'expliquer aussi par l'indignité sociale de l'objet étudié : la hiérarchie des objets de recherche étant plus ou moins décalquée sur celle de leur dignité sociale, la sociologie de la délinquance est créditée d'une faible légitimité scientifique en France. D'où la propension des chercheurs concernés à ennoblir l'objet étudié. On peut comprendre, de ce point de vue, le déplacement des recherches vers l'étude de la « réaction sociale » (l'économie générale et le fonctionnement du système pénal-judiciaire, d'une part, les représentations du crime, d'autre part) et la fortune des théories de la réaction sociale qui le justifie. Par ailleurs, la distance sociale qui sépare l'enquêteur des enquêtés a longtemps été un obstacle rédhibitoire à l'enquête de terrain : d'où la fréquence de la recherche sur documents et le renoncement à l'étude « directe » des populations délinquantes que justifiait la version « dure » de la théorie du contrôle social. C'est aussi pourquoi la prison a longtemps été considérée comme un conservatoire de la population à étudier : selon Foucault [1975], elle devient au XIX^e siècle une « sorte d'observatoire permanent qui permet de distribuer les variétés du vice ou de la faiblesse ». Enfin, comme le note Howard Becker [1985], les théories de l'étiquetage qui « mettent en cause la moralité conventionnelle en refusant délibérément d'accepter sa définition de ce qui est ou de ce qui n'est pas déviant » rencontraient l'horizon d'attente contestataire de l'époque.

C'est pourquoi, bien que la sociologie française de la délinquance soit, pour l'essentiel, importatrice de sociologie

américaine, l'histoire et la configuration des recherches y sont néanmoins singulières. Si le vénérable « paradigme multifactoriel » (celui de la criminologie) reste dominant dans les univers professionnels liés au crime (police, justice, travail social), il a disparu des sciences sociales avec le CRIV (Centre de recherches interdisciplinaires de Vaucluse). Mais comment rendre compte de la fortune prolongée du paradigme du contrôle social ? Importé en France au début des années 1970, dévalorisant l'étiologie promue par le modèle médico-psychologique qui décrivait le déviant comme un « malade » et celle défendue par les sociologues qui le considérait comme un « cas social », il a rapidement conquis une position dominante qu'il conserve aujourd'hui encore. Si ce paradigme et le déplacement du regard qu'il induisait ont connu pendant une dizaine d'années en France cette fortune exceptionnelle, c'est, comme l'explique Robert Castel [1988], à la faveur d'une rencontre « entre un courant de critique épistémologique institutionnelle, qui a commencé à se développer dès le début des années 1960, et un mouvement social qui a instrumentalisé les apports de cette critique en les simplifiant, voire en les caricaturant à l'extrême dans le contexte spontanéolibertaire des luttes anti-institutionnelles et antiprofessionnelles de la fin des années 1960 et du début des années 1970 ». L'humeur post-soixante-huitarde qui inspirait les luttes sectorielles au début des années 1970 était particulièrement vive dans le secteur sanitaire et social et s'était étendue, avec la création du « Groupe information prisons » [2003], à l'univers carcéral et au travail social. Quant à la critique épistémologique qui avait pris initialement pour cible la pratique psychiatrique, elle pouvait s'ancrer à la fois dans l'*Histoire de la folie* de Michel Foucault [1961], dans *Asiles* d'Erving Goffman traduit en 1968, dans les travaux sur le « psychanalisme » et l'« ordre psychiatrique » de Robert Castel [1973, 1976] et dans l'importation des divers courants antipsychiatriques. Dans ce contexte, la publication de *Surveiller et punir* par Michel Foucault [1975] a contribué à la fois à ennoblir l'objet, à déplacer la focalisation des chercheurs sur la personne du déviant vers la « réaction sociale » et à étayer la critique de la « carcéralité ». « Il y a dans la justice moderne et chez ceux qui la distribuent une honte à punir, écrit Foucault [1975]. [...] Par l'effet de cette retenue nouvelle, toute une armée de techniciens est venue prendre la relève du bourreau [...] : les surveillants, les

médecins, les aumôniers, les psychiatres, les psychologues, les éducateurs. »

Comment comprendre que le paradigme actionniste n'ait connu jusqu'à maintenant en France qu'une fortune scientifique tardive, limitée et précaire ? On peut d'abord supposer que la domination du paradigme du contrôle social a fait obstacle à sa réception. Mais les fortes réticences à considérer en France le délinquant comme un acteur rationnel tiennent sans doute aussi aux conséquences politiques associées à cette vision : la philosophie pénale qu'elle inspire implique, en effet, des peines qui visent à dissuader le criminel en lui montrant que les désavantages l'emportent sur les avantages qu'il peut espérer de son crime. De ce point de vue, elles tiennent aussi à la pérennité des théories étiologiques classiques. Décrivant le délinquant comme un individu soumis à des déterminations sociales, psychiques, voire génétiques, qui le poussent à « passer à l'acte » (surtout s'agissant de mineurs délinquants présentés comme les victimes des « vices » de leur milieu d'origine), elles inclinent à penser qu'il est plus efficace de les protéger et de les éduquer que de les punir.

Mais un ensemble de thèses de sociologie soutenues récemment permet, pour la première fois en France, de parler d'un véritable renouveau de la sociologie de la délinquance des jeunes des classes populaires. Pour trois raisons au moins. Parce que les « jeunes des cités » focalisent depuis plus de vingt ans l'attention du champ médiatique et du champ politique, les sociologues ne pouvaient manquer de s'y intéresser. Si le domaine d'investigation du criminologue a, « de tout temps, frappé le cœur et l'imagination des hommes » [Lévy-Bruhl, 1963], depuis le début des années 1980, il est à la fois médiatiquement investi, bureaucratiquement encadré (par la police, la justice et le travail social) et politiquement « sensible ». L'irruption des « violences urbaines » et la « montée du sentiment d'insécurité », leur mise en forme et leur mise en scène ont sans doute contribué au développement des recherches. Les années 1990 voient ainsi le développement de nouveaux secteurs de recherches : sur les drogues (création en 1993 de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies — OFDT), sur la police (création en 1991 de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure — IHESI), sur la délinquance juvénile (commanditées, entre autres, par le ministère de la Ville créé en 1990). Alors que, auparavant en

France, les enquêtes ethnographiques, menées par des *outsiders* de la sociologie de la déviance, étaient rares et disséminées [Monod, 1968 ; du Pouget, 1976 ; Mauger et Poliak, 1983 ; Dubet, 1987], les enquêtes réalisées par une nouvelle génération de sociologues ont progressivement construit une représentation informée et cumulative des « jeunes des cités ». Parce que, d'autre part, cette nouvelle génération de sociologues est étrangère aux polémiques qui opposèrent les tenants de l'étiologie et ceux de la réaction sociale, ses travaux permettent de renouveler profondément les approches. Enfin, parce que la massification scolaire a permis, entre autres conséquences, l'émergence d'une jeune génération de sociologues issus de « ces banlieues dont on parle », les enquêtes qu'ils mènent sur les jeunes des cités bénéficient d'une connaissance spontanée — mais contrôlée — de l'univers étudié et d'une relative facilité d'accès au terrain. Encore faut-il pouvoir objectiver cette connaissance indigène et ne pas méconnaître les obstacles sociaux à l'enquête sociologique : l'assimilation par les délinquants de l'enquête du sociologue à une enquête policière en circonscrit les limites. L'expérience montre que la situation d'enquête s'apparente pour les délinquants à une « situation de procès » dont l'issue est un jugement social (portant sur la réussite ou l'échec) et moral (portant sur la condamnation ou l'euphémisation, voire la justification des pratiques délinquantes), et que cette homologation est sans doute une condition de possibilité de l'enquête [Mauger, 1995b].

Théories savantes, doctrines professionnelles et représentations profanes

Les théories savantes, les doctrines professionnelles et les représentations profanes ne sont évidemment pas indépendantes. Non seulement parce que les théories savantes contribuent (inégalement) à la formation des professionnels, mais aussi parce que l'existence d'un marché de la formation assure la pérennité et le renouvellement des recherches. On peut se demander, par ailleurs, en quoi les théories savantes inspirent les politiques publiques, en quoi elles contribuent (inégalement) à leur légitimation. On peut s'interroger enfin sur la contribution des sciences sociales à la mise en scène et à l'interprétation

médiatiques de la délinquance juvénile et sur leur diffusion et leur appropriation par les profanes. Pourtant, l'analyse des rapports entre théories savantes, doctrines professionnelles (celles des travailleurs sociaux, des policiers et des magistrats) et représentations profanes de la délinquance juvénile reste un domaine peu exploré. Faute d'enquêtes sur les programmes de formation des professionnels (les manuels utilisés), sur leur appropriation, sur les schèmes de perception et d'interprétation propres à chacun des univers professionnels concernés et sur la sociogenèse des connaissances profanes, directes ou indirectes, de la délinquance juvénile en fonction des positions occupées dans l'espace social, force est de s'en tenir à quelques hypothèses.

En matière de théories professionnelles, sans doute peut-on opposer celles qui voient traditionnellement dans la délinquance des « jeunes des cités » une manifestation de la « crise d'adolescence » (la vulgate psychologique reste dominante dans les programmes de formation) ou un effet de la « crise d'identité » des fils d'immigrés et de la « perte des repères » (sous-produit de la vulgate culturaliste) à celles, en vogue aujourd'hui, qui décrivent la délinquance comme un « choix rationnel » orienté par une intention d'enrichissement (variante de la vulgate économique étendue à tous les domaines de la vie sociale). Cette vision « moderne » (qui fonde la nécessité d'élever les risques et les coûts de la délinquance) est évidemment bien faite pour étayer les croyances et conforter les intérêts des professionnels de la sécurité et de la répression.

Quant aux représentations profanes, on peut y distinguer des « conceptions essentialistes », des « conceptions morales » et des « conceptions sociales ». Les premières, qui prennent usuellement la forme d'une « psychologisation », peuvent également adopter celle d'une « ethnicisation » de la délinquance (dans les diatribes racistes). Réquisitoires contre les parents (souvent immigrés) d'enfants « trop nombreux », « laissés sans surveillance », les « visions morales » valent aussi comme plaidoyers *pro domo* pour ceux qui se font une vertu de leur sévérité. Mais ces conceptions morales, ancrées sur les valeurs traditionnelles de la conscience ouvrière (travail, effort, courage), sont également au principe des condamnations des enfants qui « préfèrent trafiquer plutôt que d'aller bosser » ou des « fainéants qui ne respectent rien ». Enfin, la sociologie spontanée (fréquente, semble-t-il,

chez les mères immigrées) insiste sur les effets du chômage (« ils n'ont rien, ils tournent en rond »), des « mauvaises fréquentations » (« ils se laissent influencer ») ou ceux de la tentation et de la frustration (« ils voient tout, ils ne peuvent rien avoir, alors ils se vengent »).

Classements des théories savantes

Comment décrire l'espace des théories savantes ? La difficulté est manifeste, même en se limitant à la sociologie : non seulement en raison du volume de la production écrite, mais aussi parce que l'histoire de la sociologie de la délinquance est un enjeu de luttes. Avant d'entreprendre une sorte de recension des « acquis » (problèmes autant que solutions), on évoquera les classements académiques usuels, puis les classements professionnels qui opposent juristes et médecins, d'une part, médecins et sociologues, d'autre part.

Classements académiques

La logique de la dissertation impose l'invocation rituelle des textes canoniques et des références consacrées, une compilation plus ou moins simplifiée ou une exhibition plus ou moins érudite de théories opposées, quitte à introduire, d'autorité de taxinomiste, des discontinuités, des clivages, entre des travaux promus comme emblématiques d'une « école ». Ainsi les manuels ordonnent-ils les discours savants en fonction des « paradigmes » dominants, quitte à en convoquer à tout propos de nouveaux dans la surenchère du dépassement perpétuel [Kuhn, 1972]. Le manuel de Renaud Fillieule [2001] en distingue quatre : les « théories actionnistes » (auxquelles il annexe la « théorie du contrôle social » qu'il attribue à Hirschi), les « théories multifactorielles », les « théories culturalistes » (auxquelles il associe les « théories de la tension ») et les « théories de l'étiquetage », regroupées dans le même chapitre sous le label « théories classiques ». Le manuel de Jacques Faget [2002] en distingue également quatre, mais son classement ne recouvre que pour partie celui de Fillieule (l'ordre d'exposition et les regroupements opérés diffèrent, les « théories multifactorielles » disparaissent) : les « théories culturalistes », les « théories

de la tension », les « théories rationalistes » (celles que Fillieule désigne sous le label « théories actionnistes ») et les « théories de la réaction sociale ». On peut s'interroger sur l'ordre d'exposition retenu par chacun de ces auteurs. Celui choisi par Fillieule indique le parti qu'il a pris : la sociologie de la délinquance est réductible aux théories dites « actionnistes », les théories classiques, dépassées, ne sont décrites ultérieurement que pour être critiquées par les théoriciens actionnistes. L'ordre retenu par Faget est approximativement chronologique, laissant toutefois le dernier mot aux théories de la réaction sociale. Comme le note Christian Topalov [2001], « dans la vaste gamme des tactiques de la concurrence au sein des mondes savants, le contrôle du passé n'est pas la moins importante » : de façon générale, « chacun des protagonistes développe une vision de cette histoire conforme aux intérêts liés à la position qu'il occupe dans cette histoire, les différents récits historiques étant orientés en fonction de la position de celui qui les tient » [Bourdieu, 2001].

Classements professionnels (1) : juristes et médecins

Résumant la préhistoire de la criminologie, Faget [2002] oppose les juristes, partisans du dogme de l'autonomie de la volonté selon lequel les individus sont maîtres de leurs décisions et doivent être considérés comme pleinement responsables de leurs actes (le traité *Des délits et des peines* — 1764 — de Beccaria illustre cette posture), aux médecins qui mettent l'accent sur les « conditionnements de l'activité humaine ». C'est le même critère d'imputation de la responsabilité qu'utilise Freidson [1984] (avec celui de l'« ampleur de la réaction sociale ») pour distinguer la maladie du crime constitué des « actes déviants dont les gens sont tenus pour responsables ou dont ils doivent rendre compte ». En fait, ce clivage entre juristes et médecins traverse également les sociologues. C'est cette opposition — transfigurée — que retient, par exemple, Albert Ogien [1995] en présentant successivement, dans un autre manuel, les « théories causales de la déviance » (« déterministes ») et les « théories compréhensives de la déviance » (qui ménagent une place à la « subjectivité » et à la liberté des « acteurs »). L'opposition entre « déterminisme » (objectivisme) et « liberté » (subjectivisme) est plus ou moins superposée à celle qui distingue « collectif » et « individuel » ou sociologie et psychologie.

Opposition sans grand fondement, dans la mesure où bon nombre de conceptions (anthropologiques, psychiatriques, biologiques) qui imputent la délinquance à des causes individuelles sont résolument « déterministes ». Mais cette opposition entre « liberté » et « déterminisme », c'est-à-dire aussi entre « juristes » et « médecins », porte à conséquence : chacune de ces conceptions rationalise une « politique de sécurité ». L'anti-déterminisme implique la « responsabilité » de l'individu, le déterminisme l'en exonère. Selon Fillieule [2001], les théories actionnistes (subjectivistes) sont solidaires des « politiques de dissuasion pénale », les théories multifactorielles (déterministes) des « politiques de neutralisation », les théories classiques des « politiques de réhabilitation ».

Classements professionnels (2) : médecins et sociologues

À ce clivage entre juristes (« liberté ») et médecins (« déterminisme ») s'en superpose un deuxième entre deux conceptions qui opposent, au sein des théories dites déterministes (ou « positivistes »), « causes individuelles » et « causes sociales ». Dans la première perspective, la délinquance serait due à des causes individuelles (une « nature criminelle » relevant de la génétique ou de « défauts de la personnalité »), dans la seconde, les habitudes criminelles seraient liées aux conditions d'existence de certains groupes. Aux travaux statistiques de Guerry (1833) qui montrent que la criminalité est un comportement caractéristique d'une population masculine, jeune, urbaine et pauvre, de Quételet (1835) qui met en évidence l'influence de l'âge, du sexe, de l'instruction, des saisons, etc., de Ducpétiaux [1843] qui établit la corrélation statistique entre la criminalité et la misère et les crises économiques, entre les conduites délinquantes et le niveau d'industrialisation, de Buret (1842) qui insiste sur la relation entre criminalité et dégradation de la condition ouvrière, d'Engels (1845) qui considère que la criminalité résulte des rapports sociaux capitalistes, travaux qui ont en commun la recherche de déterminations sociales de la criminalité, s'opposent ceux de l'école positiviste italienne qui, dans le sillage de Lombroso, recherchent des déterminations biologiques ou morphologiques, étant entendu que beaucoup d'autres — les pères des théories multifactorielles — tentent des « synthèses interdisciplinaires ». Ferri affirme ainsi que « tous les crimes sont

la résultante des conditions individuelles et sociales », Lacasagne que « les sociétés ont les criminels qu'elles méritent » et que « le milieu social est le bouillon de culture de la criminalité », Henri Joly, disciple de Le Play, considère que l'homme criminel est l'« artisan volontaire de sa propre déchéance » même s'il est égaré par les bouleversements sociaux, Tarde (1890), sans renier le facteur anthropologique, attribue la délinquance au milieu et à l'environnement et son évolution historique à l'« imitation ». Là où les premiers tendent à imputer la criminalité aux structures sociales et à attendre sa diminution (ou sa disparition) de l'évolution (ou de la révolution) des structures sociales, les deuxièmes sont partisans de « politiques de neutralisation » des criminels (« raison de plus pour les détruire aussitôt qu'on a constaté qu'ils sont et qu'ils resteront toujours des orangs-outangs », écrivait Taine à Lombroso en 1887), alors que les troisièmes oscillent entre liberté et déterminisme.

Un inventaire raisonné des schèmes d'interprétation

Faute de pouvoir rapporter ici les connaissances à leurs conditions sociales de production dans un champ international dominé par les États-Unis depuis les années 1920, on supposera la validité de « schèmes d'interprétation » hors du lieu et du moment de leur élaboration. En d'autres termes, on s'en tiendra à une conception instrumentale des schèmes conceptuels, prenant en quelque sorte au pied de la lettre la métaphore de la « boîte à outils théorique », sans nécessairement substituer les analyses les plus récentes à des analyses qui les précèdent, sans sacrifier non plus au relativisme ou à l'œcuménisme. Ce parti pris, plutôt « scientiste » que « relativiste », implique deux corollaires. D'une part, au lieu d'accentuer les clivages et les conflits entre théories concurrentes, on mettra entre parenthèses ce qu'ils peuvent devoir à la recherche fictive de la différence, on privilégiera les points communs et on s'efforcera, guidé par une intention pratique de cumul, de les intégrer dans un paradigme commun. D'autre part, privilégiant dans les théories concurrentes ce qui a pu sembler « intéressant » par rapport à l'intention de proposer une analyse sociologique de la délinquance des jeunes des classes populaires en France depuis la fin des années 1950, on insistera, sans prétention à l'exhaustivité,

sur les contributions théoriques ou empiriques « utiles » en proposant des interprétations « libres » ou des réinterprétations « orientées », avec l'objectif de les intégrer dans la vision proposée dans les chapitres ultérieurs.

Territoires de la délinquance

Comment rendre compte de la localisation géographique des pratiques délinquantes ? Frederick M. Thrasher [1927] a montré qu'elles se sont développées à Chicago dans des espaces intermédiaires entre le centre administratif et commercial et la périphérie résidentielle où s'établissent les Noirs qui fuient le sud du pays et l'immigration récente. Il constate que la ségrégation sociale est aussi spatiale et que les pratiques délinquantes se développent dans des sites délaissés par tous ceux qui sont en mesure de les fuir : « Le gang de jeunes peut être regardé comme un élément interstitiel dans le cadre de la société, et le territoire du gang est une région interstitielle dans le tracé de la cité », écrit Thrasher [1927]. Clifford R. Shaw et Henry McKay [1942] ont également montré que, à vingt ou même trente ans d'intervalle, les quartiers de Chicago à fort taux de délinquants (et à forte présence d'immigrants) sont restés les mêmes : les changements de population n'ont jamais modifié la nature « criminogène » de ces quartiers. Ce constat « écologique » de Thrasher, réitéré et systématisé par Shaw et McKay [1942], a au moins deux conséquences qui n'ont rien perdu de leur actualité. D'une part, il réfute les théories eugénistes qui attribuent à la race — à l'« ethnie », dirait-on aujourd'hui — les pratiques délinquantes : selon Shaw et McKay [1942], « le fait qu'à Chicago les taux de délinquants soient restés relativement constants pendant de nombreuses années [...], en dépit des changements successifs dans la composition ethnique et dans la natalité de la population, confirme nettement l'idée que les facteurs qui provoquent la délinquance sont inhérents à la communauté » (*i. e.* à ce type particulier d'équilibre ou de déséquilibre écologique). D'autre part, Thrasher [1927] met en évidence deux aspects des rapports que les bandes (*gangs*) entretiennent avec l'espace où elles se situent. Les relations de voisinage priment sur la couleur de la peau et l'appartenance ethnique : Thrasher montre ainsi que les bandes mixtes sont très nombreuses et que les bandes ethniquement homogènes ne se constituent que là où vivent des

immigrants de même origine. Par ailleurs, les bandes considèrent l'espace où elles évoluent comme « leur territoire » (défini par des frontières « indigènes ») : toute incursion étant considérée comme une agression, elles le défendent contre l'invasion des autres bandes.

Socialisations délinquantes

On peut également retenir — sous réserve de quelques aménagements — quelques aspects de la notion de « sous-culture délinquante ». L'appartenance à une bande est une conséquence de la « désorganisation » des institutions ordinaires de socialisation (famille, école, travail, etc.) : « L'échec des coutumes et des institutions qui normalement contrôlent efficacement [les conduites] se traduit dans l'expérience du jeune homme par la désintégration de la vie familiale, par l'inefficacité de l'école, par le formalisme et l'extériorité de la religion, la corruption et l'indifférence à l'égard des partis dans la politique locale, les salaires bas et la monotonie du travail, le chômage et les occasions peu nombreuses de s'amuser », écrit Thrasher [1927]. De même, Albert K. Cohen [1955] accorde un rôle essentiel à la position de la famille dans la structure sociale et insiste sur la contradiction entre socialisation familiale et socialisation scolaire : « Des différences systématiques liées à l'appartenance de classe [...] relèguent au bas de la pyramide statutaire ceux qui appartiennent aux classes les plus désavantagées. » En d'autres termes, les trajectoires de jeunes délinquants sont marquées, sinon par l'anomie, du moins par le dénuement familial (économique et culturel), par l'échec scolaire, par le chômage ou les emplois sans qualification qui leur échoient, etc. De ce point de vue, qui est aussi celui de William F. Whyte [1943], la bande, forme spécifique d'organisation sociale, est une conséquence pratique de cette désorganisation. De façon générale, selon Cohen [1955], « la condition cruciale pour l'émergence de nouvelles formes culturelles est l'existence d'un certain nombre d'acteurs en interaction réciproque, avec des problèmes similaires d'ajustement ». Plus spécifiquement, « les gangs, selon Thrasher [1927], représentent l'effort spontané des jeunes gens pour créer une société pour eux-mêmes lorsque n'existe aucune société adéquate à leurs besoins ». Dans les termes de la « théorie de l'association différentielle » d'Edwin Sutherland [1939], l'échec des institutions de

socialisation conforme se traduit par une socialisation délinquante. En définitive, la bande rassemble, sur la base du voisinage et d'affinités d'habitus, des jeunes, socialement déshérités, en situation d'échec scolaire, professionnel, etc.

La notion de « contrôle social » permet de préciser l'analyse des rapports entre les différentes scènes où se déroule la socialisation des jeunes des classes populaires [Hirschi, 1969]. L'insertion dans un groupe délinquant suppose que les « liens » établis avec la société ordinaire (famille, école, milieu professionnel, etc.) soient distendus ou rompus. Cette notion de « lien social » désigne à la fois l'intériorisation des normes morales, la crainte des sanctions légales ou informelles et l'investissement dans des pratiques ordinaires. Selon Ernest W. Burgess [1925], les « contrôles primaires » (essentiellement familiaux) maintiennent l'ordre dans les zones rurales ; dans les villes, ils perdent de leur importance au profit des « contrôles secondaires », beaucoup moins efficaces contre les pathologies sociales car plus impersonnels et anonymes. Ce lien social, dont la rupture peut conduire à la délinquance, est d'abord familial. Le « contrôle familial » est à la fois « direct » et « virtuel ». Le contrôle virtuel renvoie à l'intériorisation du contrôle familial, c'est-à-dire aussi à l'identification aux personnages paternel et maternel. Le lien social est également scolaire, mais l'échec conduit à rejeter l'autorité scolaire. Lien familial et lien scolaire ne sont pas indépendants. Enfin, ce lien social est un « lien de sociabilité » noué dans le groupe de pairs. Pour certains sociologues (inspirés par la conception ordinaire des « mauvaises fréquentations »), la fréquentation d'un groupe délinquant « entraîne » vers la délinquance ; pour d'autres, les délinquants fréquentent des délinquants (selon la théorie des « affinités électives »). En fait, s'il est vrai que l'homologie de situations et de trajectoires, donc de dispositions, permet de rendre compte de la fréquentation d'un groupe délinquant, il est non moins vrai que la fréquentation d'un groupe délinquant renforce les dispositions délinquantes en même temps qu'elle transmet quelques ressources utiles sinon indispensables. La notion de « contrôle social » permet également de comprendre pourquoi les femmes sont moins délinquantes que les hommes : le contrôle familial qui s'exerce sur les femmes est plus prégnant et leur investissement dans les pratiques familiales est plus grand (selon Cohen, les formes féminines de la déviance se définissent en général par le

rôle de la « fille facile »). Mais elle permet également de comprendre que les jeunes issus des classes populaires précarisées soient surreprésentés parmi les délinquants : le contrôle familial qui s'exerce sur eux est, en effet, souvent défaillant et l'échec scolaire probable les conduit à se soustraire au contrôle scolaire. Elle permet enfin de rendre compte, au moins pour partie, de la courbe des âges de la délinquance : le contrôle social qu'exercent famille d'origine et école (caractéristique de l'enfance) relayé par celui qu'exercent travail et famille conjugale (caractéristique de l'âge adulte) permet de comprendre que la jeunesse (entre enfance et âge adulte) soit aussi l'âge le plus propice aux pratiques délinquantes. Peut-être peut-elle également expliquer l'explosion de la délinquance des années 1950-1960 qui furent celles de l'affranchissement de la jeunesse (donc aussi du relâchement du contrôle familial) et de l'apparition d'une « culture jeune » et des besoins qu'elle suscite [Cham-boredon, 1966].

La bande est elle-même une institution de socialisation. Selon Cohen [1955], la sous-culture des bandes délinquantes est transmise comme les autres cultures : « Les enfants apprennent à devenir délinquants en devenant membres de groupes dans lesquels la conduite délinquante est déjà établie. » De même, selon Sutherland [1955], « le comportement criminel est appris » : l'apprentissage porte à la fois sur les « valeurs » (les rationalisations favorables aux pratiques délinquantes) et sur les « techniques » (les savoir-faire différenciés associés aux pratiques délinquantes). S'il est vrai, en effet, que l'agression symbolique ou physique est presque toujours improvisée, l'excellence en la matière suppose un entraînement intensif (et d'autant plus qu'elle vise presque toujours des *alter ego*). De même, s'il est vrai que le vol à l'étalage ou le vol à la roulotte ne requièrent pas un savoir-faire très sophistiqué, il s'agit là des pratiques délinquantes les plus déconsidérées par les délinquants eux-mêmes : des pratiques délinquantes aujourd'hui très répandues comme le « deal » ou le « bizness » supposent, à l'inverse, un réel savoir-faire, de même que le cambriolage et *a fortiori* le braquage impliquent une planification de l'action. Quant à l'apprentissage des « valeurs » au sein de la bande, dans la perspective culturaliste, le délinquant adhère aux normes morales du groupe délinquant qui s'opposent à celles de la société. À l'inverse, selon David Matza [1964], la « sous-culture de délinquance » n'est pas une

sous-culture délinquante car « la culture dominante imprègne tout le système de valeurs des jeunes gens, encerclés, pour ainsi dire, par la culture conventionnelle ». La « sous-culture de délinquance » ne prescrit pas la délinquance comme valeur, elle définit les conditions de « neutralisation » de l'injonction légale. En fait, la proposition devrait être soumise à vérification : il n'est pas sûr, par exemple, que tous les groupes condamnent l'usage de la force, le sens de l'honneur peut même conduire à le revendiquer. Quoi qu'il en soit, selon Sykes et Matza [1957], cinq techniques permettent de « neutraliser » les croyances morales : le déni de responsabilité, le déni de dommage, le déni de victime, l'accusation des accusateurs, l'appel à des loyautés plus exigeantes que les normes officielles. En fait, la thèse, semblant confondre sous-culture délinquante et plaidoyer *pro domo*, apparaît sous-tendue par un classement des propos que des délinquants sont susceptibles de tenir à un sociologue pour leur propre défense. Par ailleurs, si les quatre premiers arguments confirment la thèse de l'adhésion du délinquant aux croyances communes (le vol est condamnable), le cinquième argument valide le point de vue culturaliste : la solidarité avec les membres de la bande justifie la participation délinquante. En fait, le problème posé est celui de la hiérarchie des normes : la solidarité avec le groupe d'appartenance (autre norme de la morale commune) prévaudrait sur l'honnêteté. Dans cette perspective, il faut alors rendre compte de cette hiérarchie morale qui renvoie, de façon générale, à toutes les situations auxquelles sont applicables des normes contradictoires. Mais, ainsi posé, le problème s'inscrit dans une perspective typiquement intellectualiste. On imagine mal, en effet, un jeune délinquant se livrant à un examen de conscience avant de « passer à l'acte ». En fait, le chercheur « place au principe de leurs pratiques, c'est-à-dire dans leur « conscience », ses propres représentations spontanées ou élaborées ou, pire, les modèles qu'il a dû construire pour rendre raison de leurs pratiques » [Bourdieu, 1997].

L'association précoce, durable et intense à un groupe délinquant ne peut que renforcer les « dispositions délinquantes » : « Ainsi s'accroissent, selon Cohen [1955], la séparation du groupe et la dépendance des membres du groupe les uns par rapport aux autres. » Dans les quartiers à fort taux de délinquance, l'appartenance à une bande fait partie du champ des possibles : elle apparaît comme un mode de vie qui, procurant à

la fois revenus, prestige et pouvoir, concurrence et récusé le mode de vie conforme. Cohen [1955] insiste ainsi sur l'importance accordée à la « reconnaissance entre les personnes » : les bandes délinquantes permettent de retrouver le respect d'autrui. Selon Sutherland [1955], dans un quartier où le taux de délinquance est élevé, un adolescent sociable, actif et athlétique a une forte probabilité de rencontrer des adolescents délinquants, donc de pouvoir apprendre auprès d'eux les techniques et les valeurs délinquantes et de devenir lui-même délinquant. De ce fait, le milieu social où grandit l'adolescent (famille, école, quartier) détermine la probabilité plus ou moins grande de devenir délinquant par « association différentielle » : de ce point de vue, les « mauvaises fréquentations » incitent à « sortir du droit chemin » et à suivre la « mauvaise pente ».

L'espace des pratiques délinquantes

Mais la notion de sous-culture délinquante trouve ses limites dans la cohérence qu'elle prête aux pratiques délinquantes. Juridiquement fondée, elle se révèle sociologiquement inconsistante et recouvre, en fait, des phénomènes différents. Les écarts, voire les ruptures proclamées, entre théories de la délinquance procèdent, au moins pour partie, de la généralisation incontrôlée de constats faits à partir de telle ou telle sous-culture délinquante. Ainsi Albert K. Cohen [1955] définit-il l'« esprit de la sous culture délinquante » par trois critères : 1) elle est non utilitaire (le vol est une « activité valorisée par elle-même à laquelle s'attachent la gloire, la prouesse et la profonde satisfaction ») ; 2) elle est *malicious* (les méfaits sont accomplis « pour le plaisir de voir les autres dans l'ennui, pour le plaisir de défier les tabous ») ; 3) elle est négativiste (« la sous-culture délinquante prend ses sources dans la culture dominante, mais elle en inverse le sens »). Soit une définition opposée à celle de Robert K. Merton [1938] qui caractérise l'univers délinquant par le conformisme des fins qu'il poursuit (le succès économique et la richesse).

De ce point de vue, Richard Cloward et Lloyd Ohlin [1960] ont le mérite de distinguer trois types de sous-cultures délinquantes : 1) une forme « criminelle » associée aux vols utilitaires ; 2) une forme « conflictuelle » associée à l'utilisation instrumentale de la violence ; 3) une forme de « retrait » (*retreatist*) associée à la consommation de drogues. Pour en rendre

compte, ils reprennent la version mertonienne des « théories de la tension » : « Nous suggérons que de nombreux adolescents issus des classes populaires font l'expérience du désespoir qui naît de la certitude que leur position dans la structure économique est relativement fixée et immuable — un désespoir d'autant plus poignant qu'ils sont exposés à l'idéologie culturelle dans laquelle l'incapacité à s'orienter vers les hauteurs sociales est considérée comme faute morale et dans laquelle l'échec à la mobilité ascendante est regardé comme preuve de cette tare. » Dans ce contexte de détresse symbolique, les bandes délinquantes apportent le soutien nécessaire pour rompre avec les valeurs conventionnelles. Selon Cloward et Ohlin [1960], « deux sous-cultures — la sous-culture criminelle et la sous-culture conflictuelle — fournissent des chemins illégaux pour atteindre le succès. La sous-culture retraitiste est celle de groupes lâchement structurés d'individus qui se sont retirés de la compétition sociale ». Les « structures différentielles d'opportunités » permettent de rendre compte de l'émergence de telle ou telle forme de sous-culture délinquante. L'intégration entre délinquants d'âges différents, en assurant la transmission des valeurs et des techniques, favorise l'apparition d'une sous-culture criminelle (visibilité de la réussite dans le gangstérisme, possibilités de formation et de recrutement). Faute d'intégration entre les âges, les sous-cultures conflictuelles prévalent : la seule possibilité de succès ouverte est la prouesse physique et la victoire de son propre gang sur les autres. Quant à la sous-culture de retrait, elle est liée à un double échec : dans l'accès illégitime aux biens (bande criminelle) ou dans la conquête d'une réputation de « dur » (bande conflictuelle).

De même, dans le cadre du « paradigme actionniste », Maurice Cusson [1981] s'interroge sur la diversité des fins poursuivies par l'« acteur » et sur les moyens dont il dispose pour les atteindre dans un contexte d'« incitations à passer à l'acte pour rechercher la distraction, l'aventure, l'argent, le pouvoir ou le prestige, et d'incitations à ne pas passer à l'acte pour éviter les sanctions morales, financières ou légales » [Fillieule, 2001]. Selon Cusson, les actes délinquants poursuivent quatre types de fins (qui ne sont pas nécessairement dissociées) : 1) l'« action » (vandalisme, incivilités) qui est, dans cette perspective, à elle-même sa propre fin ; il ne s'agit pourtant pas d'« actes gratuits », la violation de l'interdit est, en elle-même, une gratification ;

2) l'« appropriation » qui comporte, selon l'auteur, six modalités : l'expédient, la possession, l'utilisation, la convoitise, le supplément, la fête ; 3) l'« agression » au sein de laquelle il distingue l'« agression utilitaire » qui a pour fin l'appropriation du bien d'autrui, l'« agression défensive » (ou préventive) qui vise à se protéger et la « vengeance » (impulsive ou différée) ; 4) la « domination » qui, selon l'auteur, se décline en trois modalités : la puissance, la cruauté et le prestige. Quelles que soient les critiques qu'appelle cette nomenclature, elle présente également l'intérêt de distinguer des pôles au sein de l'univers des pratiques délinquantes, quitte à devoir réunir ce qui est artificiellement séparé, à devoir distinguer ce qui est indûment confondu et à devoir indiquer les itinéraires de conversion possibles d'un pôle à l'autre.

On trouve trace des deux premiers pôles — « criminel » et « conflictuel » — décrits par Cloward et Ohlin [1960] dans l'ensemble des théories sociologiques de la délinquance : dans la plupart des cas, chacune d'elles a décrit l'un d'entre eux promu au rang d'idéal-type de la délinquance.

La sous-culture « conflictuelle »

La sous-culture « conflictuelle », dont les pratiques délinquantes sont caractérisées par Thrasher (1927) par leur « espièglerie » (*for fun*), par Cohen [1955] par leur caractère « non utilitaire », par Cloward et Ohlin [1960] par leur caractère « initiatique », est aussi celle que s'efforcent d'analyser Talcott Parsons ou Herbert A. Bloch et Arthur Niederhoffer [1958]. Pour rendre compte de la surreprésentation masculine parmi les délinquants, Parsons [1954] suggère que la formation de bandes de jeunes garçons s'explique par la difficulté pour eux de s'identifier à leur rôle masculin : censés devenir des hommes, voulant devenir des « durs », rejetant en bloc tout ce qui représente à leurs yeux la féminité, ils sont conduits à des actes d'agression et de destruction caractérisés par leur « masculinité compulsive ». Selon Bloch et Niederhoffer [1958], l'allongement de l'adolescence, période d'incohérences statutaires, suscite des frustrations qui expliquent la participation à des bandes qui permettent aux adolescents de « jouer à l'adulte » et aux jeunes hommes de faire l'apprentissage des valeurs de virilité. De ce point de vue, la participation aux bandes délinquantes remplirait les mêmes

fonctions que les rites de passage formalisés des sociétés traditionnelles. À cette sous-culture conflictuelle correspondent, dans la nomenclature des fins délinquantes selon Cusson [1981], l'« action » conçue comme fin en soi, l'« agression impulsive » et la « domination ». À cet égard, il faut remarquer que la « gratuité » supposée des actions n'est bien souvent que le voile de l'incompréhension : ainsi, le vandalisme ou les « incivilités » peuvent s'interpréter comme des répliques de la domination que permet d'exercer le « capital agonistique ¹ » sur des sites, des objets ou des personnes emblématiques de la domination qu'exercent le capital culturel ou le capital économique, etc. Par ailleurs, à la distinction entre « agression utilitaire », « agression défensive » et « vengeance », sans doute faut-il substituer celle entre violence physique « instrumentale » (moyen d'une fin économique) et violence physique « expressive » (affirmation d'un capital agonistique reconnu au sein du groupe de pairs). Enfin, outre que, dans le lexique de Cusson, la « cruauté » n'apparaît que comme la version psychologisante de la « puissance », la « domination » n'est que la conséquence de l'« appropriation » (accumulation de capital économique) et/ou de l'« agression » (accumulation de capital agonistique). Quant au « prestige », il n'est qu'un effet de la reconnaissance de la domination exercée par les détenteurs de capital économique et/ou agonistique au sein de l'univers social considéré.

La sous-culture « criminelle »

La sous-culture « criminelle » caractérisée par Cloward et Ohlin [1955] par le vol utilitaire, par Cusson [2001] par l'« appropriation », l'« agression utilitaire » et la « domination », est l'autre figure idéal-typique des théories de la délinquance, à commencer par celle de Merton [1938]. Elle repose sur la « tension » entre structure sociale et valeurs culturelles. Les

1. On peut définir le « capital agonistique » (du grec *agôn*, lutte) comme la force de combat d'un individu ou d'un groupe. Capital individuel, il dépend de la force physique (en ce sens, il s'agit d'un aspect du « capital corporel »), mais aussi du savoir-faire (de ce point de vue, il s'agit d'un « capital culturel » spécifique correspondant à l'apprentissage de techniques de combat). Capital collectif, il dépend du capital agonistique de chacun des membres du groupe, de la force du nombre et de la solidarité du collectif.

valeurs culturelles sont définies par les buts généralement considérés comme légitimes (dans la société américaine, le succès économique et la richesse) et les moyens jugés acceptables pour les atteindre. Or, pour certains, les buts légitimes sont inaccessibles en utilisant les moyens socialement prescrits. La déviance serait ainsi un moyen détourné d'atteindre des objectifs légitimes, la conséquence d'une « dissociation entre les aspirations culturellement prescrites et les voies socialement structurées pour réaliser ces aspirations ». Dans le cadre de cette représentation de la délinquance, les jeunes issus des classes populaires ont les mêmes objectifs que les autres (ils veulent participer à la consommation de masse), mais ils n'ont pas les mêmes moyens de les atteindre. Ce qu'ils ne peuvent pas se procurer par des moyens légaux, certains se le procurent par des moyens illégaux. Selon Cusson [2001], « plus grandes sont les opportunités légitimes qui s'offrent à quelqu'un, moins il aura tendance à choisir une activité délinquante » et, inversement, « plus grandes sont les opportunités criminelles qui s'offrent à quelqu'un, plus il aura tendance à choisir une activité délinquante ». Logiquement irrécusable, le dilemme, est, là encore, typiquement intellectualiste : en fait, il s'agit de montrer comment s'opère la fermeture du champ des possibles sociaux légitimes (anomie familiale, disqualification scolaire, chômage et emplois précaires), parallèlement à l'ouverture du champ des possibles déviants (présence de groupes délinquants), l'une renforçant l'autre.

S'il est vrai que la fréquentation de groupes délinquants suppose des conditions et des dispositions spécifiques, le groupe délinquant est aussi un univers de sociabilité qui offre une opportunité de réhabilitation à ceux qui sont culturellement et économiquement disqualifiés (même si la bande est également un univers concurrentiel) et un univers de socialisation qui transmet aux novices les savoir-faire de base, le capital social indispensable (receleurs, grossistes pour le « deal » ou le « business », etc.) et le soutien moral nécessaire (pour vaincre la peur, etc.). Mais il est vrai également que toute pratique — y compris délinquante — suppose, pour se développer, des conditions sociales de possibilité (*opportunity*). Ainsi l'extension des paiements par chèque, puis par carte bancaire, a-t-elle considérablement limité la thésaurisation d'espèces, donc l'intérêt des cambriolages de résidences privées. De façon générale, le

développement de la prédation dont cherche à rendre compte la « théorie des activités routinières » de Lawrence Cohen et Marcus Felson [1979] suppose la convergence dans le temps et dans l'espace de trois conditions minimales : des délinquants motivés, des cibles attractives, l'absence d'un gardien efficace. Or les transformations qui ont affecté les « activités routinières » depuis les années 1950 ont provoqué la multiplication des cibles attirantes et la réduction du nombre de gardiens. L'attrait d'une cible dépend de sa valeur, de sa visibilité, de son accessibilité, de la facilité de la transporter (automobiles, téléphones portables). L'extension du salariat féminin, l'accroissement des déplacements, le développement des loisirs ont contribué à la dispersion des activités à l'extérieur du logement (qui se trouve alors sans surveillance et exposé à la prédation).

La carrière délinquante

Ces schèmes d'interprétation cherchent à rendre compte de l'entrée dans la carrière délinquante sous ses diverses formes. Mais comment expliquer les éventuelles inflexions et les fins de carrière ? Statistiquement définie comme la « séquence longitudinale des infractions commises par un délinquant qui a un taux de délinquance détectable pendant une certaine période », la carrière délinquante est caractérisée par la participation (au moins un acte délinquant commis pendant la période de référence) et la fréquence (le nombre d'actes délinquants commis au cours de la période de référence). Elle a un début et une fin, donc aussi une durée : dans ce cadre, il s'agit de rendre compte de l'entrée, de la sortie, de la durée, ou encore de l'activation (accélération, stabilisation, diversification), de l'aggravation, du désistement (décélération, spécialisation, désescalade). Deux types de carrières s'opposent : d'un côté, les « délinquants occasionnels », de l'autre, les « délinquants de carrière ». Le suivi de cohorte est le prototype de l'enquête sur les carrières délinquantes. Selon l'« enquête de Cambridge » [Farrington, 1997], moins de 6 % des familles étaient responsables de la moitié des condamnations criminelles. Ces résultats confirment ceux de l'« enquête de Philadelphie » [Wolfgang, Figlio et Sellin, 1972] : 6 % des membres de la cohorte d'adolescents de Philadelphie étaient à l'origine de 52 % des contacts avec la police.

Mais la principale contribution à l'analyse des carrières délinquantes est celle d'Howard Becker [1985] (à partir de l'exemple du fumeur de marijuana). La notion de « carrière » englobe non seulement les pratiques déviantes elles-mêmes, mais aussi et surtout l'évolution de la signification que ces pratiques ont pour ceux qui les accomplissent. La carrière commence par une première transgression, intentionnelle ou non, mais il faut en expliquer la persistance (l'apprentissage du plaisir pour le fumeur de marijuana). Si l'activité devient répétitive ou chronique, apparaissent le risque de se faire repérer et le processus d'étiquetage (qui peut agir comme une prophétie autoréalisatrice) : l'individu étiqueté (*labelled*) acquiert alors une identité déviante. Ce processus d'amplification de la déviance peut conduire l'individu étiqueté à intégrer un groupe déviant organisé, caractérisé par une sous-culture déviante. Le groupe déviant justifie (par ses « techniques de neutralisation ») et facilite la délinquance (par les connaissances transmises par les anciens).

La carrière déviante apparaît ainsi comme la conséquence d'un processus d'interaction : elle suppose l'existence d'« entrepreneurs de morale » qui enclenchent un processus de stigmatisation. Les uns contribuent à la création de nouvelles normes (la prohibition de la marijuana en 1937), d'autres (policiers et tribunaux) font appliquer les normes existantes. La police et la justice luttent contre la délinquance : selon la théorie de l'étiquetage, ces formes de la réaction sociale ne font que l'amplifier (si elles ne l'engendrent pas). Dans cette perspective, l'intérêt est focalisé sur la réaction sociale, sur les « processus par lesquels des personnes en viennent à être définies comme déviantes par les autres » [Kituse, 1962]. Pour Frank Tannenbaum [1938], la délinquance trouve sa source non pas dans le délinquant, mais dans la société qui définit ou étiquette certains adolescents comme délinquants (pour des fautes vénielles) et enclenche ainsi un processus qui peut les transformer en véritables délinquants. L'adolescent concerné se trouve alors entraîné dans un conflit où apparaît puis se consolide une volonté consciente d'opposition à l'ordre social : « Le processus selon lequel sont produits des criminels est un processus de marquage (*tagging*), définition, identification, séparation, description, accentuation, et qui tend à rendre conscient et mal à l'aise ; il devient un moyen pour inciter, suggérer, attirer l'attention et susciter les caractéristiques mêmes sur lesquelles portent les plaintes. » La constitution de

bandes délinquantes a alors une fonction de soutien face à l'adversité. Il ne s'agit plus seulement de montrer comment le déviant s'adapte à un ordre préexistant, mais d'analyser la création et la formation de cet ordre social. De la même façon, la délinquance est définie par Matza [1964] comme un processus : la dérive (*drift*) est une « séquence de mouvements graduels, non perçus comme tels par l'acteur » : « Le délinquant existe, de façon transitoire, dans les limbes entre la convention et le crime, répondant à tour de rôle à la demande de chacun, flirtant tantôt avec l'un et tantôt avec l'autre, mais repoussant à plus tard l'engagement, évitant la décision. Ainsi, le délinquant dérive entre l'action criminelle et l'action conventionnelle. » Vue sous cet angle, l'institution judiciaire produit les déviants qu'elle est chargée, en principe, de combattre. Aaron Cicourel [1968] étudie ainsi les processus de transformation « par lesquels de prétendues déviations des règles générales, attribuées aux délinquants par les membres de la communauté et par des agents officiels chargés de faire respecter la loi, viennent à être reconnues comme telles, agies comme telles, en sorte que le système légal est mis en branle » : « La pensée légale et la vision légale de la réalité sociale éloignent les traits contingents de la vie quotidienne grâce à des transformations successives qui s'étendent sur un certain laps de temps, depuis l'événement originel ou l'acte, jusqu'à la décision finale du tribunal. Le résultat précis, c'est l'image claire et évidente de l'enchaînement causal de "ce qui s'est passé". » Entre l'événement originel et le produit fini « se réfractent les idéologies [qu'étaient les théories de la délinquance] et les politiques de ceux qui sont chargés de faire respecter la loi ».

III / Des « blousons noirs » aux « loubards »

Cet ensemble de schèmes d'interprétation permet — moyennant quelques adaptations — de proposer une analyse sociologique de la délinquance des jeunes des classes populaires en France et de ses transformations depuis la fin des années 1950.

Les enquêtes disponibles conduisent à distinguer deux états successifs de l'espace des pratiques délinquantes des jeunes des classes populaires, sans qu'il y ait de solution de continuité entre ces deux configurations. La première, associée aux stéréotypes médiatiques des « blousons noirs » puis des « loubards », correspond à la période qui s'étend de la fin des années 1950 à la fin des années 1970. La seconde, associée à la figure médiatique des « jeunes des cités », se fait jour au début des années 1980 et perdure jusqu'à nos jours. Si cette nouvelle configuration peut être saisie à travers les multiples enquêtes disponibles, les matériaux concernant la période antérieure sont à la fois plus rares et plus dispersés. Quelques enquêtes [Monod, 1968 ; Chamboredon, 1971 ; Robert et Lascoumes, 1974 ; du Pouget, 1976] et quelques témoignages de travailleurs sociaux [Charrier et Ellul, 1971] permettent néanmoins d'esquisser une description et une interprétation du fait social correspondant. La comparaison avec les conclusions des enquêtes menées, quinze à vingt ans plus tard, sur les « loubards » [Mauger et Poliak, 1981 ; Dubet, 1987 ; Esterlé-Hédibel, 1997] met en évidence l'homologie des trajectoires et des pratiques. Ainsi peut-on proposer un modèle descriptif et analytique de l'état du « monde des bandes » pour la période 1960-1980 : pour l'essentiel, il s'apparente au pôle de la « sous-culture conflictuelle » de Cloward et Ohlin [1960].

La morphologie du monde des bandes

De la fin des années 1950 à la fin des années 1970, l'âge moyen des jeunes affiliés au monde des bandes tend à s'élever du fait de la prolongation de la scolarité obligatoire et des difficultés croissantes d'accès à l'emploi des jeunes sans qualification. Leurs origines sociales restent les mêmes mais, au fil du temps, les familles d'origine immigrée, qui se substituent aux familles ouvrières d'origine rurale, sont sans doute proportionnellement plus nombreuses. Leurs cursus scolaires se prolongent sans que le niveau de diplôme s'accroisse, mais le stationnement scolaire prolongé n'est pas sans effets. Leur accès à l'emploi est de plus en plus marqué par le chômage et la précarité. L'implantation des bandes se déplace des anciens quartiers populaires vers les « cités » des « grands ensembles ».

L'âge et le sexe

Enquêtes et témoignages concordent : dans le monde des bandes d'alors, les plus jeunes ont 13-14 ans, les plus âgés 21 ans, les plus nombreux entre 15 et 17 ans. À la fin des années 1950, le cursus modal des jeunes des classes populaires est le suivant : 14 ans est l'âge du certificat d'études primaires, 15 ans celui de l'apprentissage (souvent abandonné), à 16 ans ils « ramènent leur paye à la maison », à 18-19 ans ils attendent le service militaire. Richard Hoggart [1957] souligne la « brièveté de l'adolescence dans les classes populaires qui concèdent à cet âge de transition [...] des privilèges très marqués et très éphémères », Nicole de Maupeou-Abboud [1968] relève l'assimilation des « jeunes » au monde adulte dès leur accès au travail, Jean-Claude Chamboredon [1971], leur émancipation précoce et l'ouverture à l'influence du groupe des pairs. De même, Bruno du Pouget [1976] note le relâchement du contrôle familial dès lors que le jeune homme travaille (il acquiert le droit de fumer, de boire, de parler argot, de rentrer tard le soir, etc.). Le service militaire marque la clôture de cette séquence de trajectoire biographique : « rien de sérieux » ne peut être entrepris auparavant, l'appelé en sort « virilisé », le mariage souvent consécutif au service militaire marque la clôture de la séquence (« enterrer — même provisoirement — sa vie de garçon », c'est aussi quitter la bande).

Monde juvénile, le monde des bandes est aussi un monde d'hommes. Univers d'apprentissage des valeurs de virilité, il est par définition fermé aux femmes : de façon générale, la formation d'un couple est, sauf exceptions, incompatible avec la participation à une bande. Par ailleurs, les familles populaires continuent d'exercer sur leurs filles une surveillance étroite qui les voue à l'« intérieur » et les tient à l'écart de la rue et de ses dangers [Bozon, 1990]. Généralement absentes du monde des bandes, les filles qu'on peut y rencontrer sont des « filles garçons » ou des « filles objets » [Robert et Lascoumes, 1974]. L'affirmation agressive de la virilité impose les « fanfaronnades » et la censure de toute sentimentalité [du Pouget, 1976]. Sévèrement « gardées », les filles font aussi l'objet d'innombrables « vantardises » [Monod, 1968] : la thématique du viol collectif apparaît au temps des blousons noirs [du Pouget, 1976 ; Robert, Lambert et Faugeron, 1976].

Les origines sociales

Société juvénile virile, le monde des bandes est aussi un monde populaire, par son origine et son avenir probable. Les pères sont ouvriers (qualifiés ou non qualifiés), employés, commerçants, policiers, militaires, etc. et les mères travaillent. Bruno du Pouget [1976] relève un pourcentage notable d'enfants d'immigrés et de rapatriés (espagnols, maghrébins). Philippe Robert et Pierre Lascoumes [1974] soulignent la fréquence de l'appartenance à des familles nombreuses, Jean-Claude Chamboredon [1971], celle de l'anomie familiale, Jean Monod [1968], celle de la dissociation des familles, Bruno du Pouget [1974], la banalité de l'alcoolisme du père : d'où la fréquence des conditions de vie et de logement précaires et le relâchement du contrôle familial.

Le cursus scolaire

Si la qualification professionnelle (CAP) est recherchée, le cursus scolaire se situe, de façon générale, en dessous du cursus modal des jeunes des classes populaires [Chamboredon, 1971]. Retard, relégation dans les voies les plus basses, absentéisme vouent la plupart d'entre eux à une fin de scolarité dès l'âge légal et à l'entrée en apprentissage ou à l'accès au marché du travail

dès 15-16 ans : « Demi-échec pourtant, selon Bruno du Pouget [1976], dans la mesure où, aux yeux de leurs parents, l'entrée en apprentissage à 14 ans était l'aboutissement normal de la classe de certificat. » Impuissante à soustraire à l'échec scolaire la fraction des jeunes des classes populaires la plus démunie culturellement, la prolongation de la scolarité obligatoire renforce la « culture anti-école » [Willis, 1978] : elle apparaît souvent comme la prolongation inutile d'une situation humiliante. Se substituant à l'auto-élimination, la disqualification scolaire est en effet d'autant plus destructrice qu'elle est perçue dans le cadre d'une représentation naturaliste de l'« intelligence » (l'« idéologie du don »). Cette disqualification scolaire est au principe de l'anti-intellectualisme que relèvent Jean Monod [1968] — « Je restais pour eux un bourgeois, un "petit intellectuel à la con", un "cave", un "charlot" » —, Yves Charrier et Jacques Ellul [1971] — « L'éducateur ne produit rien, ne fait rien de ses mains [...], on lui reproche d'être un fainéant, un planqué » — ou Bruno du Pouget [1976] — « Non, pour nous, la MJC est interdite, c'est seulement pour les fayots ! »

Le cursus professionnel

Sans diplôme ou titulaires d'un CAP, les « blousons noirs » des années 1960 comme les « loubards » des années 1970 ne disposent guère que de ressources corporelles : leur force physique (« ils n'ont, dit-on, que leurs bras ») et la force du nombre. Ils sont ouvriers, employés, apprentis et rarement oisifs (les plus jeunes sont parfois élèves de collèges d'enseignement technique). De façon générale, les enquêtes du CRIV ont montré que les jeunes des bandes travaillent malgré un absentéisme significatif [Michard, 1963]. Leur absence de qualification (leurs pères sont souvent des ouvriers de première génération) les relègue fréquemment dans les métiers du bâtiment et des transports (plutôt que dans ceux de l'industrie) où les perspectives de carrière sont rares, l'emploi précaire et les habitudes particulièrement « rudes », proches d'une culture ouvrière archaïque [Chamboredon, 1971]. Ancrés dans la culture ouvrière [du Pouget, 1976], ils ne dévaluent pas le travail manuel et leur attitude à l'égard de l'employeur est sans ambiguïté : « Devant les patrons, il faut surtout pas s'écraiser. » Mais le souci commun de « profiter de sa jeunesse » [Mauger, 1995a], le refus fréquent

de « faire un travail de larbin » et l'approche du service militaire impliquent absentéisme, *turn-over*, « sursitarisme » généralisé [de Maupéou-Abboud, 1968]. Les licenciements ou les départs consécutifs à des altercations sont fréquents : réaction spontanée à un ordre perçu comme une atteinte à la virilité ou départ « sur un coup de tête » d'un « boulot à la con », réactions qui apparaissent d'autant plus « normales » que, en l'absence de toute perspective promotionnelle, « un boulot en vaut un autre », et d'autant plus « excusables » que le temps qui s'écoule entre la sortie de l'école et le service militaire est perçu comme celui d'une licence statutaire provisoire : le temps d'intérioriser les contraintes du travail salarié, de se faire aux positions qu'ils sont voués à occuper sur le marché du travail.

L'espace résidentiel

Enfin, les bandes sont implantées dans les quartiers populaires ou dans les cités des grands ensembles : elles s'y recrutent sur la base de relations de voisinage associées à une condition de classe partagée. Dans les quartiers populaires caractérisés par leur cohésion, leur ambiance, leur échelle de valeurs, leur mémoire collective [Coing, 1966], les jeunes des bandes, souvent dotés d'une « solide réputation de cancre » [Monod, 1968], se sont connus à l'école. La rue est leur domaine et ils s'y regroupent : « Seules les HBM (habitations à bon marché) engendrent des rivalités de clans et des bagarres immeubles contre immeubles » [Coing, 1966].

La rénovation urbaine et la construction des grands ensembles ont eu de multiples incidences sur la vie quotidienne des classes populaires [Coing, 1966 ; Chamboredon et Lemaire, 1970 ; Schwartz, 1990]. L'effondrement du système des relations de voisinage et l'apprentissage forcé de nouveaux ajustements ont fait que « l'ancienne solidarité s'est muée en compétition où chacun tente d'obtenir un "rang" supérieur et considère son voisin comme un concurrent que l'on se réjouit de distancer » [Coing, 1966]. Les nouveaux clivages de classe au sein des cités provoquent des clivages homologues au sein de la société juvénile. Aux clivages classiques entre bandes de quartier et « fils à papa » se superpose le clivage plus flou entre jeunes travailleurs et lycéens. Comme le notent Jean-Claude Chamboredon et Madeleine Lemaire [1970], « ce sont particulièrement les jeunes

des catégories les plus basses qui attirent les critiques et suscitent les conflits, que la structure particulière des divisions de classes à l'intérieur du grand ensemble multiplie. Les familles particulièrement défavorisées sont constituées, par suite d'une sorte de "sélection à l'envers" [...], comme des "catégories parias" ». Dans la plupart des cités, les gardiens et les surveillants sont alors considérés par les jeunes des classes populaires comme l'« ennemi public numéro 1 » [du Pouget, 1976].

La « culture » du monde des bandes

De façon générale, le monde des bandes peut être défini à la fois comme l'univers de sociabilité où les jeunes hommes, dès les dernières années d'école et jusqu'à la formation d'un couple stable, « profitent de leur jeunesse », vécue comme « âge de l'apesanteur » [Mauger, 1995a], jouissant des licences statutaires accordées à la jeunesse des classes populaires (les « virées en bande », les « cuites », les bagarres, les « conneries », que François Dubet [1987] désigne comme la « culture du samedi soir-dimanche matin »), comme l'espace d'une propédeutique à la « culture d'atelier » où s'opère un apprentissage collectif des valeurs de virilité [Willis, 1978] et où se cristallise l'habitus masculin populaire associé à l'usage de la force physique utilisée comme force de travail (au sein des ateliers ou sur les chantiers) et/ou force de combat (au sein du monde des bandes) et comme un univers de restauration de l'« estime de soi » [Mauger, 2006].

Une forme de sociabilité des jeunes des classes populaires

La bande apparaît d'abord comme une sociabilité de loisirs : elle se rassemble pendant les temps libres (le soir et le week-end). La mise en suspens de l'encadrement (familial et scolaire ou professionnel), d'une part, le désœuvrement, l'ennui, la frustration, d'autre part, sont au principe du regroupement. Et, dans l'exhibitionnisme pugilistique, transparaît le souci de « s'affirmer en tant que mâle », la *masculine protest* qu'évoquait Parsons [1954].

Si le stéréotype met en scène un groupe organisé et structuré doté d'un chef, d'un code, d'un uniforme et d'activités collectives, les observations mettent en évidence un répertoire qui

« Portraits de groupe »

« Quand j'entrai dans le square, ils roulaient, tous en chemise noire, les uns sur les autres, comme des lions dans une prairie. Ils étaient une dizaine. Le square était minable, écrasé d'immeubles gris. Mais ils s'étaient sur les bancs, se précipitaient sur le sol de gravier dans une feinte bagarre, avec un tel plaisir qu'il était réjouissant de les voir » [Monod, 1968].

« Dans un coin du square, il y a un groupe compact, mais en perpétuel mouvement sur lui-même. Des garçons de 12 à 18 ans autant qu'on puisse en juger ; ils sont là une bonne trentaine. Une ou deux filles, rarement plus [...]. L'uniforme domine : *blue-jeans* à 80 %, blouson de faux daim ou de cuir pas forcément noir [...], dans l'ensemble, cheveux très longs. Ça palabre ; ça gueule ; ça s'engueule ; ça se bagarre soudain avec violence ; ça se calme ; ça interpelle les passants... [...]. Ça s'emmerde » [Cris d'appel d'un blouson noir, 1962].

s'étend du groupe occasionnel informel au groupe structuré doté d'un ou de plusieurs leaders. L'*hexis* corporelle virile est un invariant, le vêtement (jeans/blouson/santiags) et la cosmétique varient au gré des modes de la « culture jeune » et du souci de démarcation par rapport aux « minets » des années 1960 ou aux « babas » des années 1970. Le langage se distingue par son intensité sonore, sa grossièreté, l'usage de l'argot et du verlan, les emprunts au manouche, etc. Le bluff, l'esbroufe, la « frime », les vannes, les joutes verbales caractérisent les échanges verbaux, mais, comme le note Jean Monod (1968), « de même que l'on se vante d'avoir plus de filles qu'on n'en a en réalité, de même on parle plus qu'on se bat ». Marquée par l'ennui et l'impécuniosité, la culture du monde des bandes l'est aussi par la collectivisation des biens (cigarettes, « tournées », prêts et échanges de vêtements, de mobylettes, etc.). À cet état du monde des bandes correspondent également des pratiques culturelles et sportives de prédilection : rock, cinéma, BD, football, mobylette, etc. Mais la cherté croissante des loisirs tend à les réduire au café et aux flippers, aux « beuveries » collectives au bas de l'immeuble, plus rarement au bal et aux fêtes foraines, autant d'occasions d'un « rituel de parade » (il s'agit de se faire voir et reconnaître par les autres bandes). La « mob » est à la fois un moyen de déplacement, un passe-temps et un objet d'exhibition : les courses (avec des véhicules « gonflés », « trafiqués »), les « rodéos » sont autant d'opportunités de conduites de défi et d'exploits longtemps commentés [Esterlé-Hédibel, 1997]. Quant à la pratique

du sport, elle se caractérise par l'intensité de l'engagement physique, l'attrait pour les sports de combat les plus spectaculaires, la définition de conventions *ad hoc* (le plus souvent implicites) par rapport aux modalités de l'affrontement, l'individualisme (la transformation tendancielle des sports collectifs en sports individuels), les conduites de défi, les joutes verbales, les conduites de bluff.

Un univers d'apprentissage des conduites de virilité

Pour « devenir un homme », conforme aux représentations populaires de l'idéal de virilité, il faut « avoir fait ses preuves », face aux pairs, aux aînés, aux hommes de l'entourage. L'intériorisation des valeurs de virilité passe par l'apprentissage collectif de conduites viriles. Le défi des règles scolaires, les affrontements verbaux ou physiques dans la bande et entre bandes, les excès de vitesse, de boisson relèvent sans doute plus de la reproduction que de la transgression : si transgression il y a, elle réside dans l'excès, l'emphase, l'ostentation. Comme le notent Philippe Robert et Pierre Lascoumes [1974], « le fait délinquantiel n'est pas un caractère déterminant » du monde des bandes. La « délinquance endémique » des jeunes des classes populaires est une « conséquence possible des conditions de vie et des conditions de loisirs : les sorties en bandes risquent de conduire plus facilement aux bagarres, aux déprédations, aux vols qui constituent une partie importante des délits » [Chamboredon, 1971].

La force physique et les valeurs de virilité éprouvées, confortées à travers défis et « bastons », sont au principe de l'estime de soi et de la reconnaissance des autres : au « bagarreur de première » s'oppose celui qui « ne touche pas une bille » ou qu'« on n'a jamais vu se battre ». Moyen de se faire respecter et de se faire un nom dans l'arène locale, « la force physique est placée particulièrement haut dans la hiérarchie des qualités immédiates » [Monod, 1968]. Le défi physique est la réplique ultime au défi verbal : « prendre au mot », « ne pas se dégonfler », « prouver qu'on n'est pas une gonzesse » imposent de relever tous les défis. La « baston » apparaît ainsi comme une sorte de compétition sportive interne à la bande et le capital agonistique comme le principal critère de classement.

Ressource individuelle, le capital agonistique est également collectif : les affrontements plus ou moins ludiques entre bandes

rivales permettent d'en prendre la mesure et de construire les réputations collectives. La logique de ces affrontements entre bandes implique la délimitation de territoires à défendre, à contrôler, à libérer, à conquérir : celui de la bande (le HLM, la cité, le quartier, etc.), auquel elle emprunte presque toujours son patronyme, et ceux des autres bandes, définis par des frontières plus ou moins clairement identifiées par les uns et les autres. Ces affrontements supposent également des prétextes : invasion-parade du territoire d'une bande rivale, « conquête » d'une fille du quartier surveillée par ses frères (le territoire de la bande délimite aussi un « marché de la drague » préférentiel), agression contre tel ou tel ressortissant du territoire contrôlé, querelles d'honneur où le souci de sauver la face ou le risque de la perdre imposent des représailles sur le territoire de l'agresseur, etc. Mais, si le territoire est presque toujours en cause dans ces affrontements (qui font ultérieurement l'objet de récits d'autant plus épiques qu'ils ont été relayés par les médias), ils diffèrent radicalement des « guerres » que se font parfois les gangs du « milieu » de la délinquance professionnelle pour le contrôle des marchés de la prostitution, du jeu, de la drogue. Dans le monde des bandes, la bagarre est à elle-même sa propre fin (« on se bat pour se battre ») et se livre sans arme (sinon « par destination ») et les enjeux économiques n'ont pas de place. Les « coups et blessures » peuvent néanmoins sanctionner les « bastons » que l'on ne saurait éviter sans passer pour lâche.

C'est dans la même perspective que l'on peut comprendre les affrontements avec la police qui, « plus encore que la rencontre avec une bande adverse [...], constitue une épreuve privilégiée » [Monod, 1968]. Lorsqu'elle envahit le territoire d'une bande et prétend le contrôler, il s'agit de « se faire respecter » par la police comme par les bandes voisines. En fait, la vision de la police dans le monde des bandes est ambiguë. D'une part, les policiers sont perçus comme disposant des mêmes ressources (la force physique), partageant les mêmes valeurs (la virilité). D'autre part, ils apparaissent comme des défenseurs du « monde des autres ». Cette représentation de la police comme « bande rivale » ne peut disparaître que dans la mesure où elle privilégie la violence symbolique et n'utilise qu'en dernière instance de la force physique. Les mesures vexatoires et discriminatoires (contrôles d'identité à répétition, etc.), les bavures policières (injures, règlements de comptes, etc.) ne peuvent que conforter

cette représentation spontanée : elles sont perçues comme des provocations, prétextes à des affrontements entre bandes et police. « Rien, selon Philippe Juhem [2000], ne permet d'affirmer que les phénomènes de violences collectives et *a fortiori* individuelles aient jamais représenté un quelconque moyen de protestation (fût-il inorganisé et réactionnel) par les jeunes à l'égard de leurs conditions de vie. » S'il arrive que les jeunes des bandes participent à des manifestations, elles sont presque toujours décrites comme des opportunités de « se bastonner avec les flics » [Mauger et Poliak, 1991 ; Gaubert, 1995].

Quant aux vols commis par les jeunes des bandes, « vols-défis » dont l'intérêt réside plus dans l'audace de l'exécution que dans le produit de la prédation, ou vols « de nécessité », tout, hormis leur qualification juridique, les oppose aux vols du « milieu » des professionnels de la délinquance. C'est l'exploit, la prouesse, le risque encouru, l'habileté et/ou la force déployée qui font l'intérêt de ces vols « ludiques » : « Le vol est un grand jeu continué » [Robert et Lascoumes, 1974]. Quant aux vols « utilitaires », vols « de nécessité » — « emprunts » de véhicules à moteur [Algan, Henry, Mazerol et Selosse, 1965] ou « chapardages » dans les supermarchés —, il s'agit presque toujours d'approvisionner la bande pour une soirée ou un « gueuleton » : leur utilité à court terme les distingue des vols lucratifs du milieu.

Les différentes formes de vandalisme imputées au monde des bandes passent en général pour des délits « gratuits ». En fait, l'habitus viril du monde des bandes implique l'affirmation des valeurs de virilité face au « monde de la culture » et au « monde de l'argent » et, plus précisément, aux agents et aux édifices qui les représentent : « Ce n'est pas le profit qui compte ici, mais le double mouvement d'affirmation aux dépens d'une personne ou d'un groupe étranger », notent Philippe Robert et Pierre Lascoumes [1974]. Ainsi peut-on rendre compte de la violence réputée « gratuite » contre le monde de la culture, agressions contre les enseignants ou les « bouffons », vandalisme dans les maisons des jeunes et de la culture [Laks, 1983] ou les collègues, etc. La domination momentanée du capital agonistique inverse l'indignité en fierté dans l'échec scolaire : la réussite scolaire y est, en effet, perçue comme un indice de soumission, les injures et les coups adressés aux « intellos » apparaissent comme une victoire de la force sur le savoir. De même, la pratique du racket

sur les « fils de bourges », le pillage et le saccage des centres commerciaux deviennent intelligibles dès lors qu'on les perçoit comme des démonstrations de la domination sur le « monde de l'argent » et ses symboles. En fait, le pillage des centres commerciaux est une pratique ambiguë où se conjuguent l'appropriation et la destruction des attributs de la conformité aux canons de la « culture jeune » : la réaffirmation ostentatoire d'une culture de la virilité qui refuse de singer les classes moyennes.

Un univers de restauration de l'« estime de soi »

« Nous étions convaincus, notent Yves Charrier et Jacques Ellul [1971], qu'un de leurs ressorts profonds [...] était le sentiment de sa propre dévaluation. » Le discrédit familial (« bon à rien »), scolaire (« cancre »), professionnel (« fainéant ») renforce l'appartenance à la bande comme lieu de reconnaissance [du Pouget, 1976] : « Pour moi, les copains, c'est tout. » En d'autres termes, l'emprise du groupe de pairs varie en fonction inverse de la considération familiale, scolaire, professionnelle.

La reconnaissance au sein de la bande n'est pas pour autant inconditionnelle. Dans la mesure où le capital agonistique est la ressource dominante au sein de cet univers, la bande est également un espace de concurrence pour son accumulation et pour le « respect » dont sont crédités ses détenteurs par ceux qui en reconnaissent la valeur. La description que faisait F. M. Thrasher [1927] du chef de bande reste pertinente : « Le trait principal du leader naturel [...] est la crânerie. Il dirige. Il va où les autres craignent d'aller. Il est courageux en face du danger. Il marche le premier — en tête de la bande — et les autres trouvent leur assurance en sa présence. [...] Il est fréquemment le meilleur combattant et, souvent, il représente le gang, il est son champion. » Mais l'existence de *winners* implique celle de *losers* : espace de concurrence spécifique, la bande compte des « vainqueurs » et des « vaincus » [Sauvadet, 2006]. En fait, l'espace de la bande offre un répertoire de possibles stylistiques — si elle compte des « costauds », des « dingues », des « branques », des « têtes de Turc » et des « bouffons », elle a aussi ses « pitres » [Charrier et Ellul, 1971] — et peut être décrit comme un espace tripolaire où s'opposent les détenteurs de capital agonistique (les « costauds »), les détenteurs de capital linguistique (les « pitres ») et les plus démunis (les « têtes de Turc »).

Le monde des bandes et la culture populaire

La culture du monde des bandes apparaît ainsi comme une version juvénile et emphatique de la culture populaire masculine définie par l'adhésion aux valeurs de virilité [Bourdieu, 1979]. Dans le modèle ouvrier traditionnel [Schwartz, 1990], le travail est le fondement essentiel des légitimités masculines, le terrain d'accès à une forme de reconnaissance sociale, lié à une éthique de l'honneur, mélange d'ascétisme et d'héroïsme, valorisant l'effort. Jusqu'à la fin des années 1970, ce « modèle ascétique et stakhanoviste », né de la contrainte, mais transformé en code de valeurs masculines, reste fortement investi. La valorisation liée au travail se gagne par l'aptitude à se dépenser dans une tâche, sans épargner sa peine, sans être avare de son temps. La boulimie de travail, le volontarisme et l'effort fondent la dignité reconquise par l'endurance physique devenue propriété morale : « À côté d'une légitimité professionnelle, fondée sur les compétences et la qualification, émerge une légitimité de type agonistique construite sur le courage, la virilité, l'affrontement » [Schwartz, 1990]. Il s'agit de « tenir », mot clé d'un code de l'honneur masculin dont le principe est l'identité conquise par le conflit. L'autorité physique se conquiert dans le travail perçu comme corps à corps avec les choses et dans le défi et l'affrontement, comme corps à corps avec les autres. La générosité agonistique est un signe de richesse dans un univers où le corps demeure l'un des biens les plus précieux et la base d'un mode d'imposition de soi. La prédilection ouvrière pour la légitimité agonistique associe, électivement, à la virilité le risque, le conflit et le défi. Elle s'exprime dans le registre des « colères valeureuses », conduites de dignité et d'honneur, ripostes à une attaque, une injure, un affront (l'homme doit réparer l'image de soi compromise par une parole blessante). Elle s'exprime également dans des formes de générosité agonistique : défense de la veuve et de l'orphelin, solidarité de corps avec un frère, un proche, un « copain ». Elle est une riposte aux humiliations qui accompagnent le statut d'ouvrier : « Le défi est un déni opposé à la sous-reconnaissance. »

L'ensemble des attributs (de l'*hexis* corporelle au langage) et des consommations distinctives, les formes de sociabilité et les pratiques du monde des bandes, la « culture anti-école », les vannes et les « bastons », le vandalisme, les vols-défis et les vols

Classes populaires et valeurs de virilité

Bourdieu [1979] ne définit pas seulement les classes populaires par leur « déficit » de capital économique et de capital culturel, mais insiste surtout sur l'existence de formes d'« altérité culturelle », de « séparation culturelle », de « négation active » des conventions, des usages, des valeurs de l'ordre établi, sur une « logique de relative autonomie ». « Il faudrait se demander, écrit-il, si la valorisation populaire de la force physique comme dimension fondamentale de la virilité et de tout ce qui la produit et la soutient, comme les nourritures et les boissons "fortes", tant dans leur substance que dans leur saveur, ou les travaux et les exercices de force, n'entretient pas une relation intelligible avec le fait que la classe paysanne et la classe ouvrière ont en commun de dépendre d'une force de travail que les lois de la reproduction et du marché du travail réduisent, plus que pour aucune autre classe, à la force musculaire ; sans oublier le fait qu'une classe qui, comme la classe ouvrière, n'est riche que de sa force de travail ne peut rien opposer aux autres classes, en dehors du retrait de cette force, que sa force de combat qui dépend de la force et du courage physiques de ses membres et aussi de leur nombre, c'est-à-dire de leur conscience et de leur solidarité ou, si l'on préfère, de la conscience de leur solidarité. »

de subsistance sont non seulement partagés, sous des formes plus ou moins euphémisées, par la plupart des jeunes des classes populaires, mais se retrouvent aussi, parfois identiques, le plus souvent transposés, dans le monde ouvrier adulte. Ainsi, les pratiques délinquantes caractéristiques du monde des bandes — coups et blessures, vandalisme et délinquance routière — apparaissent comme des sortes d'exercices de virilité qui accompagnent l'insertion dans la fraction la moins qualifiée du monde ouvrier masculin et prennent généralement fin avec la formation d'un couple stable. À l'insertion stabilisée dans le monde du travail, dont le mariage (après le service militaire) marque le seuil, correspond une transformation des usages martiaux de la force physique en usages productifs, une transformation de la force physique/force de combat en force de travail, une conversion de la culture de rue à la culture d'usine. Elle oriente les jeunes des bandes vers les métiers de force, métiers d'hommes, bastions de la classe ouvrière traditionnelle : mines, métallurgie, bâtiment, transports routiers, etc. De leur point de vue, l'univers des emplois accessibles se divise, en effet, en deux catégories : les emplois objectivement accordés à des dispositions viriles et ceux où les valeurs de virilité n'ont pas cours, cette opposition recouvrant approximativement celles entre

usines et bureaux, « dehors » et « dedans », masculin et féminin, etc. Si leurs métiers de prédilection comportent un corps à corps primordial avec des tâches physiques pénibles, il peut s'agir aussi des emplois où la force de travail requise est la force physique employée comme force de combat : sociétés de gardiennage, armée (les « paras ») et police (les « motards »). Comme le rappelle Ludivine Bantigny [2007], la mobilisation des appelés pour la guerre d'Algérie impliquait la conversion de la violence privée, « sauvage » et disqualifiée des jeunes du monde des bandes en violence « d'État », disciplinée, encadrée et encouragée de l'univers militaire.

En fait, le critère le plus synthétique de délimitation des emplois acceptables dans l'univers des emplois accessibles pour les jeunes des bandes est sans doute celui de la « bonne ambiance », faite de ce mélange caractéristique de chauvinisme, de dureté et de machisme associé aux travaux pénibles : la « culture d'atelier » décrite par Paul Willis [1978, 1981]. La bonne ambiance, caractéristique de la culture d'atelier, qui allie un sens particulier du comique avec ses blagues plus ou moins obscènes, l'art de la « démerde » avec la « fauche » et les « combines », le mépris des « gonzesses », des « gratte-papier » et des « fayots », mais aussi un certain sens de la solidarité, les jeux plus ou moins brutaux, les défis plus ou moins dangereux, la multiplication des occasions de « boire un coup » et de « se fendre la gueule », est aussi celle du monde des bandes. Engagés dans un avenir de travail indifférencié, les jeunes du monde des bandes évaluent leur situation présente et leur avenir avec le réalisme et le fatalisme semi-amusé, typique, du monde ouvrier traditionnel. Ainsi peut-on comprendre que l'appartenance au monde des bandes soit compatible avec l'insertion professionnelle pour autant que continuent d'exister les emplois supports de la culture d'atelier ou des emplois susceptibles d'être investis par les jeunes qui en sont porteurs. La continuité d'expérience d'un univers à l'autre permet de rendre raison du « choix volontaire » des emplois manuels semi-qualifiés ou sans qualification du chantier ou de l'usine et de comprendre que l'acceptation des emplois les plus pénibles soit autant l'effet d'une affiliation que de la nécessité.

Le monde des bandes et le « milieu »

L'explication de la déviance comme réponse délinquante au conformisme frustré [Cloward et Ohlin, 1960] peut rendre raison schématiquement du recrutement du « milieu » (le pôle de la « sous-culture criminelle »), de son fonctionnement et de sa culture propre. La « volonté de s'enrichir » est au milieu ce que la virilité est au monde des bandes. Jean Monod [1968] décrit en ces termes un apprenti gangster : « Son ambition dans la vie, c'était de gagner le plus d'argent possible, pour pouvoir "se saper", sortir dans des boîtes, faire ce qui lui plaisait. [...] La fortune dont il rêvait était incompatible avec le travail. » Aux vols-défis, vols ludiques du monde des bandes s'opposent les vols professionnels du milieu. Aux vols inscrits dans une logique de subsistance des premiers s'opposent ceux des seconds inscrits dans la logique de frustration relative décrite par Merton [1969]. Aux intérêts agonistiques des uns s'opposent les intérêts économiques des autres, à l'anarchie du monde des bandes, l'organisation, les règles et codes du milieu, à l'ostentation des uns, le secret, la clandestinité des autres, à la violence expressive (gratuite) du monde des bandes, la violence instrumentale du milieu.

Mais, si tout oppose le milieu et le monde des bandes, comme les « snobs » s'opposent aux « voyous » selon Jean Monod [1968], le capital agonistique est une ressource stratégique dans le milieu comme dans les bandes. De façon générale, il faudrait étudier l'ensemble des opportunités de valorisation hors travail des « ressources naturelles » : la force physique convertie en force de combat dans les mondes de la délinquance ou l'esthétique corporelle « placée » sur le marché du sexe vénal. De ce fait, le milieu est un univers de reclassement possible pour les jeunes affiliés au monde des bandes. Ce reclassement suppose à la fois une conversion de la logique agonistique des bandes à la logique d'enrichissement du milieu, l'apprentissage de savoir-faire qui passe presque toujours par l'acquisition d'un « capital social » spécifique : l'établissement de relations suivies avec le milieu de la délinquance professionnelle. Or les deux univers ne sont pas complètement étanches : la prison mais aussi le développement du marché de la drogue permettent d'établir des contacts entre le milieu et le monde des bandes et peuvent être ainsi des opérateurs de conversion du monde des bandes au milieu.

Drogues et « bohème populaire »

La consommation de drogues dans la France contemporaine apparaît entre 1969 et 1971 : elle est alors indissociable de la « contre-culture », diffusée en milieu étudiant et lycéen. À partir de 1975, elle gagne les jeunes des classes populaires : à la consommation contre-culturelle de drogues s'ajoute désormais la « défonce » sans phrases [Mauger, 1984]. Comment rendre compte de cette banalisation de la consommation de drogues ? Elle avait une fonction emblématique dans l'univers contre-culturel : connotées par les thématiques de l'exotisme, du mysticisme, du désir (il s'agissait d'avoir de « bonnes vibrations », d'être « cool », de « prendre son pied », etc.), les drogues contre-culturelles étaient perçues comme véhicule chimique pour l'« ailleurs » (il s'agissait de « partir », de « planer », de *good* ou de *bad trips*, d'être *high* ou *down*, etc.). Pratique illégale, elle confirmait la représentation que se faisaient d'eux-mêmes les consommateurs : « hors système ». Pratique distinguée, elle démarquait à la fois des « jeunes cadres dynamiques » et des « prolos-métro-boulot-dodo ». Pratique indissociable d'un rapport cultivé à la consommation, elle était supposée « potentialiser la créativité ». Pratique significative de l'appartenance à l'univers contre-culturel, elle avait valeur de rite initiatique : le néophyte, admis à s'inscrire dans le cercle du « joint » qui circule, participe à la contre-culture. La première phase de la banalisation de la consommation de drogues est liée aux tentatives d'acculturation d'une fraction des jeunes des classes populaires en rupture d'usine. La « contre-société » se voulait ouverte : valorisant le temps libre et un mode de consommation « économiquement pauvre » mais « culturellement distingué », elle proposait une vision euphorique du chômage, une formule d'adaptation aux nécessités qu'imposait la crise qui se faisait jour sur le marché du travail, un art de vivre, un « prêt-à-porter idéologique » adaptés à une fraction des jeunes des classes populaires. Or, si courte et superficielle qu'elle ait pu être, l'expérience faite par certains de l'enseignement secondaire suffisait à provoquer une rupture plus ou moins profonde avec l'intériorisation du destin social (« tel père, tel fils »). Pour ces titulaires d'un BEPC, auxquels le système scolaire avait inculqué des aspirations culturelles, mais qui restaient voués aux « petits boulots », prendre pied dans l'univers contre-culturel, c'était à la fois réaliser contre-culturellement leurs aspirations culturelles, pallier le chômage et tenter

d'échapper à une condition ouvrière disqualifiée, c'était aussi tenter d'accéder, sinon aux professions para-intellectuelles ou artistiques « parallèles », du moins à la petite production marchande des « néopaysans », « artisans », « commerçants ». Mais leur initiation à la contre-culture n'allait pas pour autant de soi. Restait à franchir toute la distance culturelle qui séparait l'ex-étudiant d'origine bourgeoise ou petite-bourgeoise de l'ex-élève d'origine populaire d'un collège de banlieue, la contre-culture de la culture des « potes du rade du coin ». Le candidat à l'insertion dans la contre-société devait s'initier aux us et coutumes « contre-culturels », apprendre quelques rudiments de l'idiome « contre-culturel » (« cool », « peace and love », etc.), adopter l'*hexis* corporelle en vigueur (cheveux longs et tunique indienne), etc. Parce que la consommation de drogues y avait une valeur emblématique, leur initiation à la contre-culture était le plus souvent limitée à une initiation à la consommation de drogues. Faute du capital culturel, économique, social requis, leurs stratégies contre-culturelles de reclassement professionnel se réduisaient à une succession d'emplois intérimaires ou saisonniers de « jeunes à tout faire ». Par ailleurs, l'accès au marché de la drogue impliquait l'établissement de rapports entre la contre-société et le monde de la délinquance (du grossiste directement lié au « inilieu » au commerce de détail des usagers-revendeurs) : ainsi peut-on rendre compte des contacts *a priori* paradoxaux entre la « contre-société » et une frange de jeunes issus de familles sous-prolétaires pris dans l'engrenage de l'échec scolaire et de la petite délinquance. Cette première vague d'initiés a été le véhicule de l'importation de « contre-culture » et de drogue « contre-culturelle » dans les banlieues populaires. Importateurs de contre-culture, ils en exhibent les emblèmes les plus directement accessibles aux jeunes des classes populaires. Inventeurs d'une « bohème populaire », ils incarnent la représentation populaire du style étudiant, le « genre intello ». Aux valeurs de virilité des « loubards » qui dénonçaient leur « frime de pédés », ils opposaient « non-violence » et « féminisme », à l'ostentation des apprentis gangsters qui dénonçaient leur « frime de clodos », ils se faisaient les parangons du refus de la « société de consommation ». Si ce double renversement des valeurs les mieux établies trouvait quelque crédit chez les jeunes des classes populaires, c'était sans doute d'abord auprès des lycéens « exclus de l'intérieur » [Bourdieu et Champagne, 1983]. Leur identification à cette réplique

populaire du modèle contre-culturel (le « genre intello ») s'opérait par l'initiation à la consommation de drogues : ce qui se consommait dans la drogue, c'était encore de la contre-culture, c'est-à-dire aussi de la « distinction ».

Mais, au fur et à mesure que la consommation de drogues s'éloignait du pôle contre-culturel de diffusion initial, il y avait déperdition du rapport contre-culturel à la drogue. Dans la deuxième phase du processus de banalisation de la consommation de drogues, ne restent plus que la substance, ses vertus euphorisantes, enivrantes, excitantes, anesthésiques, analgésiques, etc., homologues des vertus de l'alcool. Les drogues — « n'importe quoi », à commencer par les « dures » (les drogues dures comme les alcools forts sont en affinité avec la force de ceux qui « jouent les durs ») —, réinscrites dans le code des rapports populaires à l'alcool, sont alors susceptibles d'appropriation par ceux-là mêmes (les loubards du monde des bandes) qui en étaient culturellement les plus éloignés.

Les bandes, le milieu et la bohème populaire

La ségrégation subie par les classes populaires des années 1960-1970 se doublait d'une auto-exclusion consentie. D'une part, les classes populaires étaient soumises à des mécanismes massifs de ségrégation sociale (à l'école et au travail) et spatiale (quartiers ouvriers et banlieues ouvrières), assignées à une condition verrouillée [Schwartz, 1998]. Les espérances d'échapper à la condition commune étaient faibles. Le monde extérieur semblait hors de portée, impénétrable ou hostile. D'autre part, le refus d'« en sortir » et de « s'en sortir » était associé au style de vie populaire. Cette condition, à la fois dominée et ségrégée, était intériorisée, les espérances subjectives étaient à peu près ajustées aux chances objectives. Cette auto-exclusion s'exprimait d'abord dans l'auto-élimination scolaire (à la fin des classes primaires ou différée) qui devançait, dans la plupart des cas, la relégation. Cette auto-exclusion s'exprimait également dans des goûts « qui ont pour principe le choix du nécessaire, c'est-à-dire à la fois pratique et comme il faut sans plus » [Bourdieu, 1979], dans le repli sur des formes de vie collective sécurisantes, la famille et le quartier [Schwartz, 1990], dans une représentation du monde clivée entre « eux » et « nous » indissociable de la préservation de l'« entre-soi » [Hoggart, 1957]. Si

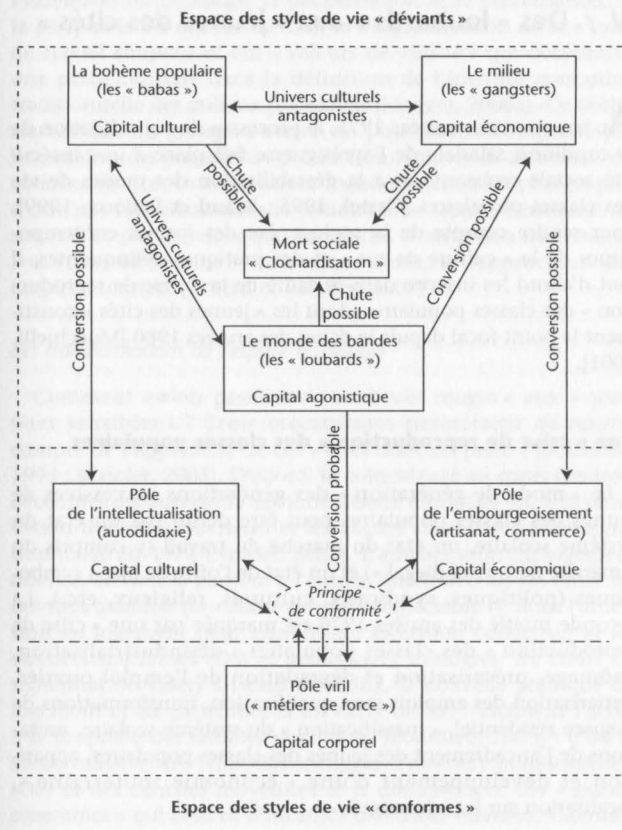
les chances d'accès au monde extérieur — à ses territoires, ses biens, ses formes de vie — étaient limitées, ces limites étaient intériorisées et, selon la logique qui porte à faire de nécessité vertu, les tentatives d'y pénétrer ou d'y participer l'étaient également. L'adhésion des classes populaires aux valeurs de virilité s'exprimait dans la valorisation de la force physique et du « franc-parler », dans le refus des « manières » ou des « chichis » et, de façon générale, dans une disposition à apprécier ce qui est « nature ».

Les classes populaires n'étaient pas pour autant imperméables aux formes culturelles dominantes : intégration croissante à la « société salariale », progrès de la scolarisation et participation croissante aux normes de consommation. Trois pôles organisaient alors l'espace des styles de vie « conformes » des classes populaires : un pôle viril (celui, par exemple, du monde des services d'ordre syndicaux), un pôle de l'embourgeoisement (celui des tentatives d'accéder à la propriété ou de « se mettre à son compte »), un pôle de l'intellectualisation (celui de l'autodidaxie [Poliak, 1992]).

L'homologie entre l'espace tripolaire des styles de vie « conformes » (le pôle viril, le pôle de l'embourgeoisement et le pôle cultivé) et l'espace des styles de vie « déviants » des jeunes des classes populaires (le monde des bandes, le milieu et la bohème populaire) permettait alors de construire un modèle synoptique [Mauger, 2006]. Il faisait apparaître l'homologie entre les trois pôles associés au capital agonistique, au capital économique et au capital culturel et les trois ordres de l'imaginaire du féodalisme mis en évidence par Georges Duby [1978] — *bellatores, oratores, laboratores* — ou encore les trois fonctions de Georges Dumézil [1968], c'est-à-dire la récurrence d'une structure triadique, où s'opposent trois principes de domination : la force, le savoir et la richesse. Ce modèle permettait également de rendre compte des conversions inégalement possibles ou probables entre espace des styles de vie déviants et espace des styles de vie conformes. La conversion apparaissait d'autant plus probable qu'elle s'opérait du pôle déviant au pôle conforme homologue (*i. e.* valorisant la même espèce de capital) : du monde des bandes aux métiers du bâtiment, de la bohème populaire à l'animation socioculturelle, du milieu aux patrons de café ou de boîte de nuit, etc. De même, ce modèle permettait d'analyser les rapports plus ou moins conflictuels entre les trois pôles déviants ou conformes (par exemple, entre « loubards » et

« babas ») et les conversions très inégalement probables d'un pôle à l'autre : par exemple, du monde des bandes au milieu *via* la prison. Dans quelle mesure cette structure tripolaire s'est-elle conservée, déformée ou transformée ? Et comment rendre compte de ces transformations ?

Schéma 1. Espace des styles de vie des jeunes des classes populaires : des « blousons noirs » aux « loubards »



IV / Des « loubards » aux « jeunes des cités »

Au tournant des années 1975, le processus de consolidation de la condition salariale de l'après-guerre fait place à une insécurité sociale croissante et à la déstabilisation des modes de vie des classes populaires [Castel, 1995 ; Beaud et Pialoux, 1999]. Pour rendre compte de la sociogenèse des formes contemporaines de la « culture de rue » et des pratiques délinquantes, il faut d'abord les inscrire dans le cadre de la « crise de reproduction » des classes populaires, dont les « jeunes des cités » constituent le point focal depuis le début des années 1980 [Mucchielli, 2001].

Une « crise de reproduction » des classes populaires

Le « mode de génération » des générations successives de jeunes des classes populaires peut être défini par un état du système scolaire, un état du marché du travail (y compris du « marché du travail illégal ») et un état de l'offre de biens symboliques (politiques, syndicaux, culturels, religieux, etc.). La seconde moitié des années 1970 est marquée par une « crise de reproduction » des classes populaires : désindustrialisation, chômage, précarisation et dégradation de l'emploi ouvrier, tertiarisation des emplois sans qualification, transformations de l'espace résidentiel, « massification » du système scolaire, mutations de l'encadrement des jeunes des classes populaires, apparition et développement d'une « économie souterraine », focalisation sur les « immigrés ».

Les transformations du marché du travail ouvrier

La restructuration et la disparition de branches entières de la production industrielle (mines, métallurgie, textile, etc.), les transformations du travail ouvrier induites par la mise en place de nouvelles technologies et de nouvelles stratégies patronales ont provoqué la ruine des métiers ouvriers traditionnels, la dévalorisation des diplômes techniques qui en ouvraient l'accès, l'extension du chômage, la paupérisation et la précarisation de la périphérie du monde ouvrier, la disqualification de la « force de travail simple » et des « valeurs de virilité » qui occupaient une place centrale dans la définition de l'identité masculine traditionnelle des milieux populaires [Mauger, 2006a]. Ce déclin numérique du groupe ouvrier est pour partie compensé par l'extension des emplois de production répertoriés désormais du côté des services (manutention, logistique, etc.). De plus en plus d'ouvriers travaillent dans le tertiaire et se rapprochent ainsi du statut d'employés, alors que les salariés d'exécution du tertiaire, « ouvriers de service » en quelque sorte, se rapprochent des emplois ouvriers [Mischi et Renahy, 2007].

Les transformations de l'espace résidentiel

Comment est-on passé des « banlieues rouges » aux « quartiers sensibles » ? Trois mécanismes permettent de rendre compte de l'apparition de ces « cités dont on parle » [Bourdieu, 1993 ; Masclet, 2003]. D'abord, la coïncidence au cours des trois décennies qui suivent la Seconde Guerre mondiale entre la rénovation des villes ouvrières et les vagues successives d'immigration jusqu'en 1974 [Noiriel, 2007]. L'amélioration du logement ouvrier, élevant la barrière à l'entrée, durcit la coupure entre les ouvriers qualifiés (la « classe ouvrière respectable »), dont l'accès au logement neuf symbolise l'ascension collective, et les ouvriers spécialisés (OS) et manœuvres immigrés. Au cours du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, la nouvelle politique du logement et en particulier la loi Barre de 1977 facilitent l'accès à la propriété des familles populaires [Bourdieu, 2000] : d'où la sortie massive des HLM des ménages d'ouvriers professionnels (OP) et des couches moyennes et le déclassement des « grands ensembles » qui cessent d'incarner la réussite ouvrière. Clientèle de substitution, les familles immigrées accèdent alors aux grands

ensembles et en accélèrent le déclassement : ainsi se creuse la division entre « ouvriers pavillonnaires » et « ouvriers de cité ». Troisième mécanisme : la dégradation de la condition ouvrière à partir de la seconde moitié des années 1970 frappe prioritairement les ouvriers les moins qualifiés et, parmi eux, les ouvriers immigrés les plus récents. Pour les autres ménages ouvriers — les « établis », dans la terminologie de Norbert Elias et John L. Scotson [1997] —, « rester en HLM » est la conséquence de l'impossibilité où ils se trouvent d'accéder à la propriété, l'objection spatiale de leur précarisation salariale et/ou de l'échec conjugal et de leur égalité de condition avec les « nouveaux venus ». « Coincés dans le quartier », ils sont souvent les porte-parole de la « cause sécuritaire » et de la « chasse aux jeunes ». Dans ce cadre, la xénophobie et le vote FN (Front national) apparaissent comme une tentative de rétablissement de la distance spatialement abolie qui les séparait autrefois des familles immigrées. Si, à l'inverse, l'accès aux grands ensembles a pu apparaître comme une promotion sociale pour les familles immigrées issues des cités de transit, la crainte de voir leurs fils « prendre la mauvaise pente », « tomber dans la drogue et la délinquance » les fragilise. Conscientes d'être « toutes mises dans le même sac », elles sont également prises au piège du quartier. Reste que, comme le souligne Loïc Wacquant [2006], « la relégation dans ces concentrations de logements publics en déshérence à la périphérie des villes se fonde prioritairement sur l'appartenance de classe et non sur l'appartenance ethnique », et que, de ce fait, ces cités de banlieue « sont foncièrement hétérogènes au plan culturel ».

Les transformations du système scolaire

L'affaiblissement numérique, politique et symbolique du groupe ouvrier, le souci de se prémunir du chômage et du déclassement, l'élargissement du champ des possibles professionnels et l'espoir d'ascension sociale, liés à la prolongation massive des scolarités (la politique des « 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat »), expliquent à la fois la demande croissante de scolarisation, la quête du salut social par les études longues, la mobilisation scolaire plus ou moins désarmée et, parallèlement, le discrédit des lycées professionnels (LP), des lycées techniques et, plus généralement, de la filière technologique par rapport à la

filrière générale [CEuvrard, 1979 ; Bourdieu et Champagne, 1993 ; Van Zanten, 2001 ; Merle, 2002 ; Thin et Millet, 2005]. La prolongation des scolarités et la banalisation de l'entrée des fils d'ouvriers dans l'enseignement secondaire ont contribué à la « désagrégation-disqualification » du groupe ouvrier. Avec le renforcement de l'emprise scolaire, l'accès au monde ouvrier passe désormais par l'école (alors que les collèges d'enseignement technique restaient sous emprise ouvrière) : l'accès au monde ouvrier est désormais la conséquence de l'échec scolaire. Déstructuré vers le bas par la précarisation et le chômage, le monde ouvrier traditionnel se désagrège aussi vers le haut par la quête du salut social dans la réussite scolaire. Parce que la conquête du statut de lycéen, sur fond de brouillage des classements scolaires, entretient l'« illusion promotionnelle » sans nécessairement permettre d'échapper aux voies de la relégation scolaire et sociale, parce que le LP est un espace dominé et différencié, où la promotion des titulaires de « bacs professionnels » reste incertaine, la plupart des élèves de LP, refusant la condition ouvrière, n'en sont pas moins voués au salariat précaire. Ainsi peut-on comprendre que le système scolaire soit l'objet à la fois de tous les espoirs (suscités par l'« école démocratique ») et de toutes les déceptions (suscitées par les mécanismes ordinaires de la « reproduction »).

Les transformations de l'encadrement des jeunes des classes populaires

Parallèlement à cette crise de reproduction multiforme des classes populaires, l'effondrement des États socialistes et la disqualification du « socialisme réel » et des formes de messianisme politique qui en étaient solidaires, la « désouvriérisation » du Parti communiste français et les « recentrages » syndicaux [Mischi, 2003], le désarroi qu'implique la perte de « mots de la tribu » (classe ouvrière, exploitation, etc.), médiatiquement et politiquement disqualifiés, ont désorienté et disqualifié politiquement le groupe ouvrier et contribué à sa « désobjectivation ». D'où le déficit d'encadrement politique des jeunes des classes populaires, redoublé par l'échec répété des tentatives d'organisation politique autonome [Polac et Dazi-Héni, 1990]. Aux formes traditionnelles d'organisation, politiques, syndicales, religieuses, culturelles, etc., se sont superposées de nouvelles formes d'encadrement. Encadrement associatif ou religieux : des « grands frères » aux imams [Duret,

1995 ; Kakpo, 2007]. Encadrement étatique : « politiques d'insertion » [Mauger, 2001 ; Zunigo, 2007], « politique de la ville » [Tissot, 2007], promotion de la « mixité sociale », entreprises de « conversion des dispositions » [Coutant, 2005] et inculcation de la « logique du projet » à un pôle [Zunigo, 2007] ; renforcement des « politiques sécuritaires » [Mucchielli, 2001 ; Bonelli, 2008] et provocations policières à l'autre [Jobard, 2002].

L'apparition d'une « économie souterraine »

Pour les jeunes qui sont sortis de l'école sans formation professionnelle dès la fin de la scolarité obligatoire et une partie des titulaires de diplômes dévalués, la stabilisation dans un emploi durable est devenue l'horizon souvent indéfiniment éloigné d'une période de transition où alternent emplois précaires, chômage et stages de formation, et ce sas est d'autant plus long que le capital scolaire détenu est faible. Parce qu'ils sont privés des bases matérielles de leur autonomie, la forme et le cours du processus normal d'émancipation de la tutelle familiale sont modifiés. Au présent, le manque d'argent endémique interdit l'accès aux « loisirs jeunes », empêche de « profiter de sa jeunesse ». Le temps passant, l'espoir s'amenuisant de trouver un emploi qui corresponde à la qualification acquise pour ceux qui en ont une, le chômage prolongé alternant avec des stages ou des « petits boulots » précaires de « jeunes à tout faire » sans qu'apparaisse aucune perspective d'insertion professionnelle stable, le désenchantement, la désillusion font place à l'inquiétude, à l'angoisse, au désespoir, à la « rage » [Dubet, 1987]. La désillusion qu'induit le déclassement de ceux qui ont acquis un métier « garanti » par un titre dévalué, le désenchantement de ceux qui ont juste assez fréquenté l'école pour y avoir intériorisé une « bonne volonté culturelle » désarmée et inutile et le désarroi de ceux qui, démunis de tout titre scolaire, n'ont pour toute ressource qu'une force physique obsolète et des « valeurs de virilité » périmées n'ont pas de conséquences mécaniques sur l'évolution de la délinquance enregistrée, mais toute analyse des formes contemporaines de « déviance » des jeunes des classes populaires (suicides, alcoolisme et toxicomanies, d'une part, « bizness », « deal » et violences afférentes, d'autre part) doit nécessairement en tenir compte [Lagrange, 2001]. Par ailleurs, l'apparition et le développement du marché de la drogue dans

les banlieues populaires ont profondément transformé le répertoire des pratiques délinquantes [Mauger, 1984 ; Duprez et Koko-reff, 2000], en créant les bases d'une économie souterraine relativement prospère (économiquement concurrentielle par rapport aux emplois intérimaires déqualifiés) et en établissant une connexion entre le « monde des bandes » et le « milieu » de la délinquance professionnelle.

La focalisation sur les immigrés

Les enfants d'immigrés — qu'il s'agisse d'immigration « de l'intérieur » (rurale française) ou « de l'extérieur » (issue des ex-pays colonisés ou paupérisés) et, dans les deux cas, de « paysans ouvriérisés », à distance du style de vie urbain et de la « culture ouvrière » (celle que décrit Hoggart [1957] et celle du mouvement ouvrier) — étaient nombreux dans le monde des bandes de la fin des années 1950 à celle des années 1970 : ni journalistes ni sociologues n'y prêtaient alors attention. À l'inverse, depuis le début des années 1980, l'intérêt des uns et des autres semble s'être focalisé sur l'« origine immigrée » (plutôt que « populaire ») : c'est ainsi qu'est apparue la notion d'« immigrés de la deuxième génération ». Comment en rendre compte ? Outre que les générations d'enfants d'immigrés accèdent au marché du travail au début des années 1980, que le chômage de masse et la précarité touchent en priorité les manœuvres et les OS (où les immigrés sont surreprésentés), que la concentration spatiale des plus démunis concerne prioritairement les immigrés, outre les discriminations raciales dont ils sont victimes, le travail politique du Front national, relayé par les médias, a contribué à inscrire durablement la « question de l'immigration » sur l'agenda politico-médiatique. Alors que le vêtement (perfecto/jeans/santiags) et un genre musical (le rock) suffisaient à styliser les « blousons noirs », le stéréotype du « jeune des cités » ne se réduit plus à la panoplie (« survêt' »/casquette/baskets) associée à un genre musical (le rap), mais intègre la couleur de la peau : le « jeune des cités » est arabe et, de plus en plus souvent, noir. Dans cette perspective, il faudrait également s'interroger sur la place prise par les industries culturelles, par les « porte-parole » de cette jeunesse populaire dont, à la différence des générations antérieures, une fraction a pu accéder à l'université (militants associatifs, sociologues, etc.), par

l'importation des *cultural studies*, dans ce travail de représentation, d'esthétisation, de réhabilitation, de politisation des « minorités ethniques », mais aussi, inséparablement, de désignation, de séparation.

Sociogénèse de la « culture de rue »

Comment rendre compte de la sociogénèse des carrières déviantes chez les « jeunes des cités » ? Plus spécifiquement, quels sont les rapports qui s'établissent entre familles populaires et « école de masse », entre école et « culture de rue », entre culture de rue et marché des emplois précaires ?

Les héritages du pauvre

Le déficit de capital scolaire dans les familles d'origine pèse de multiples façons sur le parcours scolaire des enfants. Les sorties sans qualification du système scolaire se maintiennent à environ 8 % d'une génération depuis 1995 : 150 000 à 160 000 jeunes interrompent chaque année leur scolarité avec pour seul diplôme un CAP, un brevet ou sans aucun diplôme. Outre que les familles les plus démunies ne disposent ni des informations nécessaires sur le fonctionnement du système scolaire, ni des savoirs et savoir-faire culturels légitimes, la langue qu'elles parlent et transmettent est scolairement disqualifiée. Parler la langue des banlieues avec le style articulatoire qui en est indissociable implique une faible acculturation aux normes langagières dominantes : or « l'inégale distribution entre les différentes classes sociales du capital linguistique scolairement rentable constitue une des médiations les mieux cachées par lesquelles s'instaure la relation entre l'origine sociale et la réussite scolaire » [Bourdieu et Passeron, 1970]. La mobilisation scolaire des familles est néanmoins la règle : elle répond à des ambitions de promotion sociale ou au simple souci de préserver les enfants du chômage, de la délinquance et de l'« indignité familiale » qui en résulte.

Le déficit de capital culturel hérité va presque toujours de pair avec le déficit de capital économique. Les « accidents biographiques » (licenciements, accidents de travail, invalidités, décès, conflits conjugaux, problèmes judiciaires, etc.) ne se distribuent

pas socialement au hasard. Les familles populaires les plus démunies de ressources économiques et culturelles sont aussi celles qui connaissent une forte proportion de familles monoparentales, qui comptent un nombre d'enfants particulièrement élevé, qui ont connu un parcours résidentiel mouvementé (déracinement social, géographique et affectif, nomadisme scolaire). Ces difficultés suscitent alors repérage, encadrement et prise en charge par le travail social (version éducative ou version pénale). Dans les familles plus ou moins désaffiliées de la société salariale, les conditions matérielles d'existence sont une source permanente d'inquiétude et de tensions : impossibilité, par exemple, de satisfaire aux exigences de consommation d'enfants soucieux d'échapper au stigmate du « STL » (« style tout Leclerc »). De façon générale, les classes populaires sont écartelées entre « la nécessité d'une astreinte ascétique, dont les chances de succès ne sont pas toujours assurées [...], et l'immersion dans un univers où la consommation déploie constamment ses prestiges », note Olivier Schwartz [1990]. La démoralisation que provoque le regroupement spatial des familles les plus démunies, le sentiment de relégation socio-économique associé à la dégradation du quartier suscitent la perte de l'estime de soi et une vision de l'avenir lourde de menaces, mais, à l'inverse, « la conscience d'appartenance territoriale entraîne parallèlement un sentiment de sécurité » dans la mesure où le quartier est à la fois ce terrain conquis et familier, protégé des agressions externes et à l'écart de la violence symbolique du monde extérieur [Lepoutre, 1997].

Dans les familles où la vie n'est plus régulée par les horaires contraints de la vie professionnelle, la temporalité familiale est à la fois uniforme et arhythmique, soumise au jour le jour à l'urgence et à l'imprévu. La précarité contraint les familles à vivre en fonction des impératifs et des imprévus qui surviennent, à prendre la vie comme elle vient, dans la hantise d'un avenir menaçant, dont l'expérience réitérée engendre l'intériorisation de dispositions à la fois défaitistes, oniristes et hédonistes [Bourdieu, 1967]. Le sens même de pratiques scolaires tournées vers l'avenir échappe à bon nombre d'enfants issus de ces familles populaires précarisées : « Il leur manque une capacité d'autocontrainte au travail scolaire et une croyance en leur avenir scolaire et professionnel qui, toutes deux, se construisent dans la longue durée, à l'occasion de nombreux rites de

confirmation et de consécration qui jalonnent la carrière scolaire » [Beaud, 2002].

Outre que la cohabitation sous le même toit de plusieurs générations implique une promiscuité qui ne favorise guère le travail scolaire, l'exiguïté des logements entrave la surveillance parentale : les parents ne peuvent exiger que leurs enfants y restent confinés sans risquer l'affrontement. Par ailleurs, les horaires des emplois postés ou des emplois flexibles et/ou la multiplication des emplois, les distances à parcourir, les horaires décalés empêchent la présence régulière des parents au domicile familial. Enfin, principaux détenteurs de l'autorité familiale, les pères, craints et obéis par les enfants, sont souvent éloignés du domicile ou diminués par le chômage. Divisée par le partage traditionnel des compétences entre le père et la mère, l'autorité familiale est aussi compromise par les conflits conjugaux qui dérivent des mariages traditionnels (arrangés par la parenté) ou de la polygamie, par les divorces, les remariages qui se traduisent par la dégradation d'un climat domestique fragile [Mohammed, 2007]. Confrontées à l'impossibilité matérielle d'assurer le contrôle et à l'incapacité culturelle d'assurer le suivi (en particulier scolaire) d'enfants « qui leur échappent » (dans tous les sens du terme), soumises aux injonctions contradictoires de travailleurs sociaux qui les invitent à moins de sévérité et plus de rigueur, les familles sont acculées au pôle négatif des familles « démissionnaires » et ne peuvent qu'appeler à l'aide (le plus souvent en vain) : constats de faillite qui consolident leur disqualification. De façon générale, l'école délégitime la politique éducative parentale traditionnelle : au pouvoir coercitif fondé sur la menace, à l'économie de la crainte et de la sanction, elle oppose une pédagogie de l'autocontrôle et de l'intériorisation des normes. Par ailleurs, la représentation populaire des âges de la vie et de leurs attributs statutaires implique un relâchement précoce du contrôle familial (en particulier sur les garçons). Ainsi les enfants sont-ils souvent « livrés à eux-mêmes ». Cet affaiblissement du contrôle familial renforce la socialisation par le groupe de pairs (la rue et ses occupations comme espace de socialisation juvénile) et affaiblit la prégnance de l'encadrement scolaire.

On peut néanmoins s'interroger sur l'« héritage culturel » des enfants d'immigrés. Nasser Tafferant [2007] met ainsi en évidence l'écart perçu entre les « parents d'ici » et les « parents

du bled », l'ambiguïté des rapports à ce qui est « vieux » (dévalué par rapport à ce qui est « moderne » mais valorisé quand il se confond avec la « tradition »), la revendication parfois intériorisée de la croyance religieuse (ceux qui sont investis dans le « business » y puisent, par exemple, des « techniques de neutralisation » morale comme la distinction entre « business hallal » et « business haram »). De même, Éric Marlière [2005] met en évidence la coexistence de la « mainmise symbolique de la tradition et de la religion » et de celle de l'« esprit du capitalisme » (consommérisme, esprit de compétition, culte de la performance, etc.). Quant aux filles, elles sont souvent prises dans un *double bind* : l'assimilation au milieu d'accueil les condamne à passer pour des « transfuges » dans leur famille et l'identification à leur famille d'origine les voue à passer pour des « arriérées » au regard du groupe de pairs. Injonctions contradictoires qui sont au principe d'une forme de schizophrénie sociale chez celles qui s'aménagent une double vie (« en famille »/« hors famille ») ou de diverses stratégies d'ajustement des deux mondes. Ainsi les filles font-elles jouer l'autonomie financière, l'accumulation de ressources scolaires ou encore l'âge contre la domination masculine, en faisant valoir le privilège de l'ainesse contre le handicap de la féminité ou, à l'inverse, en « juvénilisant » leurs activités extérieures, « enfantillages » accordés aux enfants indépendamment de leur sexe [Duret, 1995].

À l'échelle intrafamiliale, l'échec scolaire ne concerne pas toute la fratrie et le pôle déviant n'aspire qu'une minorité de la fratrie : le statut et la place occupée au sein de la constellation familiale sont une clé (parmi d'autres) de compréhension de ces tris [Gouirir, 1997 ; Mohammed, 2007]. Les travaux de Bernard Vernier [1999] ont montré que, dans la société française d'aujourd'hui, l'économie affective familiale reste en partie structurée par la perception des ressemblances qui reçoit souvent le renfort des règles de nomination : « On tend à aimer, toutes choses égales par ailleurs, les personnes qui nous ressemblent », conclut-il. Dans la même perspective, Malika Gouirir [1997] a mis en évidence les investissements affectifs discriminants des parents « immigrés » en fonction du sexe, de la position dans la fratrie et des projets familiaux (rester en France/rentrer au pays). Ces schèmes d'interprétation permettent de rendre compte des inégalités de traitement et de statut au sein d'une même fratrie et, par exemple, de l'investissement préférentiel sur

le garçon aîné ou de la disqualification d'un aîné « paria » et du transfert des espoirs sur le cadet. Mais, pour expliquer la dispersion des carrières scolaires et les engagements différenciés dans le monde des bandes au sein d'une même fratrie, il faut également tenir compte des écarts entre les modes de socialisation familiale des aînés et des cadets (souvent séparés par plus d'une dizaine d'années). Ces écarts sont dus au vieillissement des parents, au chômage, à la maladie, aux accidents du travail qui les frappent, à la dégradation des « quartiers sensibles », aux progrès de l'incroyance scolaire (les expériences négatives des aînés provoquent, en effet, le déclin de l'investissement scolaire des cadets), à la dégradation du marché du travail, etc. Enfin, les trajectoires des aînés influencent celles des cadets : en proposant « à domicile » des modèles d'identification positive ou négative accessibles, en familiarisant les cadets d'un aîné établi dans la « culture de rue » avec un univers délinquant banalisé, en les créditant d'une « immunité diplomatique » dans le quartier, mais aussi en les dotant d'un « pedigree de famille à problèmes ».

Échec scolaire et culture de rue

Le cursus qui conduit à l'échec est schématiquement le suivant : des mauvaises notes aux « bêtises », des bêtises aux absences, des absences aux convocations, des convocations aux problèmes avec la police, de la police à la justice.

La ségrégation sociale étant aussi spatiale, les enfants des fractions les plus démunies des classes populaires sont amenés à fréquenter les mêmes établissements scolaires : ceux où les taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont particulièrement faibles et les taux de redoublement particulièrement élevés. La « laborieuse adaptation à la routine scolaire », les difficultés d'apprentissage précoces sont omniprésentes et les performances scolaires très faibles [Millet et Thin, 2005]. Pour l'essentiel, elles s'expliquent par la difficile conversion des pratiques langagières et des structures sociolinguistiques issues de la socialisation primaire au sein des familles populaires en pratiques langagières scolaires et en structures sociolinguistiques (et socio-cognitives) scolaires. Les difficultés d'apprentissage des « fondamentaux » conduisent à l'hypo-activité scolaire et au retrait du jeu scolaire : manque d'attention, absentéisme chronique, évitement du jugement scolaire, pratiques de survie au sein de

l'espace pédagogique, comportements perturbateurs, apathie, passivité scolaire, etc. Plus l'écart se creuse par rapport aux exigences scolaires, plus la présence en classe apparaît inutilement humiliante, plus la probabilité de fuir la situation scolaire ou de perturber l'activité pédagogique s'accroît. L'« idéologie du don » naturalise ces difficultés qui sont d'abord langagières, en attribuant, par exemple, des « capacités » virtuelles, entravées par des problèmes psychologiques, familiaux, etc., ou en déplorant des « limites indépassables ». L'échec scolaire produit ainsi un sentiment d'indignité particulièrement destructeur et provoque souvent une sorte de dépression scolaire. La protection du quartier et la reconnaissance au sein du groupe de pairs sont alors d'autant plus recherchées que l'école est vécue comme lieu de disqualification : le capital social acquis dans la rue compense l'absence de capital scolaire, la reconnaissance par la rue (pratiques agonistiques, réponse au défi, solidarité vindicative) compense la stigmatisation par l'école. Le rejet de la scolarité a ainsi pour corollaire un fort investissement dans la culture de rue. Progressivement se met en place une émulation dans la « gestion turbulente de l'ennui en classe » : chahuts, joutes verbales, provocations, bagarres qu'impose le souci de « préserver la face », perturbation de l'ordre scolaire, agressivité vis-à-vis des autres élèves, conflits et altercations ostentatoires avec les enseignants [Lepoutre, 1997]. Il s'agit de « mettre de l'ambiance », de détourner le temps de la classe de sa fonction pédagogique : « L'indiscipline collective dans le cadre de la classe, écrit Sylvain Broccolichi [1998], est une façon de rendre vivable une position scolairement désespérée, de transformer une situation de nullité scolaire, d'échec solitaire, de dévalorisation, de passivité et d'ennui en une situation de vie sociale, d'activité ludique, de spectacle, voire de revanche prise sur les enseignants vécus comme rejetant. » Les relations se durcissent entre « eux » (les agents de l'institution scolaire auxquels sont plus ou moins associés les « intellos » ou les « bouffons qui fayotent ») et « nous » (l'ensemble de ceux qui, partageant les mêmes conditions d'existence, tendent à partager la même situation scolaire). Les sanctions, attestations d'insoumission à l'ordre scolaire et de loyauté par rapport au groupe des pairs, deviennent de véritables trophées. Ainsi la frontière entre les activités des bandes dans la rue et dans l'espace scolaire devient-elle de plus en plus poreuse. Le collège apparaît à la fois comme un lieu

de production et d'importation des conduites déviantes, un « tremplin réputationnel » par rapport au monde des bandes. La sélection du collège au lycée par le biais de la répartition entre le cycle général et le cycle technique (clairement perçu comme une « voie de garage ») opère le grand partage entre la majorité de ceux auxquels le système offre une probabilité d'intégration et qui se détachent progressivement de la culture de rue et la minorité de ceux qui se tournent vers le monde des bandes. Quand les collégiens n'attendent plus de l'école que la satisfaction de la sociabilité juvénile, quand le statut d'élève ne fonctionne plus comme une raison sociale et symbolique, parce que les collégiens trouvent ailleurs des sources de reconnaissance sociale, les exclusions les éloignent davantage encore de l'école. Un engrenage se met alors en place où s'accumule un capital symbolique négatif (un « casier scolaire »). Les établissements scolaires qui reçoivent ces collégiens après leur exclusion héritent de cas déjà institutionnellement instruits qui accroissent les chances de transfert d'un dossier scolairement négatif à un dossier social-éducatif ou à un dossier judiciaire-éducatif, les sanctions contribuant à construire des carrières déviantes.

Culture de rue et « inemployabilité »

Depuis la fin des années 1970, les dispositifs d'insertion successifs ont institutionnalisé la transition entre système scolaire et marché du travail, mettant en place de nouvelles formes d'encadrement de la fraction la plus démunie des jeunes des classes populaires et institutionnalisant la figure du « stagiaire perpétuel » [Mauger, 2001 ; Zunigo, 2007]. En fait, les usages diversifiés que les « jeunes à insérer » font des missions locales dépendent de leur trajectoire, de leurs ressources, de leurs dispositions : de l'intériorisation du point de vue de l'institution à l'installation dans le statut de « chercheur d'emploi », de la révolte contre l'« imposture de l'insertion » à la recherche d'une « couverture » pour des activités délinquantes, de la simple recherche d'un « petit boulot » par les mieux dotés à la quête désespérée d'un emploi et à la remise de soi des plus démunis. « Le rêve macho-prolétarien de faire ses huit heures plus les heures supplémentaires tout au long de leur vie d'adulte dans un atelier syndiqué à un poste difficile [a] été remplacé par le cauchemar d'un travail de bureau subalterne, mal payé et très

féminisé », écrit Philippe Bourgois [2001]. Les obstacles objectifs à la conversion du monde de la cité au monde du travail — chômage de masse et disqualification de la force de travail simple, précarisation croissante, sélection accrue à l'embauche et discrimination raciale — sont redoublés par un mécanisme subjectif : au « goût du nécessaire » qui conduisait les fils d'ouvriers à « travailler dur », sans même se demander s'ils pourraient ne pas le faire, s'est substituée une sorte d'« aversion » pour des emplois subalternes.

Confrontés à ces obstacles, rares sont ceux pourtant qui n'ont jamais exercé d'emploi salarié. Mais les emplois précaires accessibles sont souvent des emplois de services (commerce ou bureaux) ou des emplois ouvriers dispersés dans des univers beaucoup plus proches des prestataires de services que des ateliers de production. De ce fait, l'écart se creuse entre la culture de rue et ses valeurs de virilité et les dispositions requises dans le secteur tertiaire (coursiers, employés de maison, agents de nettoyage, travailleurs de la restauration, etc.) ou même dans l'usine moderne (disponibilité, initiative, flexibilité, etc.). Le sens commun du travail « en col blanc » leur est étranger et leur sens de la dignité dans le contact interpersonnel (le refus de la subordination) est peut-être encore plus inadapté que leurs capacités professionnelles [Bourgois, 2001].

Les transformations de l'espace des styles de vie déviants

Dans le monde des bandes, le souci de sauver la face passe à la fois par l'affirmation des valeurs de virilité, par la recherche d'alternatives au salariat et par la quête des attributs de la réussite financière. Les transformations du milieu sont liées à la place prise par les trafics en tout genre (à commencer par le trafic de drogues) et la plus grande porosité qu'elle implique par rapport au monde des bandes. Ainsi, le monde des bandes et le milieu n'apparaissent plus séparés que par le degré de professionnalisation des activités délinquantes. Si la bonne volonté culturelle sous-tend aujourd'hui comme hier la bohème populaire, on peut maintenant y distinguer deux pôles : l'un associé à la culture hip hop, l'autre au *revival* musulman.

Le monde des bandes : inaffection, virilité et « business »

Le monde des bandes occupe une position centrale dans l'univers délinquant, mais on peut désormais y distinguer deux pôles. Le premier — celui des jeunes encore scolarisés — reste sous-tendu par la logique agonistique des « blousons noirs » ou des « loubards », valorisant le courage, l'esprit rebelle et un « virilisme agressif ». L'enjeu est la conquête, la défense et l'amélioration d'une position « en vue », individuelle et collective (celle du quartier), dans la hiérarchie des « réputations » locales. La « thatche », les « vannes » cherchent à tourner l'autre en dérision en sachant jusqu'où ne pas aller trop loin (là où la violence symbolique dérape vers la violence physique) : ces luttes symboliques participent à la construction des « réputations ». Mais elles s'acquièrent surtout dans les « bastons » au sein de la bande, avec les bandes des cités voisines ou encore avec la police : autant d'occasions de briller dans la surenchère déviante. Elles supposent toujours un « territoire » à défendre (un « nationalisme de cage d'escalier »), l'instrumentalisation éventuelle de l'opposition « rebeus »/« renois » ou « anciens arrivants »/« nouveaux arrivants » et des *casus belli*. Dans cette compétition honorifique qui oppose les cités entre elles, les médias fonctionnent comme une instance de consécration : « Bénéficiaire d'un reportage en *prime time* sur TF1, explique Marwan Mohammed [2007], c'est entrer "dans la cour des grands". » Les « embrouilles », internes ou externes, les intrusions sur le territoire de la cité adverse ou les expéditions punitives obéissent à la « grammaire de l'honneur » associée à la logique agonistique [Lepoutre, 1997 ; Mauger, 2006b ; Sauvadet, 2006 ; Mohammed, 2007]. Ces « faits d'armes » (violences physiques dont ils sont les auteurs et les cibles de prédilection), les pointes de vitesse et les vols de véhicules constituent l'essentiel des pratiques délinquantes caractéristiques de ce pôle, sur fond de conduites banales susceptibles d'engendrer nuisances sonores, obstructions du passage dans les espaces collectifs, dégradations du mobilier urbain (les « incivilités »).

Depuis la fin des années 1970, les affrontements entre le monde des bandes et la police se sont multipliés. Les premières « explosions urbaines » à Vénissieux et Vaulx-en-Velin à la fin des années 1970 préludent aux « rodéos des Minguettes » de l'été 1981. Ces « rodéos » inaugurent eux-mêmes une série d'« émeutes » [Bachmann et Le Guennec, 1996] dites « violences

**Les violences urbaines
et l'« échelle de Bui Trong »**

Pour définir ces « violences urbaines », la responsable de la section « Villes et banlieues » au sein de la Direction centrale des renseignements généraux (DCRG) a construit une échelle dont le vandalisme et la « délinquance crapuleuse » définissent le premier degré (caractérisé par l'absence de cible institutionnelle), le harcèlement contre les « figures de l'autorité et de la réussite » caractérisant le deuxième degré, les agressions physiques contre ceux qui portent un uniforme, le troisième, etc. Avec le septième apparaît la « mini-émeute », le huitième et dernier degré est atteint avec l'« émeute proprement dite » : « Elle rassemble parfois plusieurs dizaines de personnes, habituellement non impliquées dans la délinquance, qui peuvent se livrer au pillage de

magasins. Elle dure et se répète, marquant profondément le quartier et le voisinage : deux à cinq nuits consécutives, les mêmes incidents se renouvellent, de façon concertée et organisée. C'est une sorte de guérilla urbaine », écrit Lucienne Bui Trong [2000]. Et elle précise que « la violence urbaine se distingue de la pure délinquance de droit commun » et « mérite bien le statut relativement noble de violence d'expression » : « De manière générale, presque toutes les violences anti-institutionnelles peuvent être considérées comme des actes de révolte », affirme-t-elle, rompant ainsi avec la vision policière ordinaire portée à y voir des pratiques de droit commun. Cette vision « politique » trouve évidemment son principe dans des propriétés scolaires de l'auteur qui l'inclinent à l'herméneutique et dans la vocation de la DCRG qui l'incite à percevoir une « subversion » potentielle dans tout ce qu'elle observe.

urbaines » qui trouvent leur apogée avec l'« émeute de novembre 2005 » [Mauger, 2006c ; Le Goaziou et Mucchielli, 2006 ; Lagrange et Oberti, 2006]. À quelques variantes près, le scénario du déclenchement de ces « violences urbaines » semble immuable : la mort d'un jeune des cités perçue, à tort ou à raison, comme la conséquence d'une « bavure » policière met le feu aux poudres. Mais, pour comprendre les effets suscités chez les « jeunes des cités » par l'irruption de la police sur leur territoire, il faut l'inscrire dans l'histoire quotidienne des contrôles policiers à répétition. Omniprésente, la police intervient quotidiennement sur tous les registres de l'action répressive : du simple contrôle d'identité à l'opération de maintien de l'ordre massive, en passant par les opérations de police judiciaire (interpellations, perquisitions, etc.). C'est ainsi que les relations entre les jeunes qui occupent l'espace public de la cité et les policiers sont devenues structurellement conflictuelles, accompagnées de violences symboliques et physiques réciproques.

L'affiliation au monde des bandes a également pour corollaire la dénégation de la relégation. Le « *bizness* » (« *deal* », vol, recel et vente de diverses marchandises) permet, en effet, l'appropriation des attributs statutaires de l'excellence juvénile (vêtements de marque, voiture, argent de poche, etc.) qui permettent de « sauver la face ». La croyance en la possibilité de « monter sa propre affaire » (le mythe du *self-made man* et l'« esprit du capitalisme *underground* ») apparaît étonnamment partagée : chacun accorde à l'autre le crédit qu'il réclame sur l'avenir auquel il prétend, afin de pouvoir obtenir en retour les témoignages accréditant ses propres prétentions. De sorte qu'au pôle agonistique des « petits » s'oppose celui de la délinquance acquisitive des « grands » : « économie souterraine » (l'épithète insistant sur son caractère occulte), « économie informelle » ou « parallèle » (le flou du qualificatif suggérant l'existence d'un continuum avec l'« économie formelle »), « économie illégale » (l'adjectif emprunté au répertoire juridique en souligne le caractère délinquant), « économie des cités » (la notion évoquant la thématique de la « survie »). La jeunesse scolarisée qui cumule bourses et aide familiale y recourt très peu. Les jeunes non scolarisés et sans capital scolaire n'ont pas d'autre issue que les tentatives plus ou moins vaines d'insertion professionnelle ou l'entrée dans une carrière délinquante (ou encore le cumul des deux types de ressources). L'échec des tentatives d'insertion professionnelle par des voies légales, les dispositions à l'égard du travail non qualifié, les tensions entre nécessité économique et contraintes symboliques, l'impératif de la « débrouille », la congruence entre une définition dominante de la réussite sociale et les *success stories* des dealers, le travail de légitimation morale du « *bizness* » (la continuité avec le « *business* », l'opposition au « *deal* ») peuvent faire de l'engagement dans l'économie illégale le choix le moins humiliant et le plus rassurant [Tafferant, 2007]. Liés entre eux par une « solidarité organique », les « grands » participent de près ou de loin aux activités délinquantes : ils organisent les marchés souterrains, ils y participent en tant qu'intermédiaires ou aident à « faire des coups ». Subordonné aux « relations » entretenues et au capital agonistique détenu, l'accès au « *bizness* » apparaît comme un vecteur de réhabilitation économique et symbolique par rapport au groupe de pairs.

Le « *bizness* » n'est pas étranger à la logique agonistique dans la mesure, par exemple, où la mise en place et le maintien d'un

réseau de revendeurs supposent une emprise territoriale (à fins commerciales) qu'il s'agit de défendre contre les empiètements de la concurrence. Le « *deal* » implique une plus grande porosité par rapport au « milieu » de la délinquance professionnelle. Conformément à l'hypothèse écologique des premiers sociologues de Chicago, l'existence d'un « pôle délinquant » dans le quartier en fait une aire de recrutement et de transmission des savoir-faire délinquants, ouvrant un espace d'« opportunités déviantes » : ainsi les « grands » instrumentalisent-ils souvent les « petits » dans des « missions » plus ou moins risquées. On peut mettre en évidence une hiérarchie indigène des délits : du vol à l'étalage au braquage et au *car-jacking*. La logique de la surenchère inspirée par le « culte de la performance » (caractéristique du pôle agonistique) peut rendre compte du passage d'un pôle à l'autre (la « fuite en avant ») : faire un « truc de ouf » est un gage de réputation et de prestige. Par ailleurs, la prison, en favorisant l'accumulation de capital social dans le monde de la délinquance professionnelle et la transmission des savoir-faire correspondants et en élargissant ainsi le champ des possibles délinquants, reste un lieu privilégié de conversion d'un pôle à l'autre. Mais, outre que plus la barre est haute, moins le nombre de postulants est grand, il apparaît que le passage des coups à l'usage des armes, comme celui des « drogues douces » aux « drogues dures », peut s'inverser d'emblème en stigmaté : il y a des frontières du « faisable » et de l'« abuse », une sorte de jurisprudence locale par rapport aux délits « tolérables », du point de vue des risques encourus et de la morale indigène.

Le milieu : les professionnels du « business »

Le passage de l'amateurisme au professionnalisme [Guenfoud, 2003] suppose une conversion des dispositions : rejet d'un travail ouvrier qui les rejette, habitudes de consommation qui consolident le refus du salariat, aspirations à l'indépendance professionnelle, adaptation à un avenir illégal. La professionnalisation implique aussi la réduction des risques (il s'agit de « durer ») : d'où le changement des dispositions par rapport à la consommation (la discrétion s'oppose à l'ostentation comme le souci d'épargner à celui de « flamber ») et la délégation des tâches les plus dangereuses à des « petits trafiquants » qui accompagnent l'apprentissage du « métier » et la progression dans la

hiérarchie du travail illégal. La pratique professionnelle passe, en effet, par l'apprentissage d'un ensemble de pratiques économiques qui peuvent être étudiées comme telles. Conquête, extension, fidélisation d'une clientèle impliquent la mobilisation des ressorts communautaires et du capital social associé à l'appartenance à la cité. Elles dépendent aussi de la nature du produit écoulé : légal (comme les voitures) ou illégal (comme le cannabis), dangereux (comme l'héroïne) ou inoffensif (comme le cannabis). La professionnalisation suppose aussi une division du travail et des méthodes de recrutement : délégation des « corvées » aux petits délinquants, mobilisation des réseaux de sociabilité des jeunes embauchés, fidélisation des apprentis et maintien des *outsiders* dans la dépendance. Elle passe par l'établissement de connexions entre économie illégale et économie légale (trafic de voitures), le contrôle de la concurrence (capacité de reprécailles). Elle suppose aussi la maîtrise de techniques de blanchiment.

Cette accumulation illégale de capital économique est indissociable de stratégies d'accumulation de capital symbolique. Pour tous, il s'agit d'« être quelqu'un », donc perçu et reconnu comme tel. La reconnaissance dans le monde illégal (concurrents, employés, clients), forme spécifique d'excellence, dépend de la loyauté à l'égard des grossistes et des clients, de la dureté dans les reprécailles et de la réussite économique. La reconnaissance dans le monde légal passe par la conformité aux rôles familiaux (être un « bon fils » et faire un « bon mariage ») et par la capacité d'imposer leur vision des « trafics » comme activité légitime. Parce que cette entreprise de légitimation remet en cause une valeur fondamentale de l'*ethos* ouvrier — le travail —, il s'agit de les faire passer pour un véritable travail en déniaient leur caractère illégal (d'où l'importance accordée aux luttes de labellisation), de l'assimiler à l'image valorisée dans l'univers familial du commerçant et du travail indépendant, de faire valoir la réussite économique, c'est-à-dire aussi la promotion sociale, qu'il permet [Tafferrant, 2007]. Pour les professionnels du « business », il s'agit également de construire une vie ordinaire associée à leurs activités illégales. Dans cette perspective, il faut obtenir le silence ou, mieux, le soutien matériel de leur famille et, si possible, accéder au rôle de chef de famille. Le fils trafiquant « gâte » sa mère, ses frères et sœurs (et, ce faisant, les « achète »), facilite l'accès de la famille à la propriété et assure ainsi le prestige

familial dans la compétition pour les honneurs dans le voisinage et la parentèle : à terme, il devient le support du projet de retour glorieux de l'immigré au pays. Cette logique du don implique un contre-don : la famille débitrice devient complice, condamnée au silence. Enfin, le fils trafiquant s'efforce d'incarner la culture patriarcale traditionnelle au sein de la famille : en affichant sa religiosité, en faisant la morale à ses sœurs, en s'efforçant d'accéder à la sphère matrimoniale traditionnelle (source de respectabilité), en se faisant ainsi — inversant les rôles — le gardien de l'honneur familial [Guenfoud, 2003].

La nouvelle « bohème populaire »

Les prophéties politiques, religieuses ou culturelles agissent comme des forces organisatrices et mobilisatrices en explicitant et orientant une révolte diffuse et des aspirations confuses, semi-conscientes ou inconscientes. Sous leurs différentes formes, elles répondent à une demande de « biens de salut symboliques ». De façon générale, le contenu d'une prophétie semble d'autant plus susceptible de satisfaire la demande d'un groupe et de le mobiliser qu'il est en harmonie avec les intérêts éthiques, idéologiques, politiques et, en définitive, avec la position sociale de ses destinataires privilégiés. Schématiquement, on peut distinguer, outre le « salut scolaire », deux registres ajustés à la demande de biens de salut symboliques d'une fraction des jeunes des cités qui ne sont d'ailleurs pas étanches : la « culture hip hop », importée des États-Unis [Boucher, 1998 ; Faure et Garcia, 2005] et le « revival de l'Islam » [Kakpo, 2007].

Importée des ghettos noirs des États-Unis, la culture hip hop s'est imposée auprès des jeunes des cités pour au moins trois raisons. D'une part, parce qu'elle fait appel à des propriétés langagières (*rap*) et corporelles (*breakdance*) censées appartenir en propre aux minorités des ghettos, de sorte qu'ils peuvent travailler à se les approprier : le capital agonistique (corporel et langagier) du monde des bandes vaut dans le monde du hip hop. D'autre part, parce que les rappeurs (sous leurs diverses formes) se sont faits, avec plus ou moins de succès, les porte-parole des jeunes des cités. Enfin, et peut-être surtout, parce que la culture hip hop « récupérée », ou plutôt habilitée par la culture dominante (le *rap* par le *showbiz*, la *breakdance* par la danse

contemporaine, les *graffs* par les galeries d'art contemporain), apparaît, sinon comme une possibilité d'accès à la richesse et à la gloire médiatique, du moins comme un outil de réhabilitation symbolique non seulement auprès des jeunes de la cité, mais aussi dans le cadre socialement plus étendu de la bohème des artistes *underground*.

Une fraction des jeunes musulmans diplômés, confrontés au décalage entre leur position sociale — technicien, profession intermédiaire — et un racisme ordinaire qui prend pour cible toute personne dont les parents ou les grands-parents sont nés hors métropole, se comportent en véritables « entrepreneurs d'identité », en construisant une définition de l'« Arabe » doublement opposée « aux pauvres qui ne savent pas se tenir » ni « tenir leurs enfants » et qui ont des démêlés avec la police et aux « Arabes d'occasion » qui ont des postes de responsabilité, mais qui ne parlent plus l'arabe, ont un conjoint franco-français et sont soupçonnés de vouloir imiter les *gaoulis* : d'où leur repli communautaire, leur prosélytisme en faveur d'un retour à la langue, à la religion, à la tradition et parfois leur surenchère dans la « pureté » religieuse. Si, de façon générale, l'offre religieuse musulmane trouve un écho chez une partie des jeunes des cités, sans doute faut-il en rechercher les raisons dans la revalorisation symbolique qu'elle favorise de deux façons (dans la logique de la stratégie « *black is beautiful* »). D'une part, elle valorise une propriété ordinairement stigmatisée par le racisme ordinaire — « arabe » — en en faisant une propriété élective — arabe donc musulman. D'autre part, elle valorise un handicap — la paupérisation liée à la disqualification scolaire et professionnelle — en en faisant un néo-ascétisme électif. Enfin, le vide laissé par la disqualification de la « culture PC-CGT » et son rendez-vous manqué avec les jeunes immigrés de la deuxième génération [Masclat, 2003] a sans doute favorisé l'écho trouvé par le renouveau de la prédication religieuse : à la réhabilitation politique des classes populaires (fondée sur la valorisation de la force de travail, le messianisme ouvrier et la promesse de « *lendemain qui chantent* »), elle substitue une réhabilitation symbolique « *ici-bas* » et une promesse de réhabilitation dans l'« *au-delà* ».

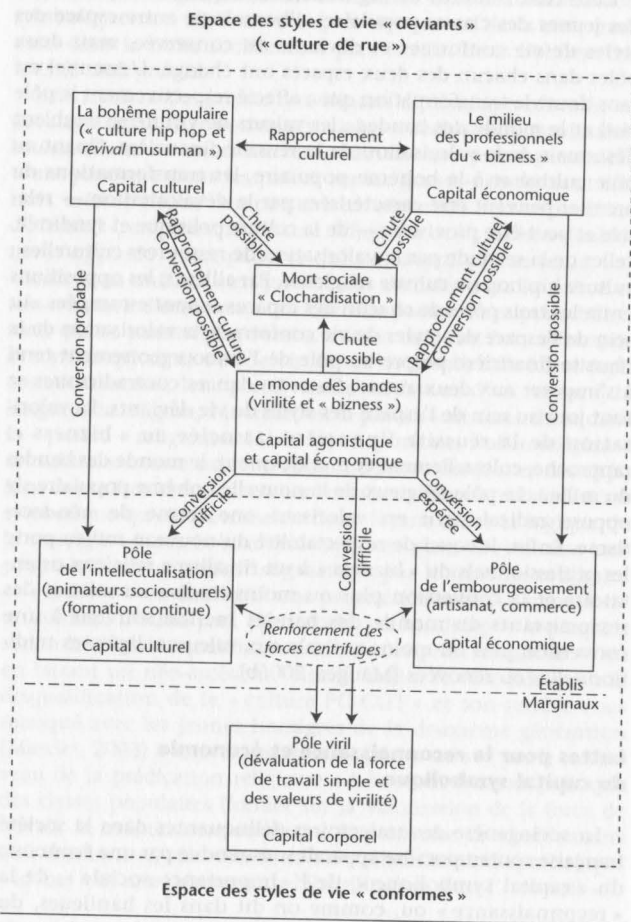
Une nouvelle configuration

Dans cette nouvelle configuration de l'espace des styles de vie des jeunes des classes populaires, l'homologie entre espace des styles de vie conformes et déviants est conservée, mais deux pôles dans chacun des deux espaces ont changé. L'essentiel est sans doute la transformation qui a affecté respectivement le pôle viril et le monde des bandes : les valeurs de virilité se doublent désormais de la valorisation de la réussite financière. Quant au pôle cultivé et à la bohème populaire, les transformations du premier peuvent être caractérisées par la dévalorisation — relative et peut-être provisoire — de la culture politique et syndicale, celles de la seconde par la valorisation de ressources culturelles : culture hip hop ou culture religieuse. Par ailleurs, les oppositions entre les trois pôles de chacun des espaces se sont estompées. Au sein de l'espace des styles de vie conformes, la valorisation de la réussite financière propre au pôle de l'embourgeoisement tend à s'imposer aux deux autres. Deux tendances contradictoires se font jour au sein de l'espace des styles de vie déviants. La valorisation de la réussite financière (associée au « *business* ») rapproche, culturellement et pratiquement, le monde des bandes du milieu. Le pôle religieux de la nouvelle bohème populaire s'y oppose radicalement en valorisant une forme de néo-ascétisme. Enfin, le souci de respectabilité du nouveau milieu porte les professionnels du « *business* » à un ritualisme religieux ostentatoire et la conversion plus ou moins tardive au salariat des ressortissants du monde des bandes incline souvent à une conversion plus ou moins radicale aux valeurs religieuses traditionnelles ou rénovées [Mauger, 2006b].

Luttes pour la reconnaissance et économie du capital symbolique

La sociogenèse des trajectoires délinquantes dans la société française contemporaine apparaît sous-tendue par une économie du « capital symbolique », de l'« importance sociale », de la « reconnaissance » ou, comme on dit dans les banlieues, du « respect », de la « réputation », c'est-à-dire aussi des « raisons de vivre » [Bourdieu, 1997].

Schéma 2. Espace des styles de vie des jeunes des classes populaires : des « loubards » aux « jeunes des cités »



Le capital symbolique

« Le monde social donne ce qu'il y a de plus rare, de la reconnaissance, de la considération, c'est-à-dire, tout simplement, de la raison d'être. [...] Toutes les manifestations de la reconnaissance sociale qui font le capital symbolique, toutes les formes de l'être perçu qui font l'être social connu, visible (doté de *visibilité*), célèbre ou célébré, admiré, cité, invité, aimé, etc., sont autant de manifestations de la grâce (*charisma*) qui arrache ceux (ou celles) qu'elle touche à la détresse de l'existence sans justification » [Bourdieu, 1997].

Le capital symbolique, « produit de la transfiguration d'un rapport de force en rapport de sens », n'est pas autre chose, selon Bourdieu [1997], que le capital économique ou culturel

lorsqu'il est connu et reconnu selon les catégories de perception qu'il impose. De façon générale, toute espèce de capital tend (à des degrés différents) à fonctionner comme capital symbolique, lorsqu'elle obtient la reconnaissance explicite ou pratique d'habitus structurés selon les mêmes structures que l'espace où elle s'est engendrée. C'est dire que la « transfiguration » d'une espèce de capital en capital symbolique suppose des agents disposés à la reconnaître. Ainsi, de même que la prolongation de la scolarisation obligatoire contribue à l'universalisation de la reconnaissance du capital culturel, la fréquentation assidue du monde des bandes contribue à l'intériorisation par ses ressortissants de la reconnaissance du capital agonistique (perçu comme capital symbolique, mesure de la « réputation »).

La lutte pour la reconnaissance

Dans l'univers tripolaire formé par la famille, l'école (relayée ultérieurement par le marché du travail) et le groupe de pairs, où la « réputation » est à la base de l'estime de soi, l'expérience sociale des « jeunes des cités » est animée par la quête permanente de gratifications symboliques (et, à l'inverse, par l'évitement des humiliations) qui supposent connaissance et reconnaissance. Sur chacune de ces scènes, ils s'efforcent de se faire une « réputation » ou de la consolider et, si nécessaire, de « sauver la face », de restaurer une dignité mise à mal, par des parents, des enseignants, des pairs, des employeurs qui dévaluent, stigmatisent, condamnent ou qui, à l'inverse, reconnaissent, consacrent, réhabilitent. De façon générale, toute opération de crédit symbolique apparaît solidaire d'un discrédit. Ainsi la consécration scolaire vaut-elle consécration familiale, mais elle disqualifie localement le « bouffon » dans le monde des bandes. À l'inverse, le « ouf », le « caïd », valorisé par la « culture de rue », est scolairement et familialement discrédité. Mais un discrédit contracté sur telle scène ou auprès de tel public peut

être compensé sur une autre scène ou auprès d'un autre public : un déficit, un handicap (la « nullité scolaire ») peut être contrebalancé par telle ou telle autre ressource (le « capital agonistique »). Cette économie du capital symbolique permet de rendre compte des logiques d'engagement et de désengagement (scolaire, professionnel, délinquant) et, en particulier, des étapes du décrochement scolaire et familial et de l'investissement délinquant. Le degré d'engagement dans le monde des bandes (des « permanents » aux « intérimaires ») dépend ainsi des rétributions symboliques associées aux trois pôles que représentent la famille, l'école et la bande.

La réussite scolaire tient à l'écart de la culture de rue : les gratifications familiales consolident les gratifications scolaires. À l'inverse, l'« humiliation de ne pas être au niveau » provoquée par l'échec scolaire est redoublée par la « délégitimation familiale » : les verdicts totaux et brutaux du système scolaire sont, en effet, relayés par la famille et les pairs. Par ailleurs, l'échec scolaire implique le discrédit professionnel (les « bacs pro » évincent les titulaires de BEP et CAP qui éliminent ceux qui ont échoué à les obtenir), redouble la déconsidération familiale (les cancre déçoivent, les chômeurs perpétuels exaspèrent) et renforce l'attraction de la « culture de rue ». Dans un contexte de quête permanente de « respect », la disqualification scolaire peut alors être convertie en qualification dans le monde des bandes qui apparaît comme un « espace protecteur et médiateur » [Pialoux, 1979], espace de réhabilitation où peut se reconquérir l'« estime de soi ». « Espace de légitimation de l'échec scolaire », il dévalue l'école et ceux qui y réussissent et permet de passer outre les réprimandes familiales et institutionnelles. À l'inverse, l'emprise, même fragile et limitée, des institutions scolaires et familiales réduit le pouvoir d'attraction du monde des bandes. Le degré d'engagement (des « permanents » aux « intérimaires ») dépend ainsi des rétributions symboliques associées aux trois pôles que représentent la famille, l'école et la bande. Ainsi peut-on comprendre à la fois les surinvestissements déviant compensatoires des disqualifications scolaire et familiale, les engagements mesurés et surtout le fait que tous les jeunes en échec scolaire ne rejoignent pas les bandes. Univers concurrentiel hiérarchisé par le capital agonistique, les mieux dotés peuvent se faire une place et un « nom » dans le monde des bandes, les autres, « prétendants refoulés » ou « membres

déchus », sans support familial ni titre scolaire, sans accès à l'emploi et démunis de ressources économiques, mais voués à y stationner, ne peuvent le faire que dans une position dominée et sombrent souvent dans une toxicomanie dépressive : le pôle de la « mort sociale » ou de la « sous-culture retraitiste » de Cloward et Ohlin [1960]. La disqualification scolaire et l'insertion dans le monde des bandes impliquent la disqualification professionnelle et familiale. Les dominants du monde des bandes sont incapables, en effet, de se soumettre aux exigences des emplois déqualifiés (et de se satisfaire de leurs rétributions qui se situent très en deçà des activités du « business ») et les dominés apparaissent « inemployables ». La disqualification professionnelle conforte la professionnalisation des activités délinquantes des *winners* de la culture de rue, les autres dérivent vers une sorte de « mort sociale » [Sauvadet, 2006]. Enfin, si l'engagement dans la bande compense le discrédit scolaire, il renforce également la disqualification familiale : le délinquant « salit le nom ». De façon générale, la révélation publique de la délinquance est un drame familial.

Le désengagement des pratiques délinquantes

Les pratiques délinquantes sont des pratiques « juvéniles » (au sens sociologique du terme) : comment rendre compte du désistement à l'âge adulte ? L'affiliation au monde des bandes pendant les années 1960-1970 pouvait être décrite comme une propédeutique à la « culture d'atelier », un « sas biographique » où s'opérait l'ajustement des dispositions aux positions, un processus d'« ouvriérisation » progressive, de conversion de la « culture anti-école » en « culture d'atelier » [Willis, 1978] qui se clôturait avec le service militaire et le mariage (la famille apparaissant comme un espace de restauration symbolique alternatif). Avec le chômage de masse, la précarité, le déplacement de l'emploi non qualifié vers le tertiaire, l'appartenance au monde des bandes qui va désormais de pair avec l'investissement dans le « business » tend à se prolonger (ce n'est pas tant la précocité que le vieillissement du monde des bandes qui frappe). Pourtant, la persistance d'une représentation normative intériorisée des âges de la vie — après la jeunesse dont il faut profiter avant le temps de « se ranger » — et, le temps passant, la crainte de « finir clodo » annoncent avant la trentaine le temps de devenir

un « vrai daron », salarié stable et père de famille (quitte à revoir à la baisse les signes matériels de la réussite sociale). Il y a, explique Olivier Schwartz [1990], un « familialisme ouvrier » qui relève moins d'un conservatisme de principe que d'une forme de protection : la famille est d'abord un lieu « à soi » (espace de réparation des forces et de sécurité) et un cadre d'accès à des identités légitimes, une scène où il est possible de reconquérir un minimum de reconnaissance partout ailleurs refusée. Le mariage, les fonctions maritale et parentale représentent le « seul programme biographique » positif dont disposent les jeunes des classes populaires : ainsi l'enfant donne-t-il accès à une identité doublement positive, sexuelle (homme et femme) et sociale (père et mère).

Mais comment s'opère la cessation des activités délinquantes ? Comment expliquer le reclassement plus ou moins tardif dans les emplois précaires déqualifiés longtemps refusés ? De façon générale, une sorte de « noria » se met en place où les « grands » « se rangent » et où les « petits » prennent leur place avant de devenir « grands » eux-mêmes et de « se ranger » à leur tour (l'âge limite se situant autour de 25 ans). Mais les bandes de jeunes sont des groupes informels de sorte que la défection des « animateurs » provoque souvent leur désagrégation. Marwan Mohammed [2007] distingue trois formes d'éloignement du monde des bandes : brutal, contraint, progressif. Les ruptures brutales sont dues aux maladies, aux accidents, aux décès. L'éloignement contraint peut être provoqué par les déménagements, les incarcérations, les « retours au bled » imposés par les parents, la fuite quand on est recherché. La figure la plus courante est celle de l'éloignement progressif. Les revenus du travail illégal, le rejet des emplois disqualifiés et pénibles, le refus de la formation (associé au traumatisme scolaire) constituent autant d'obstacles au désengagement. Une sorte de « pragmatisme contraint » conduit pourtant la plupart à accepter progressivement la domination et les humiliations propres aux métiers subalternes. D'une part, parce que les bandes sont une forme de sociabilité déviante dont la légitimité décroît avec l'âge. D'autre part, le spectacle du déclassement des dominés du monde des bandes exerce une sorte de prévention implicite : « Tu deviens une sorte de charclo. » Enfin, les trajectoires des jeunes affiliés au monde des bandes rencontrent tôt ou tard différentes opportunités de « conversion », via les pressions exercées par la famille

(souvent consécutives aux arrestations et aux emprisonnements), les relations amoureuses et la paternité (l'accès à un logement autonome suppose des fiches de paie, quitte à cumuler pendant un temps salariat et « bizness »), le travail social, les prédicateurs religieux, les amis, etc. Parce qu'il s'agit de trouver une sortie « honorable », le désengagement ne peut, dans la plupart des cas, qu'être progressif. Il y a, en effet, des obstacles au désengagement : le coût symbolique par rapport au milieu illégal (le désaveu de ceux qui restent) et le coût économique (la baisse de *standing* impose de changer de milieu et conforte la conversion). L'accès au travail légal s'opère par paliers : cumul du « bizness » et d'un emploi à temps partiel, du RMI et du travail au noir, etc. Le travail illégal a ainsi ses « intérimaires » ou ses « intermittents » : le cumul d'un emploi légal permet de préserver une « image respectable » par rapport à la famille (le travail est « rédempteur »), de détourner l'attention de la police (le travail est aussi une « couverture ») et de laisser ouvert le « champ des possibles ».

En définitive, les « sorties » de trajectoires délinquantes sont pour partie la conséquence d'une « conversion spontanée » issue de la modification des rétributions liées à la participation au marché du travail illégal, du « vieillissement social » (la fin de l'« apesanteur » de la jeunesse) associé à la volonté d'échapper à la tutelle familiale, de la perte du soutien familial et/ou de l'apparition de charges familiales, des risques croissants de « mort sociale » (la peur de la « clochardisation »), des profits symboliques attendus des rôles familiaux, etc. Mais les conversions spontanées peuvent être « assistées » par les « supports » [Castel, 2003], la sociabilité substitutive au monde des bandes, la réhabilitation symbolique qu'offrent le travail social et/ou le travail militant.

Conclusion

La disqualification par Michel Foucault [1999] des discours savants de la fin du XIX^e siècle sur la délinquance était sans appel : il s'agissait, selon lui, de pseudo-sciences inféodées au pouvoir de punir. Pseudo-sciences parce qu'inféodées au pouvoir de punir ? La question de l'autonomie et, plus précisément, celle de la « présence des intérêts mondains au cœur des formes cognitives » se posent avec une particulière acuité dans le cas de ces « sciences improbables » [Topalov, 1997]. Le recours à des ressources hétéronomes (politiques, bureaucratiques, médiatiques), qui privilégient les théories correspondant aux solutions dont les institutions disposent ou que la concurrence politique impose, reste, en effet, décisif. La diffusion de « lieux communs » sur la délinquance juvénile est d'autant plus incontestée qu'ils sont mutuellement validés par différentes catégories d'utilisateurs, qu'ils sont mieux ajustés à la demande bureaucratique et qu'ils répondent aux attentes politiques du moment. De façon générale, il faut donc se demander ce que la fortune de telle ou telle théorie doit aux conséquences qu'elles induisent dans les alternatives prévention/répression, psychiatrisation/pénalisation, travail social/travail policier, etc.

Neutralisation, dissuasion, réhabilitation

Les politiques de sécurité peuvent être classées en trois catégories : 1) la neutralisation emprisonne le délinquant, mettant ainsi un terme à ses pratiques délinquantes ; 2) la dissuasion cherche à décourager les pratiques délinquantes en accroissant

leurs coûts et en réduisant leurs profits ; 3) la réhabilitation vise à « changer le délinquant ».

La neutralisation

La politique de neutralisation consiste à isoler les délinquants condamnés du reste de la société en les incarcérant. De ce point de vue, on considère que, si les « délinquants occasionnels » peuvent être sensibles à une politique de dissuasion ou de réhabilitation, les « délinquants chroniques » devraient être identifiés aussi vite que possible et « neutralisés » par l'incarcération. La neutralisation collective obtenue par l'emprisonnement a pour corollaire la neutralisation sélective des délinquants « de carrière » : le système judiciaire personnalise, en effet, les peines en jugeant plus sévèrement ceux qui ont un « lourd passé judiciaire ». Ce faisant, la politique de neutralisation contribue également à la construction d'un micro-milieu carcéral (le « milieu ») et à cristalliser la « culture délinquante ».

La dissuasion

La doctrine de la dissuasion pénale inspirée de Jeremy Bentham (philosophe, juriste et réformateur britannique, 1748-1832) repose sur l'hypothèse du caractère dissuasif de la menace de sanction judiciaire. Elle distingue deux formes de dissuasion : la dissuasion générale qui s'exerce sur l'ensemble des délinquants potentiels, la dissuasion spécifique qui vise les délinquants déjà condamnés. La dissuasion générale repose sur l'attribution au délinquant d'un calcul coûts/avantages qui doit le faire renoncer au délit : dans cette perspective, il faut que les coûts encourus dépassent les bénéfices attendus. Selon Durkheim [1900], à l'inverse, la peine « ne sert pas ou ne sert que très secondairement à corriger le coupable ou à intimider ses imitateurs possibles ; à ce double point de vue, écrit-il, son efficacité est justement douteuse et en tout cas médiocre. Sa vraie fonction est de maintenir intacte la cohésion sociale en maintenant toute sa vitalité à la conscience commune » : « On peut donc dire sans paradoxe que le châtiment est surtout destiné à agir sur les honnêtes gens. » Quant au principe de la dissuasion spécifique, il repose sur l'effet dissuasif sur le délinquant déjà puni de la peine qu'il a subie. En fait, il semble que plus les délinquants

sont punis sévèrement ou fréquemment, plus ils récidivent [Fillieule, 2001]. De façon générale, la dissuasion pénale repose sur une conception intellectualiste de pratiques délinquantes « préméditées » qui n'a quelque vraisemblance que dans le cadre du « milieu » de la délinquance professionnelle. Du point de vue culturaliste, la menace pénale renforce la solidarité du groupe délinquant et l'emprisonnement encourage la conversion de la délinquance occasionnelle à la délinquance professionnelle. Du point de vue de la théorie de l'étiquetage, la dissuasion pénale amplifie la délinquance par le processus de stigmatisation (le « casier judiciaire » constitue un obstacle à toute tentative de réinsertion, en particulier professionnelle). Enfin, certains théoriciens actionnistes [Felson, 1994] doutent de l'efficacité de la dissuasion pénale parce qu'elle repose sur la menace d'une punition improbable dans un avenir éloigné, alors que la délinquance rapporte des profits sûrs et immédiats. L'efficacité très limitée de la dissuasion pénale qui s'appuie sur l'intervention réactive de la police a conduit à imaginer un nouveau type d'intervention policière à vocation dissuasive : la « police de proximité » (*community policing*). En la matière, la « théorie de la vitre cassée » de Wilson et Kelling [1982], qui formalise la relation entre désordre, sentiment d'insécurité et délinquance, semble avoir été une source majeure d'inspiration. La « police de proximité » vise prioritairement les « incivilités », le maintien d'un ordre de proximité, mais elle se heurte à deux obstacles : d'une part, la police se préoccupe traditionnellement quasi exclusivement des crimes ou des délits les plus graves [Monjardet, 1996], d'autre part, la plupart des incivilités ne sont pas punissables.

Quant à la dissuasion situationnelle, elle repose, selon Ronald Clarke [1995], sur « la gestion, la conception ou la manipulation de l'environnement immédiat, d'une façon aussi systématique et permanente que possible, de façon à réduire les possibilités de délinquance et à accroître ses risques ». Le choix des cibles des pratiques délinquantes étant supposé guidé par le souci de minimiser le risque et l'effort, il s'agit d'inventer des dispositifs techniques qui les accroissent. Clarke propose un classement des techniques de prévention situationnelle en trois catégories : il peut s'agir d'accroître l'effort (blindages, digicodes, etc.), d'augmenter les risques (vidéosurveillance, etc.), de réduire les gains (cabines téléphoniques à cartes, etc.). Mais, outre que la

dissuasion situationnelle provoque le déplacement des pratiques délinquantes, outre le risque régulièrement dénoncé des dérives totalitaires d'une surveillance généralisée, la mise en place d'une surveillance sélective des zones urbaines sensibles, en faisant peser une « menace » permanente sur toutes les formes de sociabilité populaire « hors les murs », renforce la solidarité entre groupes « déviants » et groupes « conformes » soumis au même soupçon permanent, et contribue ainsi à faire exister le groupe des « jeunes des cités ».

La réhabilitation

La réhabilitation des délinquants a été considérée depuis le début du xx^e siècle et jusque dans les années 1960 comme l'un des objectifs majeurs des politiques pénales. Elle repose sur un « traitement » du délinquant destiné à le « changer de l'intérieur ». Jean Pinatel [1971] décrit la réhabilitation des délinquants comme la mise en œuvre d'une « cure psycho-morale ayant pour but de remodeler leur système de valeurs, dans les conditions exigées par leur dangerosité individuelle, et [de] s'efforcer d'améliorer par un travail de rééducation leurs possibilités d'adaptation sociale ». Les formes prises par ces traitements, « en milieu ouvert » ou « fermé », sont multiples : psychothérapies, conseils individualisés ou en groupe, formations professionnelles, recherche d'emploi, etc. Mais, outre que, selon Robert Martinson [1974], « rien ne marche », « vouloir réhabiliter ou "traiter" le délinquant revient, dans une certaine mesure, à le considérer comme un malade ou comme un patient », or « la délinquance n'est pas une maladie susceptible d'être traitée » [Fillieule, 2001]. Sans nier les effets psychologiques engendrés par des conditions sociales d'existence précaires, la sociologie considère, en effet, que la délinquance n'est pas une maladie. En d'autres termes, elle propose une sociogénèse et non une psychogénèse de la délinquance. Sociologiquement critiqué, le « traitement » des délinquants a été une cible de prédilection de la dénonciation de la « psychiatrisation », de la « médicalisation », du « grand renfermement des "cas sociaux" » [Soule et Noël, 1971], de l'« épopée des châteaux » [Guihard et Vogt, 1972], du « contrôle social » et, en définitive, du travail social [*Esprit*, 1972]. Cette dénonciation comportait au moins deux conséquences implicites. D'une part, elle disqualifiait les dispositifs de l'éducation surveillée, rencontrant le souci des

pouvoirs publics de maîtriser l'augmentation constante de la part des dépenses sociales destinées à la protection de la jeunesse. D'autre part, elle s'opérait au nom de la liberté d'un individu souverain, laissant ainsi le champ libre aux « théories de l'action rationnelle » et à leurs conséquences en matière pénale.

Travail social et conversion des habitus

Si l'on s'en tient à l'explication sociologique d'un fait social, quel qu'il soit, le projet de le transformer (ou de l'abolir) passe par le changement des structures sociales qui l'engendrent. Sans doute y a-t-il là un handicap insurmontable pour la crédibilité politique de la sociologie de la délinquance. Outre que les dividendes politiques de réformes à long terme sont nécessairement différés, on peut s'interroger, en effet, sur la volonté et la capacité du pouvoir politique de transformer les structures sociales qui sont au principe des pratiques délinquantes des jeunes des classes populaires. Les mêmes causes permettent, à l'inverse, d'expliquer l'audience politique des théories qui n'impliquent pas de changements structurels. Tel est le cas des théories psychologiques qui proposent des traitements individuels ou des théories actionnistes qui légitiment la philosophie pénale inspirée de la doctrine du libre arbitre et promettent des résultats à court terme. Mais, s'il est vrai que les théories proprement sociologiques (et, en particulier, les schèmes d'interprétation proposés dans les deux chapitres précédents) supposent des « changements structurels » (politiques sociales de lutte contre la paupérisation des familles les plus démunies, l'échec scolaire et le chômage des jeunes sans qualification, etc.), elles n'excluent pas la possibilité — et sans doute aussi la nécessité — de « traitements individuels » fondés sur une « économie du capital symbolique » : travail de « réforme des habitus », de conversion des dispositions, de « redressement », comme on disait autrefois, mais aussi de restauration, de réhabilitation dont le capital symbolique est à la fois l'enclume et le marteau, l'arme, la cible et le trophée, la fin et le moyen [Coutant, 2005]. Toutefois, la pérennité de ces conversions reste suspendue à la possibilité de se projeter dans l'avenir qui dépend elle-même de la maîtrise du présent et, en particulier, des possibilités d'insertion professionnelle, c'est-à-dire, en définitive, de politiques structurelles.

Repères bibliographiques

- ALGAN A., HENRY M., MAZEROL M.-T. et SELOSSE J., *Vols et voleurs de véhicules à moteur*, Cujas, Paris, 1965.
- AUBUSSON DE CAVARLAY B., « La place des mineurs dans la délinquance enregistrée », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 29, 1997.
- BACHMANN C. et LE GUENNEC N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Albin Michel, Paris, 1996.
- BAILLEAU F., « Un temps de transition ? Les évolutions de la justice pénale des mineurs en France », in BAILLEAU F. et CARTUYVELS Y. (dir.), *La Justice pénale des mineurs en Europe. Entre modèle Welfare et inflexions néolibérales*, L'Harmattan, Paris, 2007.
- BAJOS N. et BOZON M. (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, La Découverte, Paris, 2008.
- BANTIGNY L., *Le Plus Bel Âge ? Jeunes et jeunesse en France de l'aube des « trente glorieuses » à la guerre d'Algérie*, Arthème Fayard, Paris, 2007.
- BEAUD S., « Les "bacs pro". La "désouvriérisme" du lycée professionnel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 114, septembre 1996.
- 80 % au bac. Et après ?... *Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, Paris, 2002.
- BEAUD S. et PIALOUX M., *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Arthème Fayard, Paris, 1999.
- BECKER G., « Crime and punishment : an economic approach », *Journal of Political Economy*, vol. 76, n° 2, 1968.
- BECKER H. S., *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, traduit de l'américain par J.-M. Chapoulie et J.-P. Briand, Métailié, Paris, 1985 [1963].
- BLOCH H. et NIEDERHOFFER A., *Les Bandes d'adolescents*, Payot, Paris, 1969 [1958].
- BONELLI L., *La France a peur. Une histoire sociale de l'insécurité*, La Découverte, Paris, 2008.

- BOUCHER M., *Rap, expression des lascars. Significations et enjeux du rap dans la société française*, L'Harmattan, Paris, 1998.
- BOURDIEU P., *Algérie 60. Structures économiques et structures temporelles*, Minuit, Paris, 1967.
- *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Minuit, Paris, 1979.
- « Effets de lieu », in BOURDIEU P. (dir.), *La Misère du monde*, Seuil, Paris, 1993.
- *Méditations pascaliennes*, Seuil, Paris, 1997.
- *Les Structures sociales de l'économie*, Seuil, Paris, 2000.
- BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.-C. et PASSERON J.-C., *Le Métier de sociologie*, Éditions de l'EHESS/Mouton/Bordas, Paris, 1968.
- BOURDIEU P. et CHAMPAGNE P., « Les exclus de l'intérieur », in BOURDIEU P. (dir.), *La Misère du monde*, Seuil, Paris, 1993.
- BOURDIEU P. et PASSERON J.-C., *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Minuit, Paris, 1970.
- BOURGOIS P., *En quête de respect. Le crack à New York*, traduit de l'anglais par L. Aubert, Seuil, Paris, 2001 [1995].
- BOYER H. et LOCHARD G., *Scènes de télévision en banlieues, 1950-1994*, L'Harmattan/INA, Paris, 1998.
- BOZON M., « Les loisirs forment la jeunesse », in INSEE, *Données sociales 1990*, Insee, Paris, 1990.
- BROCCOLICHI S., « Qui décroche ? », in BLOCH M.-C. et GERDE B. (dir.), *Les Lycéens décrocheurs. De l'impasse aux chemins de traverse*, Chronique sociale, Lyon, 1998.
- BUI TRONG L., *Violences urbaines. Des vérités qui dérangent*, Paris, Bayard, 2000.
- BURGESS E. W., « La croissance de la ville : introduction à un projet de recherche », in GRAFMEYER Y. et JOSEPH I. (dir.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Paris, 1984 [1925].
- CASTEL R., *Le Psychanalisme*, Maspero, Paris, 1973.
- *L'Ordre psychiatrique : l'âge d'or de l'aliénisme*, Minuit, Paris, 1976.
- « De l'intégration sociale à l'éclatement du social : l'émergence, l'apogée et le départ à la retraite du contrôle social », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 20/60, 1988.
- *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Arthème Fayard, Paris, 1995.
- CHAMBOREDON J.-C., « La société française et sa jeunesse », in DARRAS, *Le Partage des bénéfices*, Minuit, Paris, 1966.
- « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, vol. XII, n° 2, 1971.
- CHAMBOREDON J.-C. et LEMAIRE M., « Proximité spatiale et distance sociale : les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, vol. XI, n° 3, 1970.
- CHAMPAGNE P., « La construction médiatique des malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, 1991.
- CHAPOULIE J.-M., « Préface », in BECKER H. S., *Outsiders, Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 1985, p. 9-22.
- CHAPOULIE J.-M., *La Tradition sociologique de Chicago, 1892-1961*, Seuil, Paris, 2001.
- CHARRIER Y. et ELLUL J., *Jeunesse délinquante. Des blousons noirs aux hippies*, Mercure de France, Paris, 1971.
- CICOUREL A., *The Social Organization of Juvenile Justice*, Wiley, New York, 1968.
- CLARKE R. V., « Situational crime prevention », in TONRY M. et FARRINGTON D. P. (dir.), *Building a Safer Society. Strategic Approaches to Crime Prevention*, The University of Chicago Press, Chicago, 1995.
- CLOWARD R. A. et OHLIN L. E., *Delinquency and Opportunity*, The Free Press, Glencoe, 1960.
- COHEN A. K., *Delinquent Boys. The Culture of the Gang*, The Free Press, Glencoe, 1955.
- COHEN L. E. et FELSON M., « Social change and crime rates trend : a routine activity approach », *American Sociological Review*, vol. 44, 1979.
- COING H., *Rénovation urbaine et changement social*, Éditions ouvrières, Paris, 1966.
- COLLOVALD A., « Violence et délinquance dans la presse. Politisation d'un malaise social et technicisation de son traitement », in BAILLEAU F. et GORGEON C. (dir.), *Prévention et sécurité : vers un nouvel ordre social ?* Éditions de la DIV, Paris, 2000.
- COUTANT I., *Délit de jeunesse. La justice face aux quartiers*, La Découverte, Paris, 2005.
- Cri d'appel d'un blouson noir*, Arthème Fayard, Paris, 1962.
- CUSSON M., *Délinquants pourquoi ?* Armand Colin, Paris, 1981.
- DUBET F., *La Galère : Jeunes en survie*, Arthème Fayard, Paris, 1987.
- DUBY G., *Les Trois Ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Gallimard, Paris, 1978.
- DUMÉZIL G., *Mythe et épopée I. L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*, Gallimard, Paris, 1968.
- DUPREZ D. et KOKOREFF M., *Les Mondes de la drogue. Usages et trafics dans les quartiers*, Odile Jacob, Paris, 2000.
- DURET P., *Anthropologie de la fraternité dans les cités*, PUF, Paris, 1995.
- DURKHEIM E., « Deux lois de l'évolution pénale », *L'Année sociologique*, vol. IV, 1900.
- *Le Suicide. Étude de sociologie*, PUF, Paris, 1969 [1897].
- *Les Règles de la méthode sociologique*, PUF, Paris, 1981 [1895].
- ELIAS N. et SCOTSON J. L., *Logiques de l'exclusion*, traduit de l'anglais par P.-E. Dauzat, Arthème Fayard, Paris, 1997 [1965].
- ERIKSON E. H., *Adolescence et crise. La quête de l'identité*, traduit de l'américain par J. Nass et C. Louis-Combet, Flammarion, Paris, 1972.
- Esprit*, « Pourquoi le travail social ? », avril-mai 1972, numéro spécial.
- ESTERLÉ-HÉDIBEL M., *La Bande, le risque et l'accident*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- FAGET J., *Sociologie de la délinquance et de la justice pénale*, Éres, Ramonville-Saint-Agne, 2002.

- FARINGTON D. P., « Human development and criminal careers », in MAGUIRE M., MORGAN R. et REINER R. (dir.), *The Oxford Handbook of Criminology*, Clarendon Press, Oxford, 2^e éd. 1997.
- FAUCONNET P. et MAUSS M., « Sociologie », article extrait de la *Grande Encyclopédie*, vol. 30, Société anonyme de la Grande Encyclopédie, Paris, 1901, reproduit in MAUSS M., *Œuvres*, 3. *Cohésion sociale et divisions de la sociologie*, Minuit, Paris, 1969, p. 139-177.
- FAURE S. et GARCIA M.-C., *Culture hip hop, jeunes des cités et politiques publiques*, La Dispute, Paris, 2005.
- FELSON M., *Crime and Everyday Life. Insights and Implications for Society*, Pine Forge Press, Thousand Oaks, 1994.
- FILLIEULE R., *Sociologie de la délinquance*, PUF, Paris, 2001.
- FOUCAULT M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, Gallimard, Paris, 1972 [1961].
- *Surveiller et punir*, Gallimard, Paris, 1975.
- *Les Anormaux. Cours au Collège de France. 1974-1975*, Gallimard/Seuil, « Hautes études », Paris, 1999.
- FREIDSON E., *La Profession médicale*, Payot, Paris, 1984 [1970].
- FREUD A., *L'Enfant dans la psychanalyse*, Gallimard, Paris, 1976.
- GAILLAC M., *Les Maisons de correction, 1830-1945*, Cujas, Paris, 1991 [1971].
- GAUBERT C., « Badauds, manifestants, casseurs. Formes de sociabilité, *ethos* de virilité et usages des manifestations », *Sociétés contemporaines*, n° 21, 1995.
- GOFFMAN E., *Asiles*, Paris, Minuit, 1968.
- *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Minuit, Paris, 1975 [1963].
- GOTTFREDSON M. R. et HIRSCHI T., *A General Theory of Crime*, Stanford University Press, Stanford, 1990.
- GOUIRIR M., *Ouled el kharij : les enfants de l'étranger. Socialisation et trajectoires familiales d'enfants d'ouvriers marocains immigrés en France*, thèse de sciences de l'éducation, Université Paris-X-Nanterre, 1997.
- GUENFOUD K., *Le « Business » : organisation et vie familiale. Recherche sur l'installation dans l'illégalité*, thèse de sociologie, Université Paris-VII, 2003.
- GUIHARD J.-L. et VOGT C., « L'enfance inadaptée : analyse politique d'une structure sociale de compensation », in COLLECTIF, *Sociopsychanalyse I*, Payot, Paris, 1972.
- GUSFIELD J. R., *Symbolic Crusade : Status Politics and the American Temperance Movement*, University of Illinois Press, Urbana, 1963.
- HARRATI S., VAVASSORI D. et VILLEBRU L. M., *Délinquance et violence*, Armand Colin, Paris, 2006.
- HERPIN N., *Les Sociologues américains et le siècle*, PUF, Paris, 1973.
- HIRSCHI T., *Causes of Delinquency*, University of California Press, Berkeley/Los Angeles, 1969.
- HOGGART R., *La Culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, traduction de F. et J.-C. Garcias et de J.-C. Passeron, présentation et index de J.-C. Passeron, Minuit, Paris, 1970 [1957].
- JOBARD F., *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, La Découverte, Paris, 2002.
- JUHEM P., « Civiliser la banlieue. Logiques et conditions d'efficacité des dispositifs de contrôle de la violence dans les quartiers populaires », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 1, 2000.
- KAKPO N., *L'Islam, un recours pour les jeunes*, Presses de Sciences Po, Paris, 2007.
- KALIFA D., *L'Encre et le Sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Arthème Fayard, Paris, 1995.
- « Archéologie de l'apachisme. Les représentations des Peaux-Rouges dans la France du XIX^e siècle », *Le Temps de l'histoire*, n° 4, 2002.
- KITUSE J. I., « Societal reaction to deviant behavior », *Social Problems*, vol. 9, 1962.
- KUHN T. S., *La Structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, Paris, 1972 [1962].
- LAGRANGE H., « Crime et conjoncture politique », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 1, 2001.
- « Les délinquances des jeunes », in MUCCHIELLI L. et ROBERT P. (dir.), *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 2002.
- LAGRANGE H. et OBERTE M. (dir.), *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Presses de la FNSP, Paris, 2006.
- LAKS B., « Langage et pratiques sociales. Étude sociolinguistique d'un groupe d'adolescents », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 46, 1983.
- LAZERGES C., « Un populisme pénal contre la protection des mineurs », in MUCCHIELLI L. (dir.), *La Frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, La Découverte, Paris, 2008.
- LE GOAZIOU V. et MUCCHIELLI L. (dir.), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, La Découverte, Paris, 2006.
- LÉONARD J., *La Médecine entre les pouvoirs et les savoirs*, Aubier-Montaigne, Paris, 1981.
- LEPOUTRE D., *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Odile Jacob, Paris, 1997.
- LEVY-BRUHL H., « Problèmes de la sociologie criminelle », in GURVITCH G. (dir.), *Traité de sociologie*, tome II, PUF, Paris, 1963.
- MACÉ É. et PERALVA A., *Médias et violences urbaines. Débats politiques et constructions journalistiques*, La Documentation française/IHESI, Paris, 2002.
- MARLIÈRE E., *Jeunes en cité. Diversité des trajectoires ou destin commun ?* L'Harmattan, Paris, 2005.
- MARTINSON R., « What works ? Questions and answers about prison reform », *Public Interest*, vol. 35, 1974.
- MARX K., *Matériaux pour l'économie [1861-1865]*, in MARX K., *Œuvres, Économie II*, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », Paris, 1968.

- MASCLÉT O., *La Gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, Paris, 2003.
- MATELLY J.-H. et MOUHANNA C., *Police. Des chiffres et des doutes*, Michalon, Paris, 2007.
- MATZA D., *Delinquency and Drift*, Wiley, New York, 1964.
- MAUGER G. et POLIAK C. F., « Les loubards », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 50, 1983.
- MAUGER G., « L'apparition et la diffusion de la consommation de drogues en France (1975-1980). Éléments pour une analyse sociologique », *Contradictions*, n° 40-41, 1984.
- « Jeunesse : l'âge des classements. Essai de définition sociologique d'un âge de la vie », *Recherches et Prévisions*, n° 40, 1995a.
- « La situation d'entretien », *Informations sociales*, n° 47, 1995b.
- « Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 136-137, mars 2001.
- « Les transformations des classes populaires en France depuis trente ans », in LOJKINE J., COURS-SALIES P. et VAKALOUIS M., *Nouvelles Luites de classes*, PUF, Paris, 2006a.
- *Les Bandes, le milieu et la bohème populaire. Études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires (1975-2005)*, Belin, Paris, 2006b.
- *L'Émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Éditions du Croquant, Broissieux, 2006c.
- MAUGER G. et POLIAK C. F., « La politique des bandes », *Politix*, n° 14, 1991.
- MAUPEOU-ABBOUD N. DE, *Les Blousons bleus. Étude sociologique des jeunes ouvriers de la région parisienne*, Armand Colin, Paris, 1968.
- MERLE P., *La Démocratisation de l'enseignement*, La Découverte, Paris, 2002.
- MERTON R. K., « Structure sociale et anomie », in MERTON R. K., *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Plon, Paris, 1965 [1938].
- MICHAUD H. et al., *Délinquance des jeunes en groupe*, Cujas, Paris, 1963.
- MILLET M. et THIN D., *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, PUF, Paris, 2005.
- MISCHI J., « Pour une histoire sociale du déclin du PCF », in HAEGEL F. (dir.), *Les Partis et le système partisan français*, Presses de Sciences Po, Paris, 2007.
- MISCHI J. et RENAHY N., « Classe ouvrière », in *Dictionnaire de sociologie*, Encyclopædia Universalis/Albin Michel, Paris, 2007.
- MOHAMMED M., *La Place des familles dans la formation des bandes de jeunes*, thèse de sociologie, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2007.
- MONJARDET D., *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, La Découverte, Paris, 1996.
- MONOD J., *Les Barjots. Essai d'ethnologie des bandes de jeunes*, Julliard, Paris, 1968.
- MUCCHIELLI L. (dir.), *Histoire de la criminologie française*, L'Harmattan, Paris, 1994.
- *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, La Découverte et Syros, Paris, 2001.
- « L'impossible constitution d'une discipline criminologique en France. Cadres institutionnels, enjeux normatifs et développements de la recherche des années 1880 à nos jours », *Criminologie*, vol. 37, n° 1, 2004.
- *Les Bandes de jeunes. Des blousons noirs à nos jours*, La Découverte, « Recherches », Paris, 2007.
- « Faire du chiffre : le "nouveau management de l'insécurité" », in MUCCHIELLI L. (dir.), *La Frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, La Découverte, Paris, 2008.
- NOIRIEL G., *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècles). Discours publics humiliations privées*, Arthème Fayard, Paris, 2007.
- CEUVARD F., « Démocratisation ou élimination différée ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, 1979.
- OIGEN A., *Sociologie de la déviance*, Armand Colin, Paris, 1995.
- OIGEN R., « Sanctions diffuses, sarcasmes, rires, mépris », *Revue française de sociologie*, vol. XXXI, n° 4, 1990.
- PARSONS T., *Essays in Sociological Theory*, The Free Press, Glencoe, nouv. éd., 1954.
- PERCHERON A. et RÉMOND R. (dir.), *Âge et politique*, Economica, Paris, 1991.
- PERETTI-WATEL P., *L'Enquête de victimation Insee-IHESI. Première exploitation de l'enquête 1999*, IHESI, Paris, 2000.
- PERROT M., « Dans la France de la Belle Époque, les "Apaches", premières bandes de jeunes », in *Les Marginaux et les Exclues dans l'histoire*, Cahiers Jussieu/5, Université Paris-VII, UGE, « 10/18 », Paris, 1979.
- PIALOUX M., « Jeunesse sans avenir et travail intérimaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26-27, avril 1979.
- PINATEL J., *La Société criminogène*, Calmann-Lévy, Paris, 1971.
- POLAC C. et DAZI-HENI F., « Chroniques de la "vraie base". La constitution et les transformations du réseau associatif immigré à Nanterre », *Politix*, vol. 3, n° 12, 1990.
- POLIAK C. F., *La Vocation d'autodidacte*, L'Harmattan, Paris, 1992.
- POUGET B. DU, *Adolescents de banlieue. Recherche ethnologique sur les groupes spontanés de jeunes dans la banlieue de Lyon*, Fédérop, Lyon, 1976.
- RENOUARD J.-M., *De l'enfant coupable à l'enfant inadapté : le traitement social et politique de la déviance*, Centurion, Paris, 1990.
- ROBERT P., « La sociologie entre une criminologie de passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale », *L'Année sociologique*, 3^e série, vol. XXIV, 1973.
- *La Sociologie du crime*, La Découverte, « Repères », Paris, 2005.
- ROBERT P., AUBUSSON DE CAVARLAY B., POTTIER M.-L. et TOURNIER P., *Les Comptes du crime. Les délinquances en France et leur mesure*, L'Harmattan, Paris, 2^e éd., 1994.

- ROBERT P., LAMBERT T. et FAUGERON C., *Image du viol collectif et reconstruction d'objet*, Médecine et hygiène, Chêne-Bourg, 1976.
- ROBERT P. et LASCOUMES P., *Les Bandes d'adolescents. Une théorie de la ségrégation*, Éditions ouvrières, Paris, 1974.
- ROCHÉ S., *La Délinquance des jeunes. Les 13-19 ans racontent leurs délits*, Seuil, Paris, 2001.
- *Le Sentiment d'insécurité*, PUF, Paris, 1993.
- SAUVADET T., *Le Capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cités*, Armand Colin, Paris, 2006.
- SCHWARTZ O., *La Notion de « classes populaires »*, HDR, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 1998.
- *Le Monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, PUF, Paris, 1990.
- SEDEL J., *La Banlieue comme enjeu de lutte symbolique. Contribution à l'étude des relations entre médias et champs sociaux*, thèse de sociologie, EHESS, 2007.
- SHAW C. R. et MCKAY H. D., *Juvenile Delinquency and Urban Areas. A Study of Rates of Delinquency in Relation to Differential Characteristics of Local Communities in American Cities*, The University of Chicago Press, Chicago, nouv. éd., 1962 [1942].
- SOULE M. et NOËL J., « Le grand renfermement des enfants dits "cas sociaux" ou malaise dans la bienfaisance », *La Psychiatrie de l'enfant*, vol. 14, n° 2, 1971.
- SUTHERLAND E. H. et CRESSEY D., *Principes de criminologie*, Cujas, Paris, 1966 [1939].
- SYKES G. M. et MATZA D., « Techniques of neutralization : a theory of delinquency », *American Sociological Review*, vol. 22, 1957.
- TAFERANT N., *Le Bizness. Une économie souterraine*, PUF, Paris, 2007.
- TANNENBAUM F., *Crime and the Community*, Columbia University Press, New York, 1938.
- THRASHER F. M., *The Gang. A Study of 1313 Gangs in Chicago*, The University of Chicago Press, Chicago, 1927.
- TISSOT S., *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Seuil, Paris, 2007.
- TOPALOV C., « Sciences improbables », *Genèses*, n° 29, 1997.
- « Des livres et des enquêtes : pour un historicisme réflexif », in LEPETIT B. et TOPALOV C. (dir.), *La Ville des sciences sociales*, Belin, Paris, 2001.
- VAN ZANTEN A., *L'École de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, PUF, Paris, 2001.
- VERNIER B., *Le Visage et le Nom. Contribution à l'étude des systèmes de parenté*, PUF, Paris, 1999.
- VEYNE P., *L'Empire gréco-romain*, Seuil, Paris, 2005.
- WACQUANT L., *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*, La Découverte, Paris, 2006.
- WACQUANT L. et CALHOUN C. J., « Intérêt, rationalité et culture. À propos d'un récent débat sur la théorie de l'action », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 78, 1989.
- WEBER M., *Économie et société*, Plon, Paris, 1971.
- WHYTE W. F., *Street Corner Society. La structure sociale d'un quartier latino-américain*, La Découverte, Paris, 1995 [1943].
- WILLIS P., « L'école des ouvriers », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 24, 1978.
- WILSON J. Q. et KELLING G. L., « Vitres cassées », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 15, 1994 [1982].
- WOLFGANG M. E., FIGLIO R. M. et SELLIN T., *Delinquency in a Birth Cohort*, The University of Chicago Press, Chicago, 1972.
- YVOREL J.-J., « L'enfermement des mineurs de justice au XIX^e siècle, d'après le compte général de la justice criminelle », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, n° 7, 2005.
- ZAUBERMAN R., ROBERT P., PÉREZ-DIAZ C. et LÉVY R., *Les Victimes, comportements et attitudes. Enquête nationale de victimation*, 2 volumes, CESDIP, Paris, 1990.
- ZUNIGO X., *La Gestion publique du chômage des jeunes de milieux populaires. Éducation morale, conversion et renforcement des aspirations socioprofessionnelles*, thèse de sociologie, EHESS, 2007.

Table des matières

Introduction	3
Statistiques et faits divers	3
La fiabilité des représentations	5
Les effets des représentations	6
Délinquance, délinquance juvénile, bandes de jeunes	7
I La délinquance juvénile : construction d'objet	
Déviance et délinquance	10
Pratiques déviantes et contrôle social	12
Pratiques délinquantes	13
□ Encadré : <i>Nomenclature des pratiques délinquantes dans le code pénal (extraits)</i> , 15	
Mesures de la délinquance	15
Statistiques policières et judiciaires, 16	
« Enquêtes de victimation »	
et « enquêtes par autorévélation », 17	
Les grandes tendances mesurées par la statistique, 19	
Délinquance et délinquance juvénile	19
La surreprésentation des jeunes hommes, 20	
La justice des mineurs, 21	
La responsabilité, 24	
□ Encadré : <i>Les révisions de l'ordonnance de 1945 depuis 2002</i> , 25	
Les délimitations théoriques de la « jeunesse », 26	
La délinquance des jeunes des classes populaires	27

II Les théories de la délinquance juvénile

Criminologie et sociologie de la délinquance	30
□ Encadré : <i>La criminologie</i> , 33	
Les tendances de la recherche aux États-Unis	33
Les tendances de la recherche en France	36
Théories savantes, doctrines professionnelles et représentations profanes	39
Classements des théories savantes	41
Classements académiques, 41	
Classements professionnels (1) : juristes et médecins, 42	
Classements professionnels (2) : médecins et sociologues, 43	
Un inventaire raisonné des schèmes d'interprétation	44
Territoires de la délinquance, 45	
Socialisations délinquantes, 46	
L'espace des pratiques délinquantes, 50	
La sous-culture « conflictuelle », 52	
La sous-culture « criminelle », 53	
La carrière délinquante, 55	

III Des « blousons noirs » aux « loubards »

La morphologie du monde des bandes	59
L'âge et le sexe, 59	
Les origines sociales, 60	
Le cursus scolaire, 60	
Le cursus professionnel, 61	
L'espace résidentiel, 62	
La « culture » du monde des bandes	63
Une forme de sociabilité des jeunes des classes populaires, 63	
□ Encadré : « <i>Portraits de groupe</i> », 64	
Un univers d'apprentissage des conduites de virilité, 65	
Un univers de restauration de l'« estime de soi », 68	
Le monde des bandes et la culture populaire	69
□ Encadré : <i>Classes populaires et valeurs de virilité</i> , 70	
Le monde des bandes et le « milieu »	72
Drogues et « bohème populaire »	73
Les bandes, le milieu et la bohème populaire	75

IV Des « loubards » aux « jeunes des cités »

Une « crise de reproduction » des classes populaires	78
Les transformations du marché du travail ouvrier, 79	
Les transformations de l'espace résidentiel, 79	
Les transformations du système scolaire, 80	

Les transformations de l'encadrement des jeunes des classes populaires, 81	
L'apparition d'une « économie souterraine », 82	
La focalisation sur les immigrés, 83	
Sociogenèse de la « culture de rue »	84
Les héritages du pauvre, 84	
Échec scolaire et culture de rue, 88	
Culture de rue et « inemployabilité », 90	
Les transformations de l'espace des styles de vie déviants	91
Le monde des bandes : inaffection, virilité et « business », 92	
□ Encadré : <i>Les violences urbaines et l'« échelle de Bui Trong »</i> , 93	
Le milieu : les professionnels du « business », 95	
La nouvelle « bohème populaire », 97	
Une nouvelle configuration, 99	
Luttes pour la reconnaissance et économie du capital symbolique	99
□ Encadré : <i>Le capital symbolique</i> , 101	
La lutte pour la reconnaissance, 101	
Le désengagement des pratiques délinquantes, 103	
Conclusion	106
Neutralisation, dissuasion, réhabilitation	106
La neutralisation, 107	
La dissuasion, 107	
La réhabilitation, 109	
Travail social et conversion des habitus	110
Repères bibliographiques	111



Collection

R E P È R E S

créée par

MICHEL FREYSSINET et OLIVIER PASTRÉ (en 1983),

dirigée par

JEAN-PAUL PIRIOU (de 1987 à 2004), puis par PASCAL COMBEMALE,

avec STÉPHANE BEAUD, ANDRÉ CARTAPANIS, BERNARD COLASSE, FRANÇOISE DREYFUS, YANNICK L'HORTY, PHILIPPE LORINO, DOMINIQUE MERILLIÉ, MICHEL RAINELLI et YVES WINKIN.

ÉCONOMIE

Aide publique au développement (L') , n° 476, Olivier Charnoz et Jean-Michel Severino.	Dettes des tiers mondes (La) , n° 136, Marc Raffinot.	Économie des changements climatiques , n° 414, Sylvie Fauchoux et Haitham Joumni.
Allocation universelle (L') , n° 412, Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght.	Développement soutenable (Le) , n° 425, Franck-Dominique Vivien.	Économie des coûts de transaction , n° 407, Stéphane Saussier et Anne Yvrande-Billon.
Balance des paiements (La) , n° 359, Marc Raffinot et Baptiste Venet.	Développement économique de l'Asie orientale (Le) , n° 172, Éric Bouteiller et Michel Fouquin.	Économie des États-Unis (L') , n° 341, Hélène Baudchon et Monique Fouet.
Banque mondiale (La) , n° 519, Jean-Pierre Cling et François Roubaud.	Différenciation des produits (La) , n° 470, Jean Gabszewicz.	Économie des fusions et acquisitions , n° 362, Nathalie Coutinet et Dominique Sagot-Duvaurox.
Bourse (La) , n° 317, Daniel Goyeau et Amine Tarazi.	Dilemme du prisonnier (Le) , n° 451, Nicolas Eber.	Économie des inégalités (L') , n° 216, Thomas Piketty.
Budget de l'État (Le) , n° 33, Maurice Baslé.	Économie bancaire , n° 268, Laurence Scialom.	Économie des logiciels , n° 381, François Horn.
Calcul économique (Le) , n° 89, Bernard Walliser.	Économie britannique depuis 1945 (L') , n° 111, Véronique Riches.	Économie des organisations (L') , n° 86, Claude Menard.
Capitalisme financier (Le) , n° 356, Laurent Batsch.	Économie de l'Afrique (L') , n° 117, Philippe Hugon.	Économie des relations interentreprises (L') , n° 165, Bernard Baudry.
Capitalisme historique (Le) , n° 29, Immanuel Wallerstein.	Économie de l'éducation , n° 409, Marc Gurgand.	Économie des réseaux , n° 293, Nicolas Curien.
Chômage (Le) , n° 22, Jacques Freyssinet.	Économie de l'environnement (L') , n° 252, Pierre Bontems et Gilles Rotillon.	Économie des ressources humaines , n° 271, François Stankiewicz.
Commerce international (Le) , n° 65, Michel Rainelli.	Économie de l'euro , n° 336, Agnès Benassy-Quéré et Benoît Cœuré.	Économie des ressources naturelles , n° 406, Gilles Rotillon.
Comptabilité nationale (La) , n° 57, Jean-Paul Piriou.	Économie de l'Inde (L') , n° 443, Jean-Joseph Boillot.	Économie du droit , n° 261, Thierry Kirat.
Concurrence imparfaite (La) , n° 146, Jean Gabszewicz.	Économie de l'innovation , n° 259, Dominique Guellec.	Économie du Japon (L') , n° 235, Évelyne Douille-Feer.
Consommation des Français (La) : 1. n° 279 ; 2. n° 280, Nicolas Herpin et Daniel Verger.	Économie de la Chine (L') , n° 378, Françoise Lemoine.	Économie du risque pays , n° 421, Nicolas Meunier et Tania Sollogoub.
Contrat de travail (Le) , n° 505, CEE.	Économie de la connaissance (L') , n° 302, Dominique Foray.	Économie du sport (L') , n° 309, Jean-François Bourg et Jean-Jacques Gougnet.
Coût du travail et emploi , n° 241, Jérôme Gautié.	Économie de la distribution , n° 372, Marie-Laure Allain et Claire Chambole.	Économie et écologie , n° 158, Franck-Dominique Vivien.
Croissance, emploi et développement. Les grandes questions économiques et sociales I , n° 488, J.-P. Deléage, J. Gautié, B. Gazier, D. Guellec, Y. L'Horty et J.-P. Piriou.	Économie de la drogue , n° 213, Pierre Kopp.	Économie expérimentale (L') , n° 423, Nicolas Eber et Marc Willinger.
Croissance et richesse des nations , n° 419, Pascal Petit.	Économie de la firme , n° 361, Bernard Baudry.	Économie française 2009 (L') , n° 520, OICL.
Démographie (La) , n° 105, Jacques Vallin.	Économie de la propriété intellectuelle , n° 375, François Lévêque et Yann Ménière.	Économie informelle dans le tiers monde , n° 155, Bruno Lautier.
Déséquilibres financiers internationaux (Les) , n° 491, Anton Brendler et Florence Pisani.	Économie de la qualité , n° 390, Bénédicte Coester et Stéphan Marette.	Économie institutionnelle (L') , n° 472, Bernard Chavance.
	Économie de la réglementation (L') , n° 238, François Lévêque.	
	Économie de la RFA (L') , n° 77, Magali Demotes-Mainard.	
	Économie de la Russie (L') , n° 436, François Benaroya.	